

# SCEAUX

*bulletin municipal d'information*



# Société Générale

pour la Société Générale,  
votre intérêt est capital  
2.600 agences dans le monde

**AGENCE A SCEAUX : 106, RUE HOUDAN - Tél. : 350.57.65**

**BUREAUX à :**

**BOURG-LA-REINE**, 6 et 7, rue René-Rœckel - Tél. 702.66.60

**ANTONY**, 1, avenue Aristide-Briand - Tél. 666.00.20

**ANTONY-SUD**, 161, avenue de la Division-Leclerc - Tél. 666.02.19

**CHATENAY-MALABRY**, 71, rue J.-Longuet - Tél. 350.79.00

**FONTENAY-AUX-ROSES**, 64, rue Boucicaut - Tél. 660.26.22

**L'HAY-LES-ROSES**, 95-97, av. P.-V.-Couturier - Tél. 660.80.73

**FRESNES**, 4, place Pierre-Curie - Tél. 237.64.50



Salle à manger Restauration  
en merisier massif

# S.A.D.

137, rue Houdan - SCEAUX  
Tél. : 660-03-94

Anciennement : 3, rue du 8-Mai, Bourg-la-Reine

**L. POUZADOUX - J.-P. BEAUHAIRE**  
Décorateurs A.E.E.B.

**SPECIALISTE**

Canapés - Bibliothèques

•  
Tapisserie - Tenture murale

## E<sup>ts</sup> ORTIN

Anciennement GELIN

15, avenue Georges-Clémenceau - 92330 SCEAUX

TAPISSERIE - LITERIE - DÉCORATION  
Moderne - Style

RÉFECTIONS SOMMIERS ET MATELAS DANS LA JOURNÉE

☎ 661.17.67

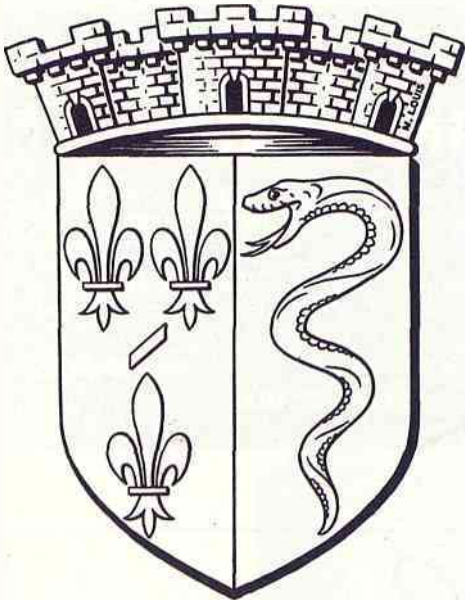
PEINTURES - DECORATION - PAPIERS PEINTS - TISSUS - VITRERIE - RAVALEMENT

## r. bourgoïn

9 bis, rue des Aulnes (Les Blagis) ~ 92330 SCEAUX

☎ 702-59-17

DEVIS GRATUITS



## SCEAUX

BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATION

18<sup>e</sup> année - N<sup>o</sup> 75

Janvier - Février 1977

### Rédaction

Mairie de Sceaux, 92330 SCEAUX  
Tél. 661.29.50

### Comité de rédaction

Roger JECHOUX, Pierre MONCEAUX,  
Jean-Louis OHEIX, Monique PHILIPPART,  
Henri WATREMEZ

Administration  
Publicité  
Petites annonces

**SEBMIS**

Société d'Édition du Bulletin Municipal  
d'Information de Sceaux

Association déclarée  
régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
122, rue Houdan, 92330 SCEAUX  
Tél. : 661.29.50 - Poste 360

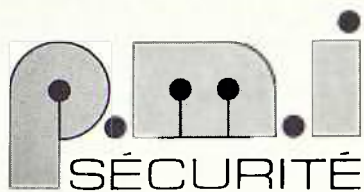
Imprimerie « La Cootypographie »  
6 bis, rue Denis-Papin  
92600 ASNIERES

ÉDITORIAL : A la veille d'un renouvellement.....	3
Élections municipales des 13 et 20 mars 1977 : vote par procuration ....	6
Regroupement de tous les services fiscaux ayant compétence sur la commune de Sceaux à l'Hôtel des Finances.....	7
LE BUDGET DE LA VILLE DE SCEAUX : aspects financiers et fiscaux de la gestion municipale.....	8
SIX ANS D'URBANISME A SCEAUX.....	16
L'ÎLOT CHARAIRE.....	22
LES « TRAVAUX COMMUNAUX » A SCEAUX .....	26
LA CAISSE DES ÉCOLES.....	30
LES RELATIONS INTERNATIONALES.....	32
OFFICE DE TOURISME-SYNDICAT D'INITIATIVE.....	33
SIX ANS D'INFORMATION MUNICIPALE.....	34
<b>ENSEIGNEMENT</b>	
Les délégués départementaux de l'Éducation Nationale.....	36
Classes de neige.....	36
La parole aux associations de parents d'élèves : F.C.P.E., Fédération Cornec.....	37
<b>SPORT</b>	
Deuxième Cross de la Ville de Sceaux.....	38
Inauguration du Gymnase du Centre.....	42
Piscine des Blagis.....	42
La Boule Scéenne.....	42
<b>ASSOCIATIONS</b>	
Les Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux.....	43
Centre des Jeunes des Blagis.....	44
Initiation artistique.....	45
Blagis Bibliothèque.....	45
A.P.N.B.....	45
Amicale des Officiers de réserve des Hauts-de-Seine - Section de Sceaux.....	45
Association des Anciens Combattants de Sceaux.....	46
Société intercommunale mutualiste.....	46
U.N.A.F.A.M.....	47
Sceaux Accueil.....	47
Amnesty International.....	47
Fête de Noël du troisième âge.....	48
Noces s'or de M. et Mme Van Belle.....	48
ÉTAT CIVIL.....	49
DES SCÈNS À L'HONNEUR.....	49
SERVICES DE GARDE DES MÉDECINS ET PHARMACIENS.....	51
PETITES ANNONCES.....	52

**STUDIO - SUD**

Reportages photographiques

☎ 661.04.85



# PROTECTION

de tous locaux contre

## Le Vol et l'Effraction



27, Avenue Jules Guesde 92330 SCEAUX • Tél. 350.23.52 - 23.53

## Toutes assurances

# CABINET ROBERT

Incendie - Accidents  
Risques divers - Vie - Assurances Recours

151, rue Houdan  
(Près de Multi-Sceaux)

33, rue Houdan  
(Quartier du Centre)

☎ 660-17-45 +

☎ 702-04-85

92330 SCEAUX

# Le passé Le présent

Copies de meubles de styles  
en bois fruitier et de placage  
Lustrerie - Literie - Objets d'Art - Cadeaux  
Achats d'Ancien...

Ouvert le dimanche matin

198, rue Houdan ~ SCEAUX ☎ 660-12-94

Entreprise Générale de Nettoyage  
Ponçage — Vitrification

TOUS PARQUETS

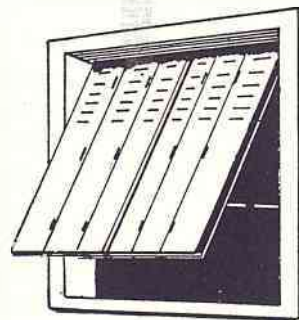
ENTRETIEN JOURNALIER DE BUREAUX,  
MAGASINS, USINES

## HUMBLET Lucien

La Folie Bessin - 91400 ORSAY

☎ 928-77-21

## Ets BASSEREAU



Fabrique - Pose  
Entretien et répare

STORES TOILES  
VENITIENS  
TOUTES FERMETURES

3, rue des Coudrals

92330 SCEAUX

☎ 660-15-99

## POMPES FUNEBRES

# GENERALES

71, rue Houdan SCEAUX

*Faites confiance*

*aux annonceurs*

*de ce bulletin*

## PLOMBERIE - COUVERTURE - CHAUFFAGE

SERVICE DÉPANNAGE RAPIDE



Qualification

O.P.Q.C.B. 321, 317, 524

Agréé Gaz de France



## entreprise PRIEZ

22, 24, rue d'Estienne-d'Orves  
92260 FONTENAY-AUX-ROSES

☎ 350-24-40 et 24-41



## A la veille d'un renouvellement

Par E. GULDNER, Maire de Sceaux,

Conseiller général des Hauts-de-Seine, Conseiller régional d'Ile-de-France

Ce numéro du Bulletin Municipal est le dernier qui paraîtra avant les élections municipales du 13 mars. Il vous apporte la suite des comptes rendus de mandat des conseillers municipaux sortants. Le précédent numéro (n° 74 de novembre-décembre 1976) faisait le point de la gestion municipale dans les domaines des Affaires sociales, de la Jeunesse et des Sports, de l'Enseignement et de l'Animation culturelle. Dans le présent numéro particulièrement consistant, vous trouverez des vues d'ensemble sur les Finances municipales (et une comparaison avec les autres communes du Département), sur l'Urbanisme à Sceaux (avec un article spécial concernant l'îlot Charaire), sur les travaux publics et l'œuvre des services techniques de la ville, sur la Caisse des Écoles et les activités péri-scolaires, sur les échanges avec nos villes jumelles de Brühl et de Royal Leamington Spa, sur l'Office de Tourisme - Syndicat d'Initiative, sur l'information que dispense le Bulletin Municipal, etc.

Studio Sud

Si denses qu'ils soient, ces articles de synthèse ne vous révèlent qu'une partie des activités municipales : la partie apparente de l'iceberg, la partie « immergée » étant la somme énorme d'études, de démarches, de choix difficiles, de négociations, de réunions qui a été nécessaire pour aboutir aux réalisations dont il est fait état.

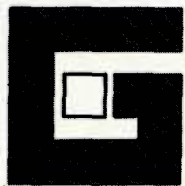
**Au terme de ce mandat de six ans, j'ai le devoir et la fierté de vous dire - en faisant abstraction de ma personne - que vous avez eu la chance d'être administrés par une équipe d'hommes et de femmes compétents, aimant passionnément notre Ville et qui ont beaucoup travaillé dans votre intérêt à tous.**

Loin de moi la pensée que la gestion de notre Ville ait été parfaite. J'en connais mieux que quiconque les lacunes et les insuffisances ; elles sont dues essentiellement à la difficulté de recruter et de rémunérer le personnel nécessaire, à la faible surface financière, du moins en ce qui concerne les impôts locaux, d'une ville exclusivement résidentielle, à la rareté des terrains encore disponibles, à la centralisation excessive de notre organisation administrative et à la lourdeur des procédures. Mais il est indéniable que, malgré ces difficultés, les équipes municipales qui se sont succédées depuis 18 ans ont créé les équipements collectifs et les services dont la population - en particulier, les familles, les jeunes et les personnes âgées - avait besoin et qu'elle réclamait à juste titre.

Il est non moins incontestable que vos élus ont eu le courage et la sagesse de maîtriser l'évolution de notre Ville, de protéger notre environnement, d'éviter le gigantisme et la densification, de faciliter la circulation des piétons comme celle des voitures, bref, de créer un cadre de vie agréable et de conserver à Sceaux son charme de petite ville à l'échelle humaine où, néanmoins, on ne s'ennuie pas.

**Et, quoi qu'en disent certains, vos élus ont été très économes des deniers publics et leur gestion a été rigoureuse (il y a toujours eu d'excellents financiers parmi eux !). Si l'on compare les budgets des 34 communes de plus de 10 000 habitants de notre Département, Sceaux n'arrive qu'au 27° rang en ce qui concerne tant le montant des dépenses communales par habitant que le montant des impôts locaux payés par habitant et l'endettement de la commune par tête d'habitant.**

Dois-je rappeler que le souci de ne pas alourdir les dépenses de fonctionnement a conduit la Municipalité à s'associer à des villes voisines pour gérer en commun certains équipements sportifs et culturels : avec Bourg-la-Reine, pour le Conservatoire de musique, la Piscine, le Centre d'Action Culturelle des Gémeaux ; avec Fontenay-aux-Roses, pour le Centre socio-culturel des Blagis ? Ceci dit, c'est un fait que, dans l'ensemble de la France, les impôts locaux ont fortement augmenté au cours des dernières années à cause de l'accroissement des missions et des charges des collectivités locales. Cependant, si on tient compte de l'érosion monétaire, le budget de notre Ville n'a augmenté, de 1971 à 1976, que de 6 % en moyenne par an. C'est surtout la répartition de la charge fiscale entre les habitants qui a été profondément modifiée par la révision des valeurs locatives décidée par la loi.



# LA GESTION IMMOBILIERE

39 avenue de la République  
92340 BOURG-LA-REINE Tél.: 702.21.20

- GÉRANCE
- SYNDIC de CO. PROPRIÉTÉS
- LOCATIONS

## Pépinières CROUX

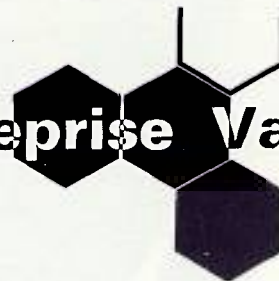
46, rue de Chateaubriand  
92290 CHATENAY-MALABRY

Tous les végétaux de plein air  
Visitez notre plantarium,  
libre-service de la plante

Ouvert du lundi au vendredi  
et les samedis en octobre, novembre, mars, avril, mai

Tél. : 661-04-06

## entreprise Valladon



Maçonnerie - Carrelage - Couverture  
Chauffage - Plomberie  
Magasin d'exposition

9, rue des Ecoles - 92330 SCEAUX - ☎ 661-03-38

### ENTREPRISE GENERALE

TOUS TRAVAUX DE BATIMENT - ENTRETIEN ET NEUF

## Ent. Alalinarde

4, avenue Jules-Guesde  
92330 SCEAUX

☎ 661-11-76  
(lignes groupées)

Tous les cadeaux  
classiques ou rétros

Encadrements  
Abat-jour

LE CHARME

## La GLORIETTE

4, rue Florian  
92330 SCEAUX

☎ 350.46.10



CREATIONS - COUTURE - PRÊT A PORTER

# Dina I

12, rue des Ecoles - 92330 SCEAUX ☎ 350.21.19

MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE - BOIS DÉTAIL

RESTAURATION DE MEUBLES ANCIENS

Aménagement et transformation  
d'appartements, de locaux industriels et publics

## Ets CHATEAU

86, rue Houdan - 92330 SCEAUX

☎ 661-01-25

Accès véhicules : 10, rue Michel-Charaire

## ÉLECTRICITÉ AUTOMOBILE



MISE AU POINT  
SUR BANC ÉLECTRONIQUE  
ALLUMAGE, CARBURATION  
ATELIER AGRÉÉ CO/CO<sup>2</sup>  
ACCUMULATEUR TUDOR  
RÉGLAGE DES PHARES



## Ets LAGARDE

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 francs

61, Avenue Georges-Clémenceau - 92330 SCEAUX  
Tél. : 702.33.08

R.C. Paris 582042834B

AUTO-RADIO - VENTE - MONTAGE

## Changement de propriétaire

# Gribouille

PRÊT A PORTER FÉMININ

198, rue Houdan - 92330 SCEAUX

(sortie de Métro Robinson - Sceaux)

☎ 702.95.27

# MIROITERIE 102

Ateliers et bureaux  
102, avenue Aristide-Briand  
Tél. : 666.09.66 - 237.23.10  
Vitrerie : demi-gros - détail - Encadrements

Raymond  
DJIAN

# ISOBAIE

# ANTONY

Magasin d'exposition  
29, avenue Aristide-Briand  
Grand choix de cadeaux  
Dépositaire CHRISTOFLE

## → EDITORIAL : A la veille d'un renouvellement

Quoi qu'il en soit, la conjoncture économique actuelle, la situation financière des collectivités locales, en général, et des communes résidentielles, en particulier, obligeront les responsables de la gestion municipale à régler strictement le rythme des dépenses de manière à ne pas augmenter sensiblement la pression fiscale.



Ces considérations générales sur la manière dont les conseillers municipaux sortants ont exécuté le mandat que vous leur aviez confié seraient incomplètes si je n'ajoutais pas qu'à Sceaux, la gestion des affaires communes et l'animation de la cité ne sont pas seulement le résultat du travail du Maire et des élus aidés par les personnels de la Ville et des services publics décentralisés : **c'est aussi l'œuvre d'un nombre très appréciable de nos concitoyens, qui participent bénévolement à la gestion d'organismes publics ou d'associations à but désintéressé bénéficiant du soutien de la Ville. En effet, nous avons été, à Sceaux, des pionniers en matière de participation.**

Nous avons été l'une des premières communes de la région parisienne à publier un bulletin municipal informant périodiquement les habitants des problèmes que pose la gestion de leur Ville, des décisions prises par leurs élus et des activités des très nombreuses associations qui animent la cité.

A Sceaux, la gestion d'un très grand nombre de services et d'organismes municipaux est décentralisée : ils ont une autonomie financière et leur conseil d'administration comprend, à côté de représentants du Conseil municipal, une majorité d'habitants élus ou désignés par ailleurs.

C'est notamment le cas du Bureau d'Aide Sociale, de l'Aide à domicile pour personnes âgées, de la Résidence-Foyer des Imbergères, de la Maison de retraite Renaudin, de l'Office public d'H.L.M., de la Caisse des Ecoles (qui gère les restaurants scolaires, le Centre Municipal des Loisirs et les colonies de vacances), de l'Office Municipal des Sports, de la Piscine des Blagis, de l'Office de Tourisme - Syndicat d'initiative, du Conservatoire inter-communal de musique, de danse et d'art dramatique, du Comité des Fêtes, du Centre d'Action Culturelle des Gêmeaux, de la Maison des Jeunes et de la Culture, du Centre socio-culturel des Blagis, du Centre Scéen des Amitiés Internationales, du Centre des Jeunes des Blagis, etc.

Il y a toujours eu à Sceaux, à côté du Conseil municipal, des commissions comprenant, en plus des élus municipaux, des habitants de la Ville représentant des catégories d'utilisateurs ou particulièrement qualifiés pour donner un avis sur certaines questions : Commission de la Circulation, Commission de la Bibliothèque, Commission des Affaires culturelles, Commission de l'Enseignement, etc. Pour l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols et pour la restructuration du centre-ville, la Municipalité a, de son plein gré, et sans que cela lui ait été demandé par personne, procédé à une très ample consultation de la population par des réunions publiques, des commissions extra-municipales, des enquêtes, des numéros spéciaux du Bulletin municipal, des expositions, etc.

Enfin, la Municipalité a toujours entretenu des rapports avec les très nombreuses associations qui contribuent à la vie sociale dans la cité : les associations de parents d'élèves, les sociétés de bienfaisance, les associations culturelles, les sociétés sportives, etc... Grâce aux contacts suivis avec les représentants des principales associations, elle a été au courant des besoins et des souhaits des différentes catégories de la population.

**Je tiens à remercier très vivement toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont ainsi contribué à rendre notre cité plus accueillante et à créer une communauté plus fraternelle.** Je crois que Sceaux est assez privilégié à cet égard, car je connais peu de communes où tant de citoyens contribuent bénévolement à l'animation et à l'amélioration de la vie sociale.



Je ne voudrais pas terminer sans remercier aussi tous ceux qui ont bien voulu me faire confiance au cours du mandat de six ans qui prend fin. J'ai, certes, essayé beaucoup de critiques, et c'est normal. Mais j'ai aussi reçu beaucoup de lettres d'encouragements et des témoignages de sympathie émouvants.

En démocratie, les élections, c'est la minute de vérité. Comme je vous l'ai annoncé dès le mois d'octobre dernier, je vous demanderai de renouveler encore une fois mon mandat et celui d'une bonne partie des conseillers municipaux sortants, afin d'assurer la continuité nécessaire de la gestion municipale. Nous vous exposerons notre programme d'action et nos intentions au cours des quinze jours de campagne électorale.

En toute sincérité, je ne souhaite qu'une chose : que notre Ville continue d'être bien administrée.

E. GULDNER

# Élections municipales des 13 et 20 mars

Les électeurs qui absents ou empêchés ne pourront se rendre aux urnes lors des prochaines élections municipales sont informés qu'ils sont admis à voter par procuration dès lors qu'ils figurent dans l'une des catégories suivantes.

## **Les électeurs que des obligations dûment constatées retiennent éloignés de la commune sur la liste électorale de laquelle ils sont inscrits :**

- les marins de commerce (inscrits maritimes, agents du service général et pêcheurs) ;
- les militaires ;
- les fonctionnaires cheminots et agents des services publics appelés en déplacement par les nécessités de leur service ;
- le personnel navigant de l'aéronautique civile ;
- les citoyens français se trouvant hors de France ;
- les mariniers, artisans ou salariés et les membres de leur famille habitant à bord ;
- les femmes en couches, les malades, infirmes ou incurables en traitement ou en pension dans les établissements publics de soins ou d'assistance ou dans les établissements privés de même nature dont la liste est fixée par arrêté du Ministre de la Santé ;
- les journalistes titulaires de la carte professionnelle en déplacement par nécessité de service ;
- les voyageurs et représentants qui exercent leur activité dans les conditions prévues par les articles L. 751 - I et suivants du code de travail ;
- les agents commerciaux ;
- les commerçants et industriels ambulants et forains et les personnels qu'ils emploient ;
- les travailleurs employés à des travaux saisonniers agricoles, industriels ou commerciaux en dehors du département de leur domicile ;
- les personnels de l'industrie utilisés sur des chantiers éloignés du lieu normal de leur travail ;
- les entrepreneurs de transport public routier de voyageurs ou de marchandises et les membres de leur personnel roulant, appelés en déplacement par les nécessités du service ;
- les personnes suivant, sur prescription médicale, une cure dans une station thermale ou climatique ;
- les personnes qui, pour les nécessités de leurs études ou de leur formation professionnelle, sont réguliè-

ment inscrites hors de leur domicile d'origine dans les universités, écoles, instituts et autres établissements d'enseignement ou de formation publics ou privés ;

- les artistes en déplacement pour l'exercice de leur profession dans un théâtre national ou dans un théâtre municipal en régie directe ou dans une entreprise dirigée par un responsable titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles ;
- les auteurs, techniciens et artistes portés sur la liste contenue dans le dossier de l'autorisation de tournage de film délivrée par le centre national de la cinématographie ;
- les membres des associations et fédérations sportives appelés en déplacement par les nécessités de leur participation aux manifestations sportives ;
- les ministres des cultes en déplacement pour l'exercice de leur ministère ecclésiastique ;
- les personnes qui ont quitté leur résidence habituelle du fait des événements de guerre et ne l'ont pas regagnée à la date du scrutin ;
- les citoyens qui fournissent la preuve que des raisons professionnelles ou familiales les placent dans l'impossibilité d'être présents le jour du scrutin ;
- les citoyens qui ont quitté leur résidence habituelle pour prendre leurs congés de vacances.

## **Les électeurs appartenant à l'une des catégories ci-après, qu'ils se trouvent ou non dans leur commune d'inscription le jour du scrutin :**

- les fonctionnaires de l'État exerçant leur profession dans les phares ;
- les titulaires d'une pension militaire d'invalidité ou de victime civile de guerre dont le taux est égal ou supérieur à 85 % ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité allouée au titre d'une législation de sécurité sociale bénéficiant de la majoration pour assistance d'une tierce personne, notamment les assurés sociaux du régime général de sécurité sociale placés dans le troisième groupe ;
- les titulaires d'une pension de vieillesse allouée au titre d'une législation de sécurité sociale, bénéficiant de la majoration pour assistance d'une tierce personne ;
- les victimes d'accidents du travail bénéficiant d'une rente correspondant à un taux égal ou supérieur à 85 % ;

- les personnes âgées et infirmes bénéficiant d'une prise en charge pour aide d'une tierce personne ;
- les personnes qui assistent les invalides, vieillards ou infirmes visés aux alinéas précédents ;
- les malades, femmes en couches, infirmes ou incurables qui, en raison de leur état de santé ou de leur condition physique, seront dans l'impossibilité de se déplacer le jour du scrutin ;
- les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

## **Les électeurs qui ont leur résidence et exercent leur activité professionnelle hors du département où se trouve leur commune d'inscription, ainsi que leur conjoint.**

### **Quels électeurs peuvent être désignés comme mandataires ?**

Le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que son mandant.

Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations.

Si plus de deux procurations ont été établies au nom d'un même mandataire, celles qui ont été dressées les premières sont seules valables.

### **Autorités devant lesquelles sont établies les procurations**

Les procurations sont établies par les magistrats ainsi que les officiers de police judiciaire désignés par eux.

En fait, sauf pour les cas litigieux où le juge tranchera, c'est au Commissariat de Police ou à la Gendarmerie que vous devez vous adresser.

Néanmoins, afin de faciliter la tâche de ces fonctionnaires et pour éviter les démarches superflues aux administrés, le service des élections de la Mairie se tient à leur disposition :

- pour toutes demandes de renseignements ;
- pour fournir les imprimés (attestations à remplir par l'employeur, etc...) dont l'électeur aura besoin pour apporter la preuve qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à l'urne ; attestation à joindre à l'appui de la demande ;
- vérifier et éventuellement faire compléter les dossiers avant leur remise au



# 1977 : vote par procuration

Commissariat où sera établie la procuration afin d'éviter les démarches trop nombreuses et des attentes trop longues aux guichets des commissariats.

## Établissement, forme et durée de validité des procurations

La procuration est établie sans frais par acte dressé devant l'autorité qualifiée ; la comparution personnelle, devant cette autorité, de l'électeur qui donne procuration est obligatoire, mais non celle du mandataire.

L'électeur qui ne peut manifestement se déplacer en raison de maladie ou d'infirmité graves doit en faire la demande écrite, accompagnée d'un certificat médical. La procuration est alors établie à domicile.

Le mandant doit justifier de son identité et de son appartenance à l'une des catégories d'électeurs bénéficiaires du vote par procuration. A cet effet, il doit fournir à l'appui de sa demande, une attestation délivrée par une auto-

rité habilitée ou, le cas échéant, des justifications.

La validité de la procuration est, au choix du mandant, limitée à un seul scrutin ou fixée à une année, à compter de la date d'établissement.

Lorsque la procuration a été établie, le mandataire reçoit à domicile un « *volet de procuration* » qui lui permet de voter, au lieu et place du mandant, en se présentant le jour du scrutin, au bureau de vote où le mandant est inscrit.

## Résiliation de la procuration

Les mandants ont toujours la faculté de résilier leur procuration.

La résiliation est effectuée, devant les mêmes autorités que celles qui ont établi les procurations et dans les mêmes formes.

L'autorité devant laquelle la résiliation est dressée en avise le mandataire.



Dans la maison  
de  
Florian

# ORNIS

TOUS TRAVAUX  
DE TAPISSERIE  
VENTE AU DÉTAIL  
SIÈGES - PAPIERS PEINTS  
MOQUETTE  
TISSUS - VOILAGES  
PASSEMENTERIE  
MERCERIE - BOUTONS

19, rue des Ecoles  
92330 SCEAUX

☎ 350-08-16

## Regroupement de tous les services fiscaux ayant compétence sur la commune de Sceaux

### A L'HOTEL DES FINANCES

130, rue Houdan  
Tél. 660.37.37

Tous les services relevant de la Direction générale des impôts et ceux relevant de la Trésorerie générale, ayant compétence pour la commune de Sceaux (ainsi que celles de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Le Plessis-Robinson) sont en cours d'installation au nouvel Hôtel des Finances, 130, rue Houdan à Sceaux (angle de la rue du Maréchal-Joffre).

Y sont ainsi progressivement transférés :

- l'Inspection centrale des contributions directes de Sceaux (127, avenue Ledru-Rollin à Paris-11<sup>e</sup>) ;
- l'Inspection des contributions directes de Bourg-la-Reine (1, square Charles-Laurent à Paris-11<sup>e</sup>) ;
- l'Inspection centrale des contributions indirectes de Sceaux (16, rue Le Bouvier à Bourg-la-Reine) ;
- l'Inspection de l'Enregistrement de Sceaux (9, rue du Docteur-Berger à Sceaux) ;
- la Recette principale de Sceaux-Nord (9, rue du Docteur-Berger à Sceaux) ;
- la Recette locale de Sceaux-Nord (16, rue Le Bouvier à Bourg-la-Reine) ;
- la Recette principale de Sceaux-Sud (16, rue Le Bouvier à Bourg-la-Reine) ;
- la Trésorerie principale de Sceaux (13, rue Michel-Charaire à Sceaux).

## ERRATA

### Bulletin Municipal n° 74 de novembre-décembre

Article « *L'action sociale à Sceaux* », page 13, 3<sup>e</sup> colonne, 7<sup>e</sup> paragraphe.

Il fallait lire :

Le Club des Anciens des Blagis existe déjà depuis plusieurs années. Quant au **Club des Aînés, il a été fondé en 1974** à la suite de deux conférences données par la Ville avec l'appui de l'Institut national pour la retraite active. Il compte plus de 200 adhérents et est fréquenté par différents milieux scéens.

### Guide-Annuaire Municipal

**Page 33** : le numéro de téléphone de la Paroisse Saint-Stanislas des Blagis est le 702.93.28.

**Page 35** : le numéro de téléphone de la Clinique chirurgicale de Fontenay-aux-Roses est le 660.88.11.

# Le Budget de la Ville de Sceaux

## Aspects financiers et fiscaux de la ville

L'augmentation exceptionnellement forte, cette année, de la taxe d'habitation (ancienne contribution mobilière) pour un certain nombre de contribuables de Sceaux a attiré l'attention sur l'aspect financier de la gestion municipale. Une note d'information diffusée par la Mairie le 20 novembre dernier a indiqué les raisons de cette hausse, due essentiellement à deux réformes votées par le Parlement : la révision des valeurs locatives et l'application d'un taux unique pour le calcul de la part du département dans le produit de la taxe d'habitation. Mais, bien entendu, les contribuables, même s'ils sont bien disposés à l'égard de la Municipalité, peuvent se demander si la gestion financière de la ville a été assez rigoureuse et si la Municipalité n'a pas été un peu trop dynamique.

C'est pourquoi il nous paraît intéressant, avant d'analyser le budget de notre ville et de montrer l'évolution des recettes et des dépenses au cours des dernières années, de comparer les finances de Sceaux à celles des autres communes d'importance semblable de notre département.

### I. - Comparaison de la situation financière de Sceaux avec celle des autres villes du Département des Hauts-de-Seine

Le Département des Hauts-de-Seine est composé de 36 communes dont 2 (Marnes-la-Coquette et Vaucresson) ont moins de 10.000 habitants, 14 ont de 10 à 30.000 habitants, 14 de 30 à 60.000 habitants et 6 plus de 60.000.

Il est intéressant de situer les finances de Sceaux dans le groupe des communes de même importance, ou de même nature, ou voisines.

#### A - Les dépenses totales et par tête d'habitant

TABEAU 1	Population totale (recensement 1975)	Total des dépenses (budget 1976)	Dépenses 1976 par habitant
ANTONY .....	57.626	64.470.322	1.118,77
BAGNEUX .....	40.674	48.482.606	1.191,99
BOIS-COLOMBES .....	26.707	30.663.537	1.148,15
BOURG-LA-REINE .....	18.480	43.297.982	2.342,96
CHATENAY-MALABRY .....	30.507	25.344.702	830,78
CHATILLON-sous-BAGNEUX .....	26.606	39.141.934	1.471,17
CHAVILLE .....	19.145	30.559.078	1.596,19
FONTENAY-aux-ROSES .....	25.871	25.234.407	975,39
GARCHES .....	18.369	25.276.011	1.376,01
LA GARENNE COLOMBES .....	24.082	30.043.131	1.247,53
LE PLESSIS ROBINSON .....	22.333	29.436.034	1.318,05
SAINT-CLOUD .....	28.350	39.899.533	1.407,39
<b>SCEAUX .....</b>	<b>19.961</b>	<b>23.846.009</b>	<b>1.194,62</b>
SÈVRES .....	21.288	25.779.527	1.210,99
VANVES .....	22.750	37.500.253	1.648,36
VILLE d'AVRAY .....	11.699	15.326.384	1.310,06
VILLENEUVE-LA-GARENNE .....	23.691	37.984.101	1.603,31

Parmi ces 17 communes, 5 seulement ont un total de dépense inférieur à celui de Sceaux, dont 3 ont d'ailleurs plus de 30.000 habitants. Il est à noter que parmi les 17 autres communes de plus de 30.000 habitants du Département, seules 2 arrivent à un montant de dépenses par habitant inférieur (Colombes avec 1.170,52 F pour chacun de ses 83.518 habitants et Neuilly-sur-Seine avec 1.025,82 F pour ses 66.092 habitants).

Sur les 34 communes de plus de 10.000 habitants du Département, Sceaux n'arrive donc qu'au 27<sup>e</sup> rang, au point de vue du montant des dépenses municipales par habitant, ce qui est plus qu'honorable et constitue une première indication de saine gestion de vos finances par l'équipe que vous avez élue en 1971.

#### B - Les impôts directs locaux

Bien entendu, toutes les dépenses ne sont pas couvertes par les impôts : la plupart des investissements se font à l'aide de subventions et d'emprunts ; dans le budget de fonctionnement, il y a des recettes propres (loyer des immeubles loués ; concession de la distribution d'eau, de gaz, d'électricité ; subventions accordées par l'État soit en fonction du nombre d'habitants, soit en remplacement de taxes supprimées, comme la taxe sur les spectacles, la taxe locale, la taxe foncière sur les constructions neuves). Il n'en reste pas moins qu'une partie fort importante des dépenses doit être couverte par des impôts directs locaux (les anciens « centimes additionnels »).

Il faut savoir que les conseils municipaux n'ont pas encore la possibilité d'augmenter différemment chacune des 4 taxes qui composent les impôts directs locaux. La répartition ne dépend que de l'assiette des impôts (valeur locative pour les quatre impôts ; en outre, personnel employé et matériel utilisé, pour la taxe professionnelle) et que cette assiette est fixée de façon à peu près souveraine par les services fiscaux.

Quelle est la masse globale de ces impôts et comment se répartit-elle entre les quatre taxes, pour les mêmes communes que ci-dessus ?

Le tableau 2, ci-après, fait ressortir plusieurs éléments caractéristiques :

1. Les impôts locaux ne sont inférieurs à ceux que nous payons à Sceaux que dans 3 communes d'importance semblable : Châtenay-Malabry (186,30), Fontenay-aux-Roses (258,78), Antony (324,52), et dans 2 villes plus importantes : Neuilly (138,59) et Meudon (347,26). Châtenay constitue, à cet égard, un cas tout à fait exceptionnel, car pendant des décennies et jusqu'à tout récemment, cette commune a dû, chaque année, demander

## gestion municipale



**Jean LESUEUR**  
Conseiller municipal

TABLEAU 2	Impôts directs locaux 1976 (en F)	Montant par habitant	Répartition entre les 4 taxes			
			Foncier bâti	Foncier non bâti	Habitation	Professionnelle
Antony .....	18.700.560	324,52	45,62	1,94	187,63	89,33
Bagneux .....	16.154.150	397,16	48,39	0,81	159,75	188,21
Bois-Colombes .....	11.541.072	432,14	64,98	0,17	151,79	215,20
Bourg-la-Reine .....	7.357.334	398,12	57,92	0,53	194,95	144,72
Châtenay-Malabry .....	5.683.542	186,30	31,53	1,27	111,03	42,47
Châtillon-sous-Bagneux .....	16.706.652	627,93	92,96	0,70	252,14	282,13
Chaville .....	9.755.000	509,53	101,82	1,28	291,83	114,60
Fontenay-aux-Roses .....	6.695.000	258,78	33,15	0,75	150,26	74,62
Garches .....	7.217.493	392,92	62,08	3,84	231,68	95,32
La Garenne-Colombes .....	13.166.447	546,73	88,26	0,21	158,26	300,00
Le Plessis-Robinson .....	11.555.093	517,40	66,70	1,80	139,16	309,74
Saint-Cloud .....	11.175.000	394,18	69,58	1,25	195,15	128,20
<b>Sceaux .....</b>	<b>7.658.800</b>	<b>383,69</b>	<b>73,66</b>	<b>1,90</b>	<b>245,34</b>	<b>62,80</b>
Sèvres .....	8.500.000	399,29	66,93	0,65	227,84	103,87
Vanves .....	8.832.300	388,23	68,14	0,16	143,02	176,91
Ville d'Avray .....	4.615.000	394,48	52,89	2,36	257,02	82,21
Villeneuve-le-Garenne .....	18.209.671	768,63	60,52	4,01	126,22	577,88

TABLEAU 3	Endettement par habitant (en francs)	Part des frais de personnel dans les dépenses de fonctionnement de 1975 (en %)
Antony .....	1.073,16	46,29
Bagneux .....	1.990,00	50,52
Bois-Colombes .....	1.566,92	40,00
Bourg-la-Reine .....	1.003,35	27,52
Châtenay-Malabry .....	413,55	46,00
Châtillon-sous-Bagneux .....	1.543,78	48,56
Chaville .....	1.389,23	33,53
Fontenay-aux-Roses .....	907,05	34,00
Garches .....	1.285,63	40,96
La Garenne-Colombes .....	1.113,68	34,26
Le Plessis-Robinson .....	1.687,79	46,56
Saint-Cloud .....	728,51	27,95
<b>Sceaux .....</b>	<b>905,80</b>	<b>30,66</b>
Sèvres .....	1.097,57	27,65
Vanves .....	759,43	40,74
Ville d'Avray .....	1.577,00	36,37
Villeneuve-la-Garenne .....	2.410,70	44,64

une subvention à l'État pour équilibrer son budget, ce qui a eu, évidemment, pour conséquence de paralyser l'action municipale et, par conséquent, de réduire les dépenses au plus strict minimum.

Il est donc tout à fait excessif de dire que les impôts locaux sont généralement plus élevés qu'ailleurs.

2. La répartition de ces impôts est extrêmement inégale. La taxe professionnelle représente 82 % des impôts locaux à Courbevoie et Puteaux, 45 % à Chatillon... 23 % à Châtenay, 21 % à Ville d'Avray et seulement 16 % à Sceaux, taux le plus bas de tout le département ; il s'ensuit que la charge des impôts sur les ménages est beaucoup plus forte à Sceaux : seules les communes de Chaville, Ville d'Avray et Chatillon ont une taxe d'habitation plus forte par habitant que celle de Sceaux. Par contre, 11 communes du Département ont une taxe foncière sur les propriétés bâties plus élevée par habitant qu'à Sceaux (le foncier non bâti est pratiquement inexistant partout, puisqu'il n'y a plus de grandes propriétés privées non bâties dans les Hauts-de-Seine).

On touche là du doigt deux des défauts majeurs de nos impôts directs locaux : ils ne sont pas assis sur le revenu réel (ni sur la valeur vénale) et ils créent des inégalités choquantes entre les villes qui abritent le siège d'entreprises importantes et les autres.

### C - L'endettement par habitant et la part des dépenses de personnel

Deux autres indicateurs sont intéressants à évaluer. Ils sont d'ailleurs de nature très différente : l'endettement par habitant et la part des dépenses de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement (tableau 3, ci-contre).

Dans le Département, 6 communes seulement ont, au 1<sup>er</sup> janvier 1976, un endettement par habitant plus faible que Sceaux : Châtenay 413 F, Boulogne 596 F, Clichy 622 F, Neuilly 723 F, Saint-Cloud 728 F et Vanves 759 F ; 20 communes sont plus endettées. Il est donc une fois encore faux de dire que la Ville de Sceaux a un endettement excessif.

Dernière comparaison instructive avec les communes du Département : seules Bourg-la-Reine, Sèvres et Saint-Cloud ont un rapport des frais de personnel au total des frais de fonctionnement inférieur à celui de Sceaux.

## D - Peut-on cependant diminuer les impôts ?

Les chiffres donnés ci-dessus sont extraits de statistiques officielles. Ils démontrent de manière irréfutable qu'à Sceaux, le total des impôts locaux payés par tête d'habitant est plus faible que dans la grande majorité des autres communes du département et que l'endettement de la ville est exceptionnellement faible. C'est-à-dire que la gestion financière y a été rigoureuse, surtout si l'on veut bien tenir compte de tous les équipements qui y ont été réalisés, de tous les services qui y sont mis à la disposition des habitants, de toutes les importantes subventions que la ville

accorde à la Caisse des Écoles (restaurants scolaires, Centres Municipal des Loisirs, colonies de vacances), à la Maison des Jeunes et de la Culture, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux », au Centre socio-culturel des Blagis (U.D.A.C.), au Centre des Jeunes des Blagis, au Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, à l'Office Municipal des Sports et aux associations sportives, à la Piscine, au Syndicat d'Initiative - Office de Tourisme, au Bureau d'Aide Sociale, à l'Aide à domicile aux personnes âgées, ainsi qu'aux très nombreuses associations grâce auxquelles notre ville n'est pas une cité-dortoir, mais une communauté fraternelle.

Certes, il n'est pas agréable de payer des impôts, même lorsqu'il est très manifeste qu'ils ont la contrepartie de services nécessaires et voulus par la majorité de la population. Mais les communes ne sont-elles pas tenues, à notre époque, d'offrir à leurs habitants un cadre de vie qui permette aux adultes de vivre convenablement, d'éduquer

leurs enfants, de ne pas se sentir isolés, et aux jeunes, de s'épanouir ?

Qui accepterait l'implantation d'entreprises industrielles ou commerciales importantes à Sceaux pour accroître le rendement de la taxe professionnelle et alléger ainsi le poids de la taxe d'habitation ?

La réforme profonde des finances locales, aboutissant à une nouvelle répartition des ressources entre l'État et les collectivités locales, a été reconnue nécessaire et promise solennellement par les plus hautes autorités de l'État. Le rapport de la Commission présidée par M. Guichard fait d'excellentes propositions dans ce sens. Mais cela dépasse les pouvoirs des élus locaux !

En attendant, ceux-ci sont amenés à faire des choix douloureux entre les différentes dépenses, à réclamer des participations plus élevées aux usagers de certains services municipaux (plutôt qu'aux contribuables) et à plafonner les subventions aux organismes, dont le développement est pourtant souhaité.

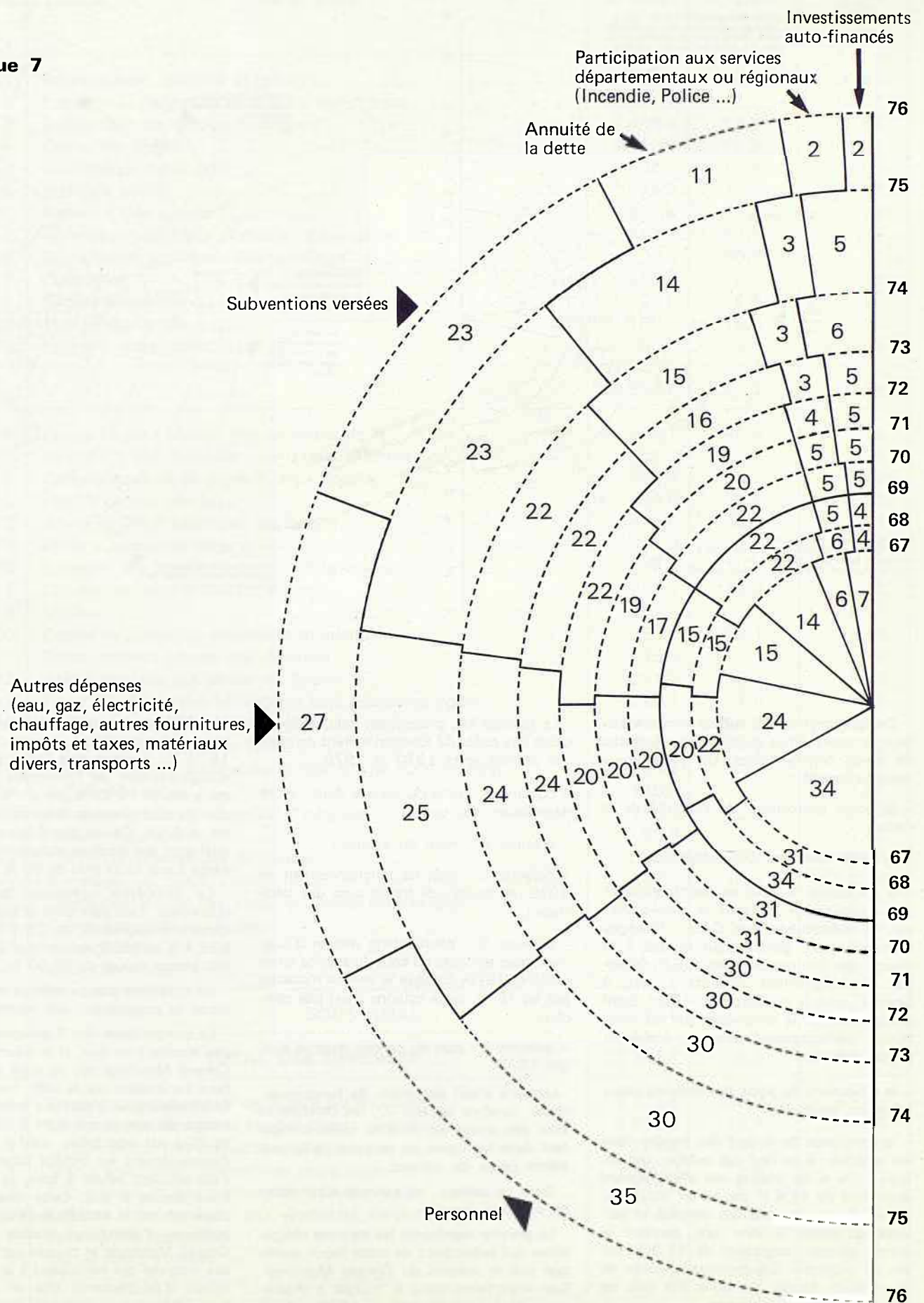
## II - Analyse du budget de la ville des dépenses et des recettes au cours des six dernières années

Les trois premiers tableaux ci-dessous donnent l'évolution des postes du budget primitif, tant en dépenses (par nature et par emploi) qu'en recettes. Les montants sont en milliers de francs.

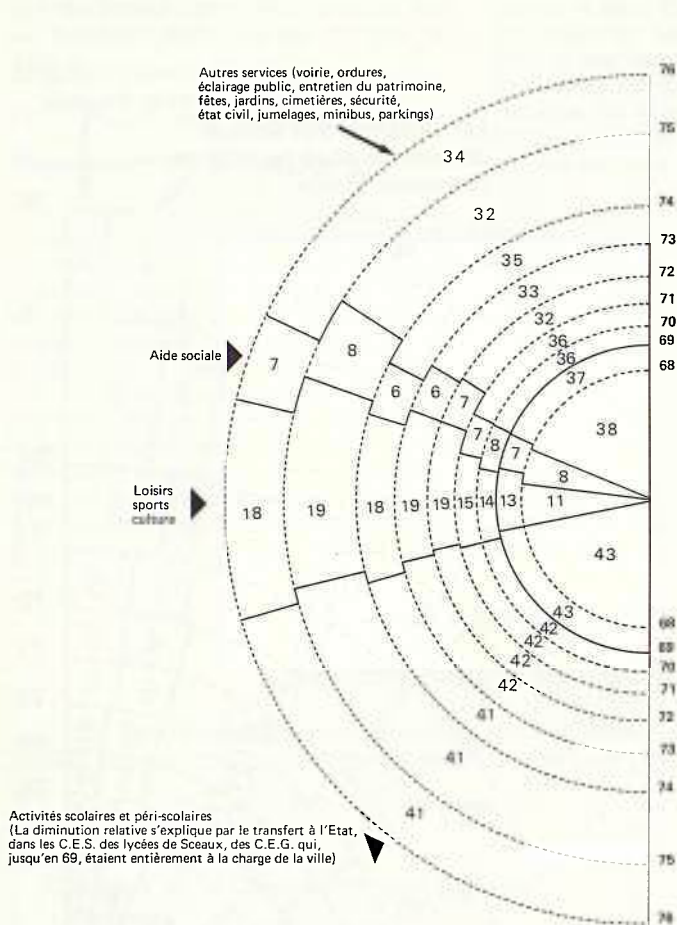
	70	71	72	73	74	75	76
<b>Tableau 4 - Dépenses par nature</b>							
- Personnel .....	2.976	3.464	3.752	4.181	4.902	6.002	8.101
- Autres dépenses .....	1.960	2.207	2.475	3.363	3.882	5.055	6.240
- Subventions versées .....	1.657	2.051	2.654	3.077	3.509	4.673	5.378
- Annuité de la dette .....	2.059	2.189	2.323	2.181	2.319	2.861	2.512
- Services départementaux (Police, Incendie...)	495	534	552	595	567	507	574
- Investissements autofinancés .....	439	556	552	634	1.023	907	434
<b>Total .....</b>	<b>9.586</b>	<b>11.001</b>	<b>12.308</b>	<b>14.031</b>	<b>16.142</b>	<b>20.005</b>	<b>23.239</b>
<b>Tableau 5 - Dépenses par emploi</b>							
- Écoles, classes de neige, Caisse des Écoles.	3.721	4.273	4.853	5.511	6.212	7.924	9.107
- Loisirs, Sports, Culture .....	1.210	1.509	2.194	2.568	2.826	3.583	3.751
- Aide sociale .....	682	763	766	804	945	1.456	1.493
- Autres services .....	3.283	3.702	3.725	4.372	5.349	6.175	8.041
<b>Total .....</b>	<b>8.896</b>	<b>10.247</b>	<b>11.538</b>	<b>13.255</b>	<b>15.332</b>	<b>19.138</b>	<b>22.392</b>
<b>Tableau 6 - Recettes</b>							
- Versement représentatif de la taxe sur les salaires .....	3.448	4.051	4.646	5.796	6.528	8.407	9.722
- Compensation des exonérations pour constructions neuves .....	808	851	1.043	1.174	1.409	1.725	1.724
- Subventions de fonctionnement reçues et recettes diverses .....	623	590	538	617	677	677	808
- Centimes additionnels et autres impôts directs	2.926	3.478	3.783	4.098	4.898	6.271	7.659
- Taxe d'enlèvement des ordures et déchets ..	700	790	880	880	1.050	1.100	1.350
- Autres droits et taxes .....	391	487	648	690	770	958	1.139
<b>Total .....</b>	<b>8.896</b>	<b>10.247</b>	<b>11.538</b>	<b>13.255</b>	<b>15.332</b>	<b>19.138</b>	<b>22.392</b>

Ces tableaux sont complétés et explicités par les graphiques 7, 8 et 9 qui indiquent en même temps que la progression d'ensemble du budget, la part, en %, de chacune des lignes des tableaux ci-dessus.

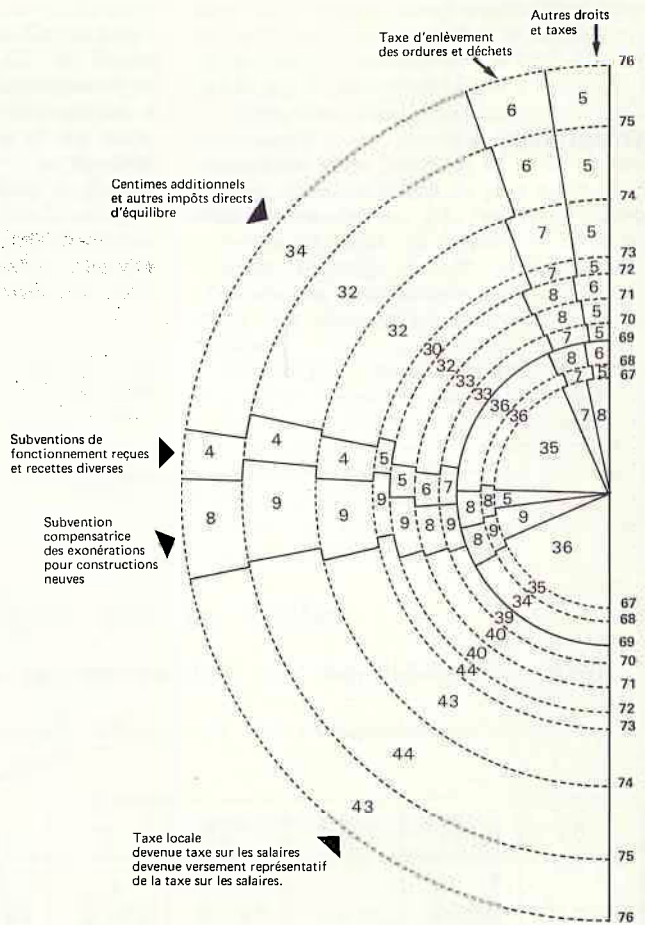
**Graphique 7**



**Graphique 8**



**Graphique 9**



Ces graphiques sont suffisamment parlant par eux-mêmes pour ne pas nécessiter de longs commentaires. On y remarque essentiellement :

- le poids décroissant de l'annuité de la dette ;
- le poids croissant des subventions ;
- la constance du coût de fonctionnement des équipements scolaires et para-scolaires, la substitution aux C.E.G. (collèges d'enseignement général, qui étaient à la charge des communes), des C.E.S. (collèges d'enseignement secondaire, qui, à Sceaux, sont à la charge de l'État) étant compensée par le développement du tiers-temps pédagogique dans les établissements primaires ;
- la croissance du poids des activités culturelles ou sportives ;
- la constance de la part des impôts dans les recettes ; il ne faut pas oublier, par ailleurs, que si les impôts ont effectivement augmenté de 17,4 % par an en moyenne, depuis 6 ans, les prix des denrées et services qu'achète la ville ont, pendant la même période, augmenté de 11,3 % par an, en moyenne. L'augmentation réelle de la pression fiscale n'a donc été que de 5,5 % par an en moyenne.

Le tableau 10, ci-dessous, indique l'évolution des coûts de fonctionnement de chaque service entre 1970 et 1976 :

- colonne A : rang du service dans l'ordre décroissant des coûts ;
- colonne B : nom du service ;
- colonne C : coût de fonctionnement en 1976, en milliers de francs avec une décimale ;
- colonne D : pourcentage moyen d'augmentation annuelle du coût du service entre 1970 et 1976. Lorsque le service n'existait pas en 1970, cette colonne n'est pas remplie ;
- colonne E : part du service dans le budget 1976.

Lorsqu'il s'agit des coûts de fonctionnement, dans ce tableau 10, les recettes ne sont pas prises en compte, celles-ci figurent dans les lignes de recettes de la troisième partie du tableau.

Dans ce tableau, les services sont répartis en deux groupes.

Le premier représente les services obligatoires qui existeraient de toute façon quelle que soit la volonté du Conseil Municipal. Son importance dans le budget a légèrement décliné, de 76,2 % en 1970 à 70,6

en 1976, ce qui représente malgré tout un taux d'augmentation annuel moyen de 15,16 %, à peine plus faible que le taux d'augmentation de l'ensemble du budget qui a été de 16,63 % par an. Il est à noter que les cinq premiers services (écoles, voirie, ordures, Caisse des Écoles, Bibliothèque) sont des services obligatoires et représente à eux seuls près de 60 % du Budget.

Le deuxième comprend les services optionnels. Leur part dans le budget a sensiblement augmenté, de 23,8 % en 1970 à 29,4 % en 1976, soit un taux d'augmentation annuel moyen de 20,80 %.

Un troisième groupe indique de la même façon la progression des recettes.

La comparaison des 2 groupes de dépenses montre bien que, si la volonté de votre Conseil Municipal est de vous aider à parfaire l'animation de la ville, les moyens financiers - pour y parvenir sont limités. La marge de manœuvre dont il dispose pour ce faire est très faible, sauf à augmenter démesurément les impôts locaux, ce qu'il s'est toujours refusé à faire, et pas seulement depuis 6 ans. Cette répartition des dépenses est la conséquence directe de la politique d'animation voulue par votre Conseil Municipal et menée par l'ensemble des citoyens qui participent à la gestion du réseau d'équipements mis en place pour l'ensemble de la population avec leur aide.

**Tableau 10 - Évolution des coûts de fonctionnement de 1970 à 1976**

	A Rang	B Nom du service	C Coûts 1976 (en milliers de francs avec 1 décimale)	D Pourcentage moyen de variation annuelle entre 1970 et 1976	E Importance dans le budget 1976 (en %)
<b>DÉPENSES OBLIGATOIRES</b>	1	Enseignement maternel et primaire.....	7 799,0	15,7	34,83
	2	Entretien et réparation de la voirie communale.....	2 311,7	9,7	10,32
	3	Enlèvement des ordures et déchets.....	1 468,4	13,3	6,56
	4	Caisse des Écoles.....	1 010,0	19,3	4,51
	5	Bibliothèque municipale.....	680,9	17,6	3,04
	8	Éclairage public.....	575,6	17,5	2,57
	11	Bureau d'aide sociale.....	500,0	16,5	2,23
	12	Assainissement (eaux pluviales - eaux usées).....	444,0	42,5	1,98
	16	Signalisation lumineuse des carrefours.....	306,5	60,4	1,37
	19	Cimetières.....	259,6	2,4	1,16
	25	Service d'Incendie.....	201,9	20,8	0,90
	28	Marché du Centre.....	157,1	15,5	0,70
	32	Police et ordre public.....	93,9	8,5	0,42
		SOUS-TOTAL.....	15 808,6	15,2	70,59
<b>DÉPENSES OPTIONNELLES</b>	6	Animathèque - Maison des Jeunes et de la Culture.....	608,1	44,6	2,72
	7	Centre d'action culturelle - les Gémaux (action directe).....	577,1	12,8	2,58
	9	Conservatoire de Bourg-la-Reine - Sceaux.....	556,4	39,7	2,48
	10	Piscine (action directe).....	529,6	6,1	2,37
	13	ASAS et Office Municipal des Sports.....	374,6	38,9	1,67
	14	Fêtes publiques et cérémonies.....	356,8	20,3	1,59
	15	Entretien des propriétés communales louées.....	324,8	10,4	1,45
	17	Classes de neige et classes vertes.....	281,1	14,8	1,26
	18	Minibus.....	262,0		1,17
	20	Centre de protection maternelle et infantile.....	255,9	18,1	1,14
	21	Stationnement payant des véhicules.....	245,6		1,10
	22	Aide à domicile aux personnes âgées.....	231,2	30,1	1,03
	23	Foyer Résidence des Imbergères pour personnes âgées.....	220,1	7,8	0,98
	24	Entretien du jardin de la Ménagerie.....	214,1	24,3	0,96
	26	Entretien des terrains de Sports.....	180,2	13,0	0,80
	27	UDAC - Centre socio-culturel des Blagis (Centre Alfa).....	168,3		0,75
	29	Bulletin Municipal.....	115,0		0,51
	30	Office de Tourisme - Syndicat d'Initiative.....	110,0	42,7	0,49
	31	Parking Robinson.....	95,9		0,43
	33	Crèche départementale du Centre.....	89,0	11,3	0,40
34	Jumelages - C.S.A.I.....	77,1	12,5	0,34	
35	Centre des Jeunes des Blagis et Jeunes dans la Cité.....	76,0		0,34	
36	Autres Associations locales.....	65,0	21,6	0,29	
37	Halte-garderie.....	59,5	20,1	0,27	
		Autres services.....	510,4	10,1	2,28
		SOUS-TOTAL.....	6 583,5	20,8	29,41
		<b>TOTAL DES DÉPENSES</b> .....	22 392,1	16,6	100,00
<b>RECETTES</b>	1	Versement représentatif de la taxe sur les salaires.....	9 721,5	18,9	43,41
	2	Centimes additionnels et impôts directs assimilés.....	7 658,8	17,4	34,26
	3	Compensation des exonérations fiscales.....	1 724,5	13,5	7,70
	4	Taxe d'enlèvement des ordures et déchets.....	1 350,0	11,6	6,03
	7	Subventions de fonctionnement reçues.....	247,9	1,5	1,11
	8	Services concédés (eau, gaz, électricité, funérailles, marchés).....	73,0	8,8	0,33
	9	Taxe sur les spectacles.....	30,0		0,13
5	Autres droits et taxes.....	1 158,8	16,6	5,18	
6	Services gérés directement et revenus divers.....	427,6	10,3	1,91	
		<b>TOTAL DES RECETTES</b> .....	22 392,1	16,6	100,00

## B - La véritable participation : par l'action

En effet, la caractéristique la plus importante de la politique municipale de notre ville est la gestion de beaucoup d'équipements et de services par des associations dans la direction desquelles les conseillers municipaux, qui y sont délégués, ne sont pas prépondérants et laissent la responsabilité de cette gestion aux représentants des usagers. C'est ainsi qu'à la Maison des Jeunes et de la Culture, par exemple, les « usagers » élisent 12 des 21 membres du Conseil d'administration, les autres étant désignés à raison de 4 par les Associations indépendantes qui agissent dans le cadre de la M.J.C., puis 2 par le Conseil municipal, 1 par l'Union Régionale des M.J.C. ; les 2 derniers membres sont l'Inspecteur départemental « Jeunesse et Sports » et le Directeur de la M.J.C. Toutes les autres associations fonctionnent selon des principes analogues. C'est de cette façon, très pragmatique, que votre Conseil municipal a pratiqué depuis 18 ans la participation des habitants au pouvoir de gestion dans la commune. C'est ainsi que plus de 150 citoyens, choisis eux-mêmes par les usagers de chaque équipement ou service, participent très activement à l'animation de la ville. Très proches de la population, dont ils sentent les besoins, ils sont les plus à même de proposer au Conseil municipal le moyen de les satisfaire.

## C - Perspectives d'avenir

Un budget n'est que la traduction d'une politique. L'enjeu des chiffres qui précèdent c'est l'avenir de notre commune, tel qu'il est engagé par l'action de votre Conseil Municipal. Ce dernier n'a pas voulu se contenter des prescriptions légales qui lui font un devoir d'établir un budget annuel : il a étudié, depuis le début de ce mandat, la traduction financière de sa politique pour les 5 années à venir et même, plus récemment, pour les 10 années à venir. Il a acquis la conviction que, puisqu'il était urgent de limiter l'augmentation de la pression fiscale locale - en francs constants - mais que, par ailleurs, il fallait continuer d'accompagner le développement des équipements existants et des associations qui les gèrent, il fallait veiller à contenir le rythme des investissements. Non pas que les investissements coûtent tellement cher : en fait ils sont payés en francs qui se dévaluent progressivement ; ce qui coûte le plus cher, ce sont les frais de fonctionnement et d'entretien qu'ils induisent.

Prenons l'exemple de la Piscine. La construction, terrain compris, a coûté 6 200 000 F (soit une annuité de remboursement de 700 000 F dont 355 000 à la charge du Département). C'est un équipement dont les entrées sont payantes (et ce n'est pas la moins chère du Département, puisque début 1976, 19 étaient moins chères et 9 étaient au même prix ou plus chères). Pourtant 52 % des recettes doi-

vent être fournies par les villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine, pratiquement à parité ; en 1977, il va falloir refaire le revêtement intérieur des bassins ; de plus l'eau et le fuel ont sensiblement augmenté. Les premiers emprunts (il y en a huit en tout) seront entièrement remboursés en 1977 et les derniers en 1984, donc la charge de la dette, constante en francs courants de 1969 à 1977, va diminuer jusqu'à disparaître en 1985. Par contre la charge du fonctionnement et de l'entretien va continuer de croître au moins aussi vite que l'inflation. De 1970 à 1976, les subventions reçues de la Ville de Sceaux par l'Association de la Piscine ont été multipliées par 4,35, soit un taux moyen annuel d'augmentation de 27,8 %. Si l'on en déduit la part de l'inflation, ce taux reste de 14,8 % par an, qui peut être considéré comme le taux incompressible de développement des besoins financiers de la piscine, en période d'inflation nulle (autrement dit, en francs constants). Cela signifie un doublement tous les cinq ans.

Tous les équipements et services ont fait l'objet de calculs similaires sur ordinateur. Ces calculs, périodiquement remis à jour, ont permis d'éclairer les conséquences financières des choix de votre Conseil Municipal. Les décisions d'investissement ont ainsi pu être prises en toute connaissance de cause avec une vue prospective à long terme.

Jean LESUEUR,  
Conseiller municipal

# PLUS ET MIEUX, POUR VOUS

## Banque Populaire **BICS**

141, rue Houdan

92330 SCEAUX

Téléphone : **661-11-43**

Agence ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30



# ANIMA THEQUE

maison des jeunes et de la culture

21 rue des écoles - sceaux.

**ACTIVITES  
DE CREATION  
CULTURELLES  
ET SPORTIVES**

**CENTRE  
D'INFORMATION  
ET DOCUMENTATION**

ANGLAIS • ART DRAMATIQUE • ASTRONOMIE • CINE-CLUB • COUTURE  
DANSE CLASSIQUE • DANSE CONTEMPORAINE • DANSE JAZZ • DANSE  
FOLKLORIQUE • DESSIN CLASSIQUE • ECHECS • EMAUX • ENCADREMENT  
• EQUITATION • ESCRIME • EXPOSITIONS • INITIATION AU FRANÇAIS • GRA-  
VURE • GUITARE CLASSIQUE • GUITARE FOLK • GYMNASTIQUE • HATHA-YOGA  
• JUDO • LABO PHOTO • MIME • MODELISME • PATIN A GLACE • PEINTURE-  
EXPRESSION LIBRE • PEINTURE SUR SOIE • RADIO • STAGES DE FORMATION  
• SPECTACLES • SORTIES THEATRE • TAPISSERIE • TENNIS • TISSAGE • VOLUME .

## **ASSOCIATIONS TRAVAILLANT EN LIAISON AVEC LA M.J.C.**

ACCUEIL DE SCEAUX  
ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES  
C.E.F.A.R.  
DA VIRVIKEN

INITIATION ARTISTIQUE DU VAL DE BIEVRE  
FRERES DES HOMMES  
PARA CLUB JEAN MERMOZ  
U.F.C.S.

**OUVERTURE :** 9<sup>H</sup> à 12<sup>H</sup> — 13<sup>H</sup>30 à 22<sup>H</sup>  
samedi ouvert jusqu'à 20<sup>H</sup>  
dimanche 9<sup>H</sup>30 - 12<sup>H</sup>30

**RENSEIGNEMENTS : 350.05.96 ■ 660.81.82**

# Six ans d'Urbanisme

## Les principes d'une politique

Il y a quelques années l'urbanisme constituait à peine un chapitre de l'action municipale. Aujourd'hui c'est un sujet de controverse, à Sceaux comme ailleurs. Pourquoi ? Parce que nous ne voyons plus la ville en général, notre ville en particulier en 1977 comme nous la voyions il y a 5 ou 10 ans.

## Le grand changement des esprits

Dans les années 1960, la croissance allait de soi : croissance de la population, croissance du nombre et de la taille des logements, croissance des équipements. On admirait ce qui était grand, on souhaitait le nouveau.

Aujourd'hui, c'est le contraire : c'est l'ancien qui est préservé, recherché, tandis que le grand et le nouveau sont redoutés ou méprisés.

Ce changement des esprits, les mots le révèlent : on ne parle pas tant de « constructions nouvelles » que de « envahissement du béton » ; quant à l'automobile, ce sont les inconvénients collectifs qui en sont maintenant ressentis : le bruit, la pollution, le risque d'accidents, les encombrements.

Aujourd'hui l'objectif, c'est la qualité de la vie ; le moyen, c'est le dialogue.

## Les dialogues : des initiatives de la Municipalité

Les dialogues sur l'urbanisme, le Conseil municipal en a pris l'initiative au milieu de 1973, lorsque sans que personne l'ait demandé, il lança une consultation de l'ensemble des Scéennes et des Scéens sur les problèmes d'urbanisme de leur ville.

A l'automne 1973, un organisme social spécialisé multiplie les contacts, établit et diffuse un dossier de base, organise des réunions. Cette action d'animation porte ses fruits : entre le 13 décembre 1973 et le 22 janvier 1974, neuf réunions publiques dont six réunions de quartier constituent autant d'occasions de dialogues entre les élus et des centaines d'habitants de Sceaux.

En mars 1974, un numéro spécial du Bulletin municipal apporte toute l'information dont les réunions avaient montré qu'elle était souhaitée. Des questionnaires d'initiative privée se multiplient : pour connaître le sentiment de l'ensemble de la population - de tous âges, tous quartiers, toute condition sociale - un sondage est organisé au début de l'été par un organisme indépendant, l'I.F.O.P. Les résultats en sont intégralement publiés à la rentrée.


En même temps, des commissions extra-municipales, regroupant des représentants d'associations, des personnalités compé-

tentes et des élus préparent les décisions du Conseil municipal : certaines existent depuis longtemps, telle la Commission de la circulation - qui se réunit trois à quatre fois par an - ou la Commission du logement. D'autres ont été créées en 1974, pour traiter de problèmes nouveaux : la commission de « réaménagement du centre » s'est réunie dix fois, la commission « Plan d'Occupation des Sols » quatorze fois ; une commission « pistes cyclables » a tenu quatre réunions en 1976.

Il ne s'agit pas de réunions à périodicité régulière, pour le principe, mais de réunions correspondant à des étapes précises d'avancement des affaires : lancement d'une étude, remise d'un document, préparation d'un projet. Ceci explique que, par exemple, la commission « Plan d'Occupation des Sols » se soit réunie dix fois en 1975, et pas du tout en 1976 : le projet élaboré en commun est entre les mains de la Direction Départementale de l'Équipement et, au moment où ces lignes sont écrites, il ne nous a pas encore été retransmis avec les améliorations demandées.

De même, c'est à des occasions bien déterminées que des réunions ou des expositions ouvertes à tous ont eu lieu : sur la réservation aux piétons de la partie centrale de la rue Houdan, en juin et en décembre 1974 ; sur la réhabilitation des logements du centre, en septembre 1975, sur le réaménagement de l'îlot Charaire, deux expositions ont été montées : sous forme de plans, deux avant-projets concurrents en décembre 1975, avant l'enquête officielle sur l'utilité publique ; en décembre 1976, la maquette du projet ; dans les deux cas des registres ouverts au public ont été couverts de nombreuses observations. Et en janvier 1977, la maquette est retournée quelques jours à l'atelier, pour recevoir des modifications suggérées par les uns ou les autres.

Ajoutons enfin les multiples conversations du samedi matin : qu'il s'agisse de groupes ou de personnes isolées, il n'en est pas une qui n'ait été reçue, et parfois plusieurs fois, écoutée avec attention, et qui n'ait, aussi souvent que possible, vu son problème traité au mieux.

SOMMAIRE	
 <b>SCEAUX</b> BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION 15 <sup>e</sup> année - N° 60 Mars - Avril 1974	
Rédaction Mairie de Sceaux, 92330 SCEAUX Tél. 702-29-50 Comité de rédaction Henri AUBIG, Roger JECHOUX, Pierre MONCEAUX, Jean-Louis OHEIX, Mo- nique PHILIPPART, Henri WATREMEZ.	
Administration Publique Parties annexes <b>SEBMIS</b> Société d'Édition du Bulletin Municipal d'Information de Sceaux Association déclarée régie par la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901 122, rue Houdan, 92330 SCEAUX Tél. 662-20-65 - Poste 363	
Imprimerie - La Crottygraphie - 3 bis, rue Denis-Papin 92600 ANNIERES	
<b>SPÉCIAL URBANISME</b>	
Un dossier de 35 pages, consacré à la présentation de l'ensemble des problèmes d'urba- nisme qui se posent à Sceaux (pages 3 à 39)	
AU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 27 février 1974	41
FORMATION PERMANENTE : Une source d'information	43
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES	43
BILAN DE LA GENDARMERIE POUR 1973	44
POURQUOI DES TROUS DANS NOS RUES	45
SERVICES DE GARDE	47
PETITES ANNONCES	48
<b>STUDIO - SUD</b>	
Reportages photographiques	22 702-04-85

# me à Sceaux

## La qualité de la vie : à Sceaux, une réalité

Tous les dialogues ont un but : la qualité de la vie.

A Sceaux, la qualité de la vie est une réalité, la preuve en est que beaucoup préfèrent vivre à Sceaux, venir s'installer à Sceaux, rester à Sceaux plutôt que dans une autre commune de banlieue.

De cette qualité de la vie à Sceaux, les causes sont faciles à discerner : des causes anciennes, telles le métro, les lycées, le parc ; des causes plus récentes qui ont accentué la différence entre Sceaux et les communes voisines, et auxquelles les visiteurs sont plus sensibles que nous qui y sommes trop habitués : moins de densité qu'ailleurs, plus de verdure et de fleurs, plus de calme (une seule route nationale en bordure, et pas d'autoroute), des facilités

culturelles et sportives ; tout cela préservé depuis dix ans, vingt ans, **dont il est difficile de prétendre que la Municipalité n'y est pas pour quelque chose.**

Cette qualité de la vie a aussi des conséquences qu'il ne faut pas se cacher : parce que Sceaux est plus désiré que les communes voisines – et non pas par je ne sais quelle spéculation tramée dans l'ombre – les promoteurs sont prêts à y payer les terrains, et donc les acheteurs sont prêts à y payer les logements plus cher qu'ailleurs. Les possibilités de construction, c'est-à-dire en pratique de remplacement des pavillons par des immeubles collectifs, sont maintenant très réduites, conformément à un vœu généralement exprimé. Les transactions sur les terrains deviennent moins nombreuses, mais par contre la rareté des logements neufs va faire augmenter les prix des logements existants.

Autre conséquence : la construction de logements sociaux demande un effort financier plus lourd qu'ailleurs.



Michel PIQUARD

Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme

## Pourquoi ne pas dire oui à tous ceux qui veulent améliorer la qualité de la vie ?

Rien n'est parfait, et la qualité de la vie à Sceaux non plus. Bien des progrès sont possibles, et les suggestions d'associations, de groupes d'habitants ne manquent pas.

C'est que dans la plupart des cas, un intérêt collectif parfaitement respectable heurte d'autres intérêts non moins collectifs et non moins respectables ; parfois ceux qui s'indignent que la qualité de leur vie ne soit pas améliorée ne soupçonnent même pas que la qualité de la vie d'autres souffriraient de la mesure qu'ils demandent.

## Qualité de ma vie ou de la vie des autres ?

Des exemples, en voici quelques-uns glanés au cours de six années à l'écoute des Scéens :

● De leur point de vue, ils ont raison, ceux qui préféreraient la rue Houdan entièrement pavée à l'ancienne ; mais celles qui ont à rouler une poussette n'ont pas tort de préférer des dalles plus lisses ; et ont raison ceux qui y souhaitent davantage de bacs de fleurs ou de bancs ; mais ont raison, même s'il s'agit d'intérêts particuliers, ceux qui refusent que leur fenêtre, leur porte ou leur vitrine se trouve masquée ; et ont aussi raison, de leur point de vue de contribuables, ceux qui veulent limiter les frais, les pavés sont plus coûteux que les plaques utilisées.

● Pour ceux qui attendent l'autobus, qu'il pleuve ou qu'il vente, la qualité de la vie, c'est de disposer d'abris aux arrêts, pour ceux qui ne veulent pas voir du verre et du métal s'insérer dans les lignes d'arbres de nos avenues, la qualité de la vie, c'est qu'il n'y ait pas d'abris : les uns et les autres ont raison, de leur point de vue.

● Ceux qui ont une place pour leur voiture dans la zone des parcmètres souhaitent pouvoir stationner deux heures, et non pas une heure et demie ; ceux qui cherchent une place souhaitent en trouver une libre, ce qui suppose que les stationnements trop longs soient éliminés : ici, les points de vue

SOMMAIRE	
 <b>SCEAUX</b> BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION 15 <sup>e</sup> année - N° 63 Novembre 1974 Mairie de Sceaux, 92350 SCEAUX Tél. 702-2832 Comité de rédaction Harvé AUDIC, Roger JECHOUX, Pierre MONCEAUX, Jean-Louis OHEIX, Monique PHILIPPART, Henri WATREMEZ. Administration Publicité Petites annonces <b>SEBMIS</b> Association déclarée par la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901 12, rue Houdan, 92350 SCEAUX Tél. 660-20-65 - Poste 353 Imprimerie - La Cootypographie 3 bis, rue Denis-Papin 92800 ASNIERES	<b>SPECIAL URBANISME</b> EDITORIAL Un deuxième numéro spécial « Urbanisme » ..... 3 LES SCEENS ET L'AMENAGEMENT DE LEUR VILLE (IFOP) ..... 5 DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES QUI INTERROGENT L'URBANISME ..... 55 SENSIBILITE ET QUESTIONS DE LA POPULATION SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES QUE POSE LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE ..... 65 TRIBUNE LIBRE Questionnaire « Urbanisme » - Réponses à tous les Scéens (Groupe d'Etude d'Urbanisme) ..... 69 STUDIO - SUD Reportages photographiques ..... 702-04-85

...et consultation

opposés sont soutenus tour à tour par les mêmes personnes (\*).

● Les partisans des pistes cyclables ont raison, de leur point de vue ; mais dès que l'on cherche pratiquement où mettre ces pistes (et une commission extra-municipale a travaillé quatre soirées de 1976 sur ce point), les objections surgissent :

- dans le Parc ? qu'en pensent les autres usagers du Parc ?
- sur les trottoirs ? et la sécurité des piétons ?
- sur les chaussées ? c'est supprimer le stationnement, au détriment des riverains.

Cyclistes, promeneurs du Parc, usagers des trottoirs, riverains, tous ont raison, de leur point de vue.

Plus important, mais non moins significatif, la qualité de la vie, c'est pour les habitants des quartiers de pavillons, que les pavillons voisins ne soient pas détruits, pour laisser la place à des immeubles collectifs qui modifient l'ambiance du quartier ; donc que la construction de logements neufs soit réduite à presque rien ; car où construire à Sceaux, si ce n'est à la place des pavillons et des jardins.

Mais la qualité de la vie pour des jeunes qui ont passé toute leur jeunesse à Sceaux et qui sont au moment de s'établir, c'est de trouver des logements sur place ; donc que la construction soit soutenue.

Ceux qui sont arrivés à Sceaux dans les années 1950/1960 continuent à occuper leur logement. Mais une part de leur famille les a quittés : c'est ce qui explique que malgré un rythme de construction supérieur à 200 logements par an, dans les années précédentes, le dernier recensement ait fait apparaître une baisse de la population, qui est redevenue inférieure à 20.000 habitants. **Pour ce qui concerne ses habitants, la densification de Sceaux appartient au passé.**

Dans d'autres cas, il n'y a pas opposition réelle d'intérêts, mais seulement conflit entre une inquiétude et un espoir. Prenons un cas qui fut brûlant, celui de la réservation aux piétons de la partie centrale de la rue Houdan. Il est évident qu'il n'y a pas opposition d'intérêts entre les commerçants et leurs clients : sans clients heureux il n'y a pas de commerçants prospères. Mais le conflit fut entre l'espoir de créer un lieu de rencontre et de sécurité pour tous, et l'inquiétude d'une baisse du chiffre d'affaires. Aucune démonstration ne pouvait être apportée que l'inquiétude n'était pas fondée : il fallait l'expérience. Il n'empêche que cette expérience comportait une première étape où des commerçants de la rue ont pu croire que leur intérêt était négligé.

## La recherche du bien commun

Devant tous ces points de vue qui se manifestent, parfois se heurtent, il n'y a pas à dire que l'un à raison et que l'autre a tort ; mais à chercher avec patience ce

(\*) Précisons que les parcmètres ont rapporté au budget de la Ville :

- en 1975 : 21.692 F ;
- en 1976 : 79.746 F.

que peut être, cas par cas, le bien commun.

Le Conseil municipal s'est appliqué à ne pas céder à deux tentations :

- donner satisfaction à ceux qui crient le plus fort, ou qui distribuent le plus de tracts ; d'autres, dont la qualité de la vie est aussi respectable, peuvent avoir moins de moyens pour s'exprimer ;
- ne rien faire tant que tout le monde n'est pas d'accord ; car ce serait multiplier les droits de veto, les pouvoirs d'empêcher, et ce n'est pas le meilleur moyen d'assurer le bien commun.

Mais chacun de ceux auxquels il n'a pas été possible de donner satisfaction a reçu - ou pu recevoir - des explications sur les raisons de la position adoptée.

## Les résultats de l'action

L'urbanisme, cela finit par se voir. Que pouvons-nous voir à Sceaux, de la politique d'amélioration de la qualité de vie menée par la Municipalité ?

### La rue « piétonne »

C'est, pour la promenade, les rencontres, les achats, un espace sans équivalent dans la région parisienne jusqu'à la mise en service toute récente des rues qui avoisinent le centre Beaubourg. Après des études et des enquêtes minutieuses, la partie étroite de la rue Houdan fut interdite aux voitures en octobre 1974 et aménagée pendant l'été et l'automne 1975 ; depuis,



Embouteillages, bousculades, pollution...



Un espace pour la promenade, les rencontres, les achats...



Des trottoirs restitués aux piétons



Traverser une rue en toute tranquillité ne doit plus être un problème pour les enfants, les mères de familles, les personnes âgées...



Même nombreux, les arbres jeunes tiennent peu de place dans le paysage, mais dans 10, 20 ou 30 ans...

cette rue piétonne et le trottoir qui la prolonge vers l'église sont progressivement entrées dans les habitudes.

Regardez ceux qui la parcourent maintenant et souvenez-vous des embouteillages et des bousculades de jadis, lorsque les piétons étaient coincés entre les murs et les carrosseries ! Il n'y a aucun doute que les usagers de cette voie piétonne sont déjà plus nombreux qu'autrefois et le seront de plus en plus.

## Dans les rues, vers le « chacun chez soi »

Réduire les dangers et la gêne que les voitures en circulation peuvent constituer pour les piétons, c'est le principe du « cha-

cun chez soi » que la Municipalité met progressivement en œuvre.

**Les trottoirs aux piétons**, et au besoin, sous la protection de bornes, de barrières ou de massifs de fleurs ; un crédit spécial figure au budget depuis deux ans, et permet progressivement la reconquête des trottoirs les plus envahis.

**Des espaces réservés au stationnement** partout où cela est possible : le long des voies, comme la rue de Fontenay, où le stationnement d'autrefois gênait aussi bien les piétons que les cyclistes ou les automobilistes ; ou sur une contre-allée réservée à cet effet, comme celle qui est aménagée depuis peu à titre provisoire avenue de Camberwell ; ou sur des parkings :

si le parking proche de la gare de Sceaux est un échec – parce que mal placé à la suite des idées fausses du Syndicat des Transports d'il y a dix ans, et aussi du refus de la R.A.T.P. d'aménager un accès direct aux quais, – le parking Robinson joue son rôle : contribuer à dégager les rues voisines et leurs riverains de la charge des voitures venues d'ailleurs.

## La sécurité : les feux tricolores

Onze carrefours équipés en 1971, dix-neuf aujourd'hui auxquels vont s'ajouter deux autres dont le principe est adopté ; soit un doublement en sept ans.

Certes, le feu n'apporte pas une sécurité absolue : il y a les automobilistes qui brûlent les feux ou qui ne respectent pas la priorité des piétons après un tourne à droite ; il y a aussi les piétons qui, par exemple devant l'ancienne Mairie, négligent bien à tort d'utiliser le bouton-poussoir qui a été installé pour leur permettre de traverser en toute tranquillité, quitte à perdre quelques secondes pour attendre que le feu passe au rouge.

Par ailleurs, certains carrefours – par exemple devant le garage Penthivère – posent des problèmes difficiles de réglage de la durée des temps de vert et de rouge, parce que les voitures peuvent y pénétrer par cinq voies différentes.

Enfin, à d'autres carrefours, moins prioritaires que ceux qui viennent d'être équipés, la pose de feux tricolores peut être aussi utile.

Il n'en demeure pas moins que les enfants, les personnes âgées, les mères de famille chargées peuvent maintenant traverser dans de bonnes conditions – ce qui ne veut pas dire sans faire attention – un nombre accru des carrefours où ils étaient les plus exposés.

## Les arbres et les fleurs

Sceaux est une ville d'arbres et de fleurs : tous le reconnaissent et surtout ceux qui viennent d'ailleurs.

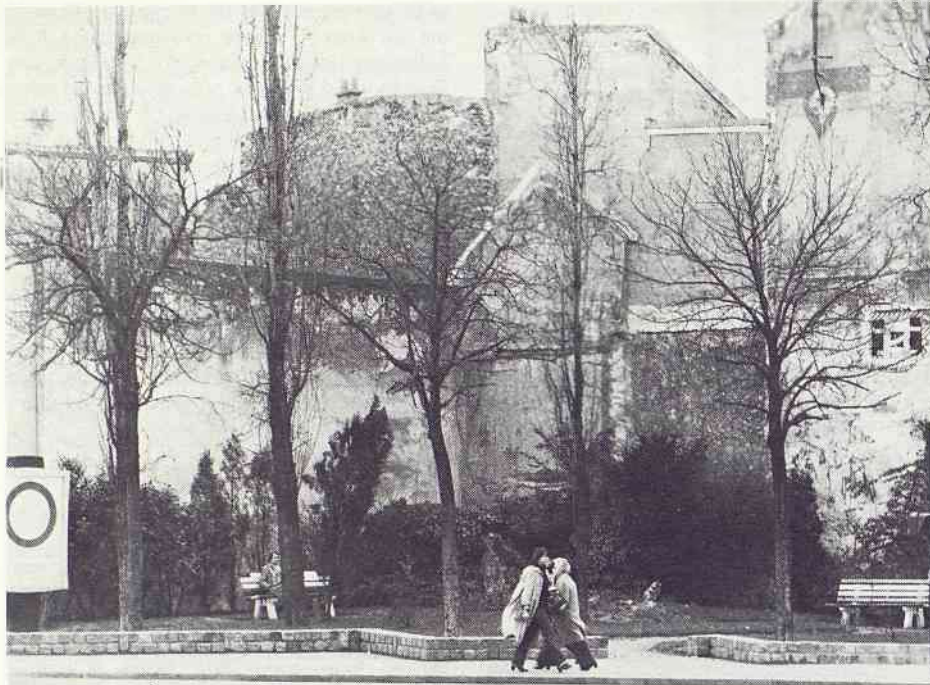
Mais il ne suffit pas de se satisfaire du patrimoine que nous ont légué nos prédécesseurs. Sinon, nos enfants n'hériteraient que d'arbres vieillissants. Il faut planter.

C'est ce qui a été fait, particulièrement dans les années récentes ; parce qu'un arbre jeune tient peu de place dans le paysage, et passe quasiment inaperçu, peu de personnes mesurent l'importance des plantations faites :

- plantations pour remplacer les arbres vétustes, par exemple rue de l'Yser, rue Léo-Delibes ou place de la Libération ;

- plantations pour remplacer des arbres qui ont dû être abattus pour laisser la place à des constructions ou des élargissements de voies, par exemple boulevard Colbert, ou bien dans diverses résidences, et prochainement sur le terrain de l'Hôtel des Finances ;

- plantations supplémentaires enfin, souvent à l'occasion de mise à l'alignement de voies dont les trottoirs étaient autrefois trop



*Un peu triste en hiver, ce petit jardin retrouvera bientôt ses habitués qui apprécient de pouvoir y contempler le spectacle de la rue en toute tranquillité.*



*Les scolaires, les mères de familles sans voiture et les personnes âgées constituent l'essentiel de la clientèle des minibus*

## Les minibus

étroits pour recevoir des arbres : c'est le cas de la rue Houdan entre l'Hôtel des Finances et l'avenue de la Gare (35 marronniers sur le trottoir nord), rue du Docteur-Berger et rue Paul-Couderc (26 tilleuls argentés), avenue Jules-Guesde ou encore rue du Lycée près de la rue de Penthièvre et près de la rue de Fontenay ; également dans des groupes scolaires (23 arbres au groupe du Clos Saint-Marcel).

Au total, Sceaux est une ville où le bilan « arbres » est positif : le petit nombre d'arbres anciens ou malades qui laissent la place ne doit pas cacher la « forêt » d'arbres jeunes qui feront notre bonheur et celui de nos enfants dans quelques années.

Est-ce de l'urbanisme que de relier commodément le centre aux quartiers éloignés pour ceux et celles qui ne peuvent ou ne veulent pas utiliser une voiture particulière ; N'est-ce pas aussi un service social qui permet à ceux qui ont le plus de difficultés à se déplacer de ne pas rester confinés dans un voisinage par trop restreint ? 2.300 voyageurs au mois d'août dernier (où le service est d'ailleurs réduit de moitié pour raison d'économie) : ce n'était sans doute pas les plus privilégiés d'entre nous !

Au total, 50.000 voyageurs en 1974 (sur onze mois), 80.000 en 1975, 90.000 en 1976. Et un taux de couverture des dépenses par les billets et cartes de 35 %,

autobus pour l'ensemble de la région parisienne.

Que l'on ne s'émeuve pas de la taille des véhicules, qui paraît le plus souvent excessive par rapport au nombre de personnes transportées : le salaire du chauffeur est le même que pour un véhicule plus petit, et la robustesse de ces cars diesel autorise un amortissement relativement long.

## Des décisions encore invisibles

D'autres décisions ont été prises, qui ne sont pas encore visibles parce qu'entre le moment où une décision est prise par un conseil municipal, et le moment où les conséquences en sont apparentes s'écoulent des délais plus ou moins longs ; ces délais, on peut parfois les raccourcir, d'autres fois seulement les constater.

Prenons un exemple courant : lorsqu'un immeuble atteint la hauteur totale, il y a six mois à un an que les travaux de fouille ont commencé ; lorsque les travaux de fouille commencent, c'est en application d'un permis de construire qui a été délivré jusqu'à un an auparavant ; un permis de construire est délivré deux à cinq mois après qu'il ait été demandé ; un permis de construire est demandé jusqu'à six mois après la délivrance d'un certificat d'urbanisme ; un certificat d'urbanisme est délivré deux mois après avoir été demandé ; or, c'est à la date de sa demande que doit être apprécié le droit de construire sur le terrain considéré.

Au total, ce n'est guère qu'au bout de trois ans qu'une décision modifiant le droit de construire montre ses effets.

Dans certains cas, le délai est plus long encore : ainsi l'Hôtel des Finances. La Municipalité d'avant 1959 avait mis au point un projet de construction d'un centre administratif dans la rue des Imbergères. Les services fiscaux devaient y trouver place. Nous avons abandonné ce projet pour ne pas défigurer le quartier, et parce que les possibilités de circulation et de stationnement dans la rue des Imbergères ne pouvaient être que mauvaises ; sur ce terrain a été construite la résidence-foyer pour personnes âgées, qui est tout à fait à sa place.

Lorsque la propriété à l'angle de la rue Houdan et de la rue du Maréchal-Joffre fut mise en vente, l'État l'acheta le 20 avril 1966 en vue d'y construire l'Hôtel des Finances. Le certificat d'urbanisme fut délivré le 24 juillet 1967. La mise au point par l'Administration du projet de construction, compliquée notamment par le projet d'autoroute maintenant abandonné, prit beaucoup de temps ; finalement, le permis de construire fut délivré par le Préfet le 22 mars 1972 ; pour des raisons de disponibilité de crédits, les travaux n'ont commencé qu'en mai 1975 ; et la mise en service se fera en 1977.

Ainsi voyons-nous avec des yeux de 1977 des décisions prises en pratique en 1973, voire bien avant ; ce décalage est particulièrement sensible aux périodes où les idées évoluent vite, ce qui est le cas des années précédentes.

## Les décisions prises

La principale décision encore à peine visible prise ces dernières années, c'est le freinage progressif de la construction d'immeubles collectifs dans les zones de pavillons, l'arrêt de la densification de notre ville ; techniquement, des diminutions des « Coefficients d'Occupation des Sols » (C.O.S.) ont été votées entre la fin de 1973 et le début de 1976.

Le nombre des logements neufs autorisés a diminué comme le montre le tableau suivant qui envisage des périodes de trois ans, car les fluctuations d'une année sur l'autre n'ont pas de grande signification.

### Logements neufs autorisés

Période 1965 à 1967 : 336 (112 par an en moyenne)

Période 1968 à 1970 : 635 (212 par an en moyenne)

Période 1971 à 1973 : 811 (270 par an en moyenne)

Période 1974 à 1976 : 203 (68 par an en moyenne).

Parallèlement, une décision de mai 1975 favorise la construction ou l'extension de pavillons construits sur de petites parcelles (entre 200 et 350 m<sup>2</sup> de terrain).

## Des décisions préparées

D'autres décisions n'ont pu être prises encore, et en sont à des stades plus ou moins avancés de préparation.

## Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)

C'est d'abord le cas du Plan d'Occupation des Sols, pour tout ce qui ne concerne pas

les Coefficients d'Occupation des Sols mentionnés plus haut, c'est-à-dire essentiellement le règlement de construction et des alignements.

Un examen minutieux de ces problèmes a été effectué au cours de 1975 en commission extra-municipale notamment, et les résultats en ont été adressés à la Direction départementale de l'équipement pour l'indispensable mise en forme. Dès que celle-ci sera achevée – mais les délais ne dépendent pas de la Mairie, la plupart des trente-six communes du département en étant au même point – la procédure officielle de consultation et d'approbation sera engagée.

### De quoi s'agit-il ?

**Pour le règlement**, rajeunir et préciser les règles de retrait, prospect, hauteur, etc., auxquelles doivent obéir les constructions.

**Pour les alignements**, de ne garder des vieilles décisions (certaines remontent à l'avant-guerre) d'élargissement des voies, que celles qui correspondent à des besoins actuels, en faisant la plus large part à l'élargissement des trottoirs dans les rues du quartier résidentiel.

**Tous les sentiers de Sceaux** restent sentiers, à l'exception du sentier de la Tour, où le projet d'école maternelle oblige à un élargissement ; c'est avec les riverains, après un travail minutieux mené en commun et plusieurs réunions, que le tracé a été arrêté avec précision. Il n'est pas question d'en faire une voie de passage automobile.

Ces alignements se réalisent par une procédure douce : ce n'est qu'à l'occasion d'une construction nouvelle – en pratique de la vente du terrain à un promoteur – que

la bande de terrain qui manquait est incorporée au patrimoine collectif.

## La modernisation des logements anciens

Autre décision en préparation : l'assistance financière et technique aux propriétaires et locataires de maisons anciennes. De les mettre dans les meilleures conditions pour, s'ils le souhaitent, améliorer le confort (installations sanitaires et électriques, chauffage) de leurs logements ; la réglementation en vigueur assurant des conditions beaucoup plus favorables aux propriétaires dont les travaux s'inscrivent dans le cadre d'une opération groupée, le Conseil municipal a pris l'initiative, avec l'aide de l'État et de la Région, dès 1975, de faire faire par un organisme spécialisé de caractère social, l'Association de restauration immobilière de la région parisienne, une étude d'ensemble du quartier du centre où se trouvent le plus de logements anciens ; cette étude devrait déboucher dès 1977 sur quelques réalisations témoin.

Ainsi serait mis fin au spectacle, que beaucoup de Scéens ne soupçonnent pas, d'inconfort et de vétusté qui saisit, lorsqu'ayant poussé une porte, parfois entre deux vitrines brillamment éclairées, on trouve dans un couloir sombre, un escalier non repeint depuis des dizaines d'années, des logements sans confort.

## Le stationnement dans le centre

Enfin, le problème du stationnement dans le centre a été mis à l'étude en 1976 à partir d'une double constatation :

- Les rues étroites et pittoresques que sont notamment la rue des Imbergères et la rue des Écoles sont consacrées plus qu'aux deux-tiers aux voitures : une file pour rouler, une file pour stationner, le reste pour les piétons ; mais il ne servirait à rien de réglementer si une solution ne peut être apportée au problème du stationnement.
- Or, le réaménagement de l'îlot Charaire offre une occasion de créer des places de stationnement en sous-sol. Il faut déterminer combien en réaliser, ni trop (pour ne pas supporter des dépenses inutiles), ni trop peu (pour éviter des regrets).

Quant au réaménagement de l'îlot Charaire, ce début de 1977 le trouve en plein âge ingrat : des décisions ont été prises, mais leur effet est invisible ; d'autres sont bien préparées, mais pas encore tout à fait prêtes. Un article spécial lui est consacré.

Combien de Scéens regrettent d'habiter Sceaux, préféreraient vivre dans des communes voisines ? pratiquement aucun.

Il n'y a pas de meilleurs témoignages qu'au sein de la région parisienne, la qualité de la vie a été non seulement préservée, mais améliorée à Sceaux plus qu'ailleurs au cours des récentes années.

**Michel PIQUARD,**  
Conseiller municipal



Studio Sud

*La partie de la rue du Lycée comprise entre la rue de Penthièvre et la rue de Fontenay fournit un bon exemple d'alignement progressif où on ne cherche pas à faciliter la circulation des voitures mais plutôt à organiser le stationnement, à élargir le trottoir et à y planter des arbres dans un souci de sécurité des enfants qui vont à l'école ou des mères de familles qui se rendent à la crèche. N'est-ce pas les 80 centimètres du trottoir de la partie non élargie qui choquent aujourd'hui ?*

# L'îlot Charaire

Quand le Conseil municipal, au début de l'été 1972, apprend que l'imprimerie va cesser ses activités, il sait très vite ce qu'il ne veut pas, et ce qu'il veut.

Il ne veut ni barres, ni tours, ni une réalisation limitée à quelques logements de standing de plus.

Il veut un complément du centre actuel, à l'échelle des bâtiments voisins, et au service des habitants de notre ville.

Il veut ce que les autres communes de la banlieue – ne citons personne pour ne pas être méchant – ne veulent pas ou ne savent pas faire. C'est pourquoi il a fallu du temps : pour aboutir à un résultat différent, il fallait des moyens différents ; et il fallait aussi du temps pour mettre au point un projet qui réponde pleinement aux vœux de nos concitoyens.

## Des moyens différents

Le permis de construire d'une résidence luxueuse a d'abord été refusé au début de 1973.

De longues conversations avec le promoteur propriétaire du terrain ont ensuite conduit à la conclusion qu'une Z.A.C. ne permettait pas non plus de donner au projet la forme souhaitée.

La formule, utilisée couramment ailleurs, de la société d'économie mixte, donne les résultats que chacun peut voir dans les autres communes : le président est un élu, mais directeur technique et directeur financier viennent d'un groupe financier, et l'exigence de rentabilité immédiate maximale est toujours présente.

En décembre 1974, le Conseil municipal décide donc d'utiliser une formule définie par une loi de 1964 : la concession des sols.

Le principe est simple : la ville achète le terrain et le loue pour 99 ans à des preneurs qui construisent les immeubles prévus ; en fin de bail, l'ensemble revient gratuitement à la ville (les locataires deviennent locataires de la ville).

Pour la ville, la dépense est constituée par l'acquisition du terrain, en pratique par la charge des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts pour financer ces acquisitions ; précisons que ces dernières sont toujours opérées à un prix fixé par l'Administration des Domaines, qui relève du Ministère des Finances, et que la ville n'a aucune liberté quant au prix d'achat des immeubles ou des terrains.

La recette résulte des loyers versés par les preneurs pour le terrain sur lequel ils construisent les immeubles ; ces loyers sont indexés sur le coût de la construction.

Cette formule a deux conséquences :

1. Du point de vue de l'urbanisme, la ville a la maîtrise complète de la réalisation : elle définit seule ce qui doit être construit, et selon quel plan. Naturellement, définir seul ne veut pas dire définir n'importe quoi : il faut que l'équilibre financier soit possible pour le preneur.

2. Du point de vue financier, la ville réalise en tant que collectivité ce que nombre de Scéens ont réalisé pour leur compte en tant que particuliers : la constitution d'un patrimoine, qui rapportera progressivement des recettes régulières. Dans une Commune qui est et entend demeurer strictement résidentielle, et se prive ainsi tout à fait délibérément des recettes fiscales qu'apportent les industries ou les grandes surfaces commerciales (Sceaux occupe le dernier rang de tout le département pour la part de la taxe professionnelle dans ses recettes fiscales), c'est à moyen terme une manière de sortir de l'alternative : ou bien des impôts trop lourds pour les particuliers, ou bien des services culturels et sociaux, des équipements sportifs ou de voirie très insuffisants.

## Le projet

Les grands traits en ont été fixés depuis longtemps :

- toute la surface réservée aux piétons ;
- des petites places variées dans leur forme et leur aspect ;
- les grands arbres existants maintenus, et d'autres arbres plantés en pleine terre ;
- des bâtiments bas, de 2 étages près de la rue Houdan, à 4 étages au maximum près de l'avenue de Camberwell.

A mesure des études, d'autres traits se sont dégagés :

- un retrait sur l'avenue de Camberwell, permettant, au-delà d'une contre-allée réservée au stationnement (1), de constituer un trottoir confortable et une troisième ligne d'arbres, s'ajoutant aux deux lignes d'arbres existantes naturellement maintenues ;
- une zone plus animée (comme la rue piétonne est animée) dans la partie Est, comportant l'Hôtel des Postes (2), les salles municipales destinées à relayer les installations des baraquements (3) qui ont fait leur temps, l'hôtel-restaurant (4), les magasins et boutiques (5), et des bureaux qui permettront de créer sur place une cinquantaine d'emplois (en sus des emplois créés par les autres activités) ;
- une zone plus résidentielle à l'Ouest regroupant autour d'un espace intérieur très calme les diverses catégories de logements, tous locatifs, la halte-garderie et un centre médico-social ;
- le garage qui, s'il doit être réinstallé sur place, sera le seul équipement orienté vers

l'avenue de Camberwell, et ne comportera aucune activité à l'air libre ;

- des parkings souterrains dont le nombre est commandé par l'application des règles actuellement en vigueur dans la proche banlieue parisienne.

Après avoir vu une exposition d'avant-projets en décembre 1975 à l'ancienne Mairie, les Scéens ont pu voir la maquette de ce projet à la Mairie en décembre 1976. Au moment où ces lignes sont écrites, la maquette subit des modifications inspirées notamment par certaines des observations portées sur le cahier disposé à cet effet. La photo de la maquette qui illustre cet article représente la maquette dans son état de décembre, avant modifications. Au contraire le plan tient compte de certaines modifications : il est à jour en janvier 1977 ; rien ne dit qu'il est définitif : d'autres améliorations pourront encore lui être apportées ; le travail de mise au point et les consultations reprendront après les quelques semaines obligatoirement « *neutrialisées* » qui précèdent les élections.

Pour réaliser ce projet, sur un peu plus d'un hectare – les plus grandes dimensions du terrain étant de 150 mètres du Nord au Sud et de 140 mètres de l'Est à l'Ouest – seulement quatre familles et un commerce seront touchés : les deux familles locataires seront relogées sur place : les deux familles propriétaires, dont le jardin sera en partie utilisé par les constructions nouvelles et par des prospects au-delà de ces constructions, pourront, si elles le souhaitent, rester dans leur demeure en tant que locataires de la ville après avoir touché le prix de leur propriété. Ainsi, le trouble causé par ce projet sera réduit au minimum, et sans commune mesure avec celui des réalisations analogues d'autres communes.

(1) Cette contre-allée rend service : elle donne de nouvelles possibilités de stationnement très proches du centre ; elle assure le recul des futurs immeubles par rapport au trafic ; elle va permettre la plantation d'une nouvelle ligne d'arbres. C'est la réalisation de cet « *élargissement de l'avenue de Camberwell* », dont certains voudraient faire un épouvantail.

(2) L'actuel bâtiment occupé à la fois par la poste et le téléphone devant être totalement occupé par le téléphone pour permettre l'extension des centraux qui s'y trouvent.

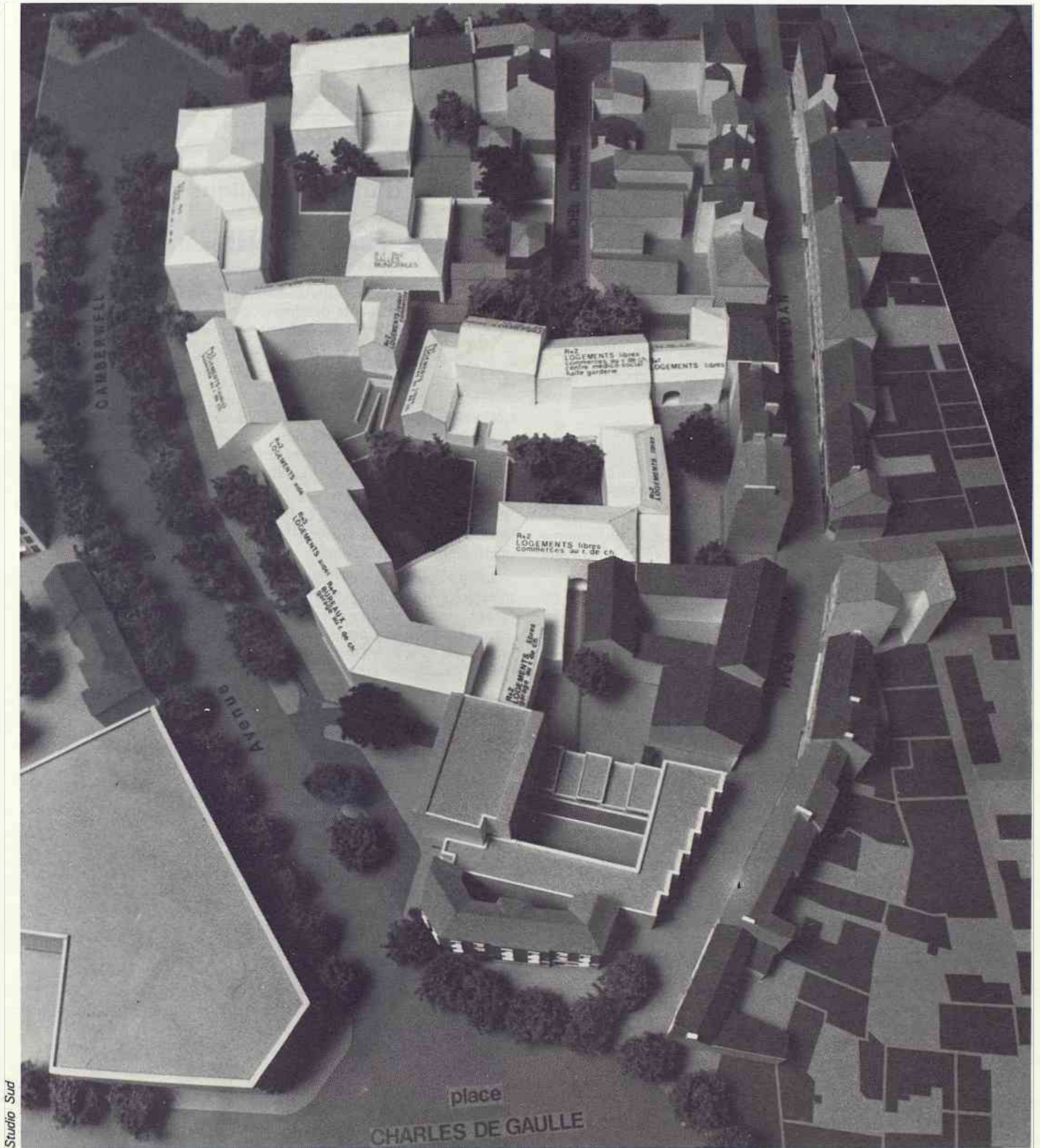
(3) Pas des salles de congrès, mais quelques salles petites et moyennes et quelques bureaux ; 400 m<sup>2</sup> au total, y compris les dégagements, les sanitaires, etc.

(4) Pas un palace, mais un petit hôtel deux étoiles d'environ 40 chambres.

(5) Pour lesquels les commerçants déjà installés à Sceaux auront, bien sûr, une priorité pendant un délai suffisant.



**Un centre ● sans tours ni barres  
● à l'échelle de Sceaux  
● au service des Scéens**



Studio Sud

**La maquette**

(dans son état de décembre 1976)

## Où en est-on en ce début de 1977 ?

L'acquisition des terrains a été déclarée d'utilité publique par arrêté du préfet, après une enquête publique que l'exposition organisée par le Conseil municipal à la fin de 1975 avait préparée ; cet arrêté a été attaqué devant le Tribunal administratif par divers Scéens, comme c'est maintenant le cas dans toutes les opérations de ce genre (\*).

Le terrain de l'imprimerie a été acquis en 1976 ; un autre immeuble compris dans le périmètre au moins sera acquis à l'amiable en 1977.

La mise au point du projet se poursuit sans précipitation ni retard.

Les contacts avec des preneurs éventuels ont montré que la ville ne manquera pas de partenaire (filiale de grandes banques nationales ou privées, organismes semi-publics) lorsque, le moment venu, elle leur proposera le bail à construction de ce terrain. Mais c'est la ville qui aura fixé dans tous les détails le cahier des charges que ce preneur devra observer.

C'est ainsi que, confrontée à ce redoutable défi, mais aussi à cette chance exceptionnelle que constitue un hectare libre en plein centre, le Conseil municipal entend en faire une opération exemplaire au service de tous les habitants de notre ville.

**Michel PIQUARD,**  
Conseiller municipal

(\*) L'arrêté du Maire créant la rue « piétonne » avait aussi été attaqué en 1974 devant le Tribunal administratif.

## ANNEXE I

### Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique Rapport du Commissaire-Enquêteur

Le projet soumis à la présente enquête a pour but d'acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, des terrains d'une superficie totale de 11 000 m<sup>2</sup> qui seraient ainsi concédés par bail à la construction en vue de la restructuration du centre de Sceaux.

La formule de bail à la construction entre dans le champ d'application de la loi du 16 décembre 1964 et du décret subséquent n° 64-1323 du 24 décembre 1964.

Cette procédure, jusqu'ici peu employée en raison de la date relativement récente de son institution, tend à se développer notamment dans les communes de la couronne de Paris qui souhaitent ainsi se dégager progressivement de l'orbite de la capitale, afin d'accentuer leur particularisme.

C'est dans cette optique que doit être considéré le programme de rénovation et d'extension du centre de Sceaux, tel qu'il a été envisagé par le Conseil municipal.

De la synthèse des nombreuses observations consignées au registre d'enquête se dégagent les points essentiels suivants :

- 1°) l'adhésion de principe des signataires à la réalisation du projet ;
- 2°) la limitation de celui-ci à l'expropriation de l'ancienne imprimerie d'une superficie de 8 356 m<sup>2</sup> ;
- 3°) l'inquiétude des signataires sur les répercussions financières du projet et, par voie de conséquence, sur l'accentuation de la pression fiscale ;
- 4°) l'inquiétude également sur la rentabilité de l'opération dans les décennies à venir ;
- 5°) le désir de voir conservées dans le contexte de l'environnement actuel des villas ou constructions en bon état ;
- 6°) un esprit de solidarité à l'égard des personnes locataires ou propriétaires des immeubles dont l'expropriation est envisagée.

Ces différentes questions appellent de ma part les remarques suivantes.

Le principe de l'aménagement de l'îlot Charaire reçoit l'adhésion de la population avec des restrictions telles que, tant sur le plan technique que financier, elles compromettent la réalisation du programme dans son ensemble.

C'est ce qui résulte de l'importante documentation mise à la disposition de ses administrés par la Municipalité de Sceaux ; ceci résulte également de l'intéressant rapport qu'a bien voulu me faire tenir, à la clôture de l'enquête, M. Douady, Urbaniste-Architecte, désigné par la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer son concours à la Ville (\*)

Je retiens de cette notice le passage suivant :

« La non acquisition des parcelles citées, voisines de l'ancienne imprimerie, serait de nature à rendre à terme l'opération plus coûteuse et plus difficile, et, dans l'immédiat, la priver de l'atout majeur d'une position urbaine revalorisant l'ensemble du projet ».

(\*) Le texte du rapport de M. DOUADY figure à la page suivante.

Le problème qui m'a particulièrement impressionné est celui de l'éviction des occupants des immeubles à exproprier ; aussi m'a-t-il paru nécessaire de conférer sur ce point avec l'autorité municipale.

La lettre de M. le Maire de Sceaux, consécutive à mon intervention et que je joins aux présentes conclusions m'a donné les apaisements que je désirais.

En effet MM. DARAS et LESUEUR auront la possibilité de continuer à habiter, leur vie durant, les villas dont ils sont respectivement propriétaires ; aussi sera par ailleurs sauvegardé l'environnement souhaité par les signataires des pétitions.

Quant aux deux locataires de l'immeuble 7,9,11, rue de Penhièvre, ils seront relogés en priorité dans l'ensemble à construire à des conditions de location très voisines de celles auxquelles ils sont actuellement soumis.

Le garage Simca-Chrysler, dont la situation et les conditions d'exploitation ne répondent plus aux normes actuelles, se verra proposer dans les futures constructions des locaux en rez-de-chaussée et en sous-sol conformes aux règles actuelles de l'urbanisme, tant en ce qui concerne l'insonorisation et la salubrité que l'amélioration de la circulation automobile.

Quant aux incidences financières auxquelles il est fait amplement allusion comme résultantes des charges de l'emprunt à contracter, je pense que, si elles nécessitent dans les prochaines années un effort particulier de la commune, celui-ci sera progressivement atténué par la rentabilité des locations, pour faire place, dès le début de la prochaine décennie, à une situation favorable aux finances communales.

Si, en effet, les annuités d'amortissement doivent rester constantes pendant la durée de l'engagement, la loi du 16 décembre 1964 a prévu, pour l'affaire qui nous intéresse, une revalorisation des prix des locations en fonction de la variation de l'indice de la construction.

En tout état de cause, je considère cette opinion comme accessible ; en vertu de la loi du 31 décembre 1970 sur le principe des libertés communales, le Conseil municipal, éventuellement sous le contrôle de l'autorité de tutelle, est seul qualifié pour présenter en fonction du volume de la dette et exécuter un budget en équilibre réel.

En conclusion, j'estime, compte tenu de ce qui précède, que les arguments développés contre le projet et dont l'idée maîtresse me semble inspirée par les propriétaires concernés ne peuvent porter obstacle à la réalisation de ce programme.

En conséquence, j'exprime un avis favorable à la poursuite de la procédure en cours tendant à ce que les acquisitions de terrains et immeubles nécessaires soient déclarées d'utilité publique.

Versailles, le 20 décembre 1975  
**Le Commissaire-Enquêteur,**  
H. COPEL

## Rénovation de l'îlot Charaire

## Note de M. Douady, Urbaniste-Architecte

J'ai été désigné à titre d'urbaniste spécialisé dans les études de développement des centres anciens par la Direction Départementale de l'Équipement des Hauts-de-Seine pour apporter mon concours à la Ville de Sceaux.

Ma mission a porté sur la détermination de critères de choix d'un « parti » d'aménagement entre plusieurs projets présentés par des équipes concurrentes ; ces éléments font l'objet d'un rapport distinct.

Simultanément, la demande de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains faisait l'objet d'une enquête publique, et a entraîné sur le plan local certaines réactions qui ont interféré avec ma mission.

J'ai donc été amené à examiner l'emprise soumise à la demande de D.U.P. ainsi que les objections soulevées.

Les éléments d'appréciation que je crois devoir formuler sont du strict domaine de la technique de l'urbanisme ; ils n'ont pas la préférence, ni d'ailleurs la valeur juridique, de préjuger de l'avis qui pourra être donné par le commissaire-enquêteur ; ils peuvent néanmoins l'éclairer.

Les éléments d'appréciation ci-dessous ne se fondent pas sur les réactions consignées dans le registre de l'enquête publique de D.U.P., mais sur les commentaires inscrits sur les cahiers de l'exposition d'urbanisme qui a précédé de quelques jours, et qui présentait les différents partis d'aménagement de l'îlot Charaire. Il semble toutefois que ces deux consultations aient soulevé des remarques analogues.

Parmi les thèmes évoqués, je m'en tiendrai à ceux relatifs à l'utilité publique de l'opération et de son emprise foncière.

**Sur le principe d'une extension du centre urbain actuel sur l'emprise de l'ancienne imprimerie,** j'ai relevé un accord quasi unanime de la population.

Les objections ont porté essentiellement sur deux thèmes :

**L'extension de l'emprise, pour y inclure le garage situé au carrefour nord-est,** ainsi que l'immeuble attenant qui appartient au même propriétaire, et deux parcelles contenant chacune un pavillon et son jardin.

*Extension au terrain du garage*

Avant de connaître ces objections, j'avais indiqué, dans une première note, la nécessité, pour un centre urbain, de s'inscrire d'une manière très lisible sur l'espace urbain ; la position actuellement occupée par le garage correspond à la seule possibilité, pour le centre, de prendre position sur la voirie automobile. Par la convergence des voies sur ce carrefour, il peut bénéficier là d'une position d'une exceptionnelle qualité : l'opération perdrait un atout majeur en utilisant pas cette possibilité, et en restant en partie enclavée derrière l'écran du garage.

*Extension sur les deux parcelles*

Compte tenu de la largeur limitée du terrain de l'imprimerie à hauteur de ces parcelles, dont l'utilisation est encore réduite par les règles de prospect, l'extension très souhaitable de l'aménagement vers le carrefour ne pourrait comporter qu'une rangée d'immeubles, ce qui est évidemment insuffisant pour le caractère d'un centre urbain.

L'emprise des deux jardins, qui n'a pas, en l'état, plus de valeur d'usage à cet emplacement qu'en zone plus éloignée du centre, est par contre indispensable à une bonne organisation du centre urbain prévu et à son extension convenable jusqu'au carrefour.

Par ailleurs, la plus-value apportée à ces parcelles, comme à celle du garage, par l'opération envisagée sur la seule emprise de l'imprimerie, risque d'entraîner ultérieurement des pressions à une urbanisation en parasite du projet, ou de rendre plus coûteuse une acquisition ultérieure par la collectivité locale.

En d'autres termes, la non acquisition des parcelles citées voisines du terrain de l'imprimerie serait de nature à rendre à terme

l'opération plus coûteuse ou plus difficile, et, dans l'immédiat, à la priver de l'atout majeur d'une position urbaine, valorisant l'ensemble du projet.

**Le programme**

Les observations ont porté par ailleurs sur la nature du programme, et la présence, avec les équipements publics, d'éléments de statut privé a été critiquée comme ne relevant pas de l'utilité publique.

Or il s'agit de la création d'un centre urbain (ou plutôt de l'extension du centre urbain existant de Sceaux). Chacun sait qu'aujourd'hui ce service public global que constitue un centre urbain avec ses activités diverses et complémentaires, nécessaires à son animation, résulte de la juxtaposition, dans certains cas même de l'imbrication étroite, d'activités dont certaines sont de statut public (bureau de poste, services municipaux, etc...) et d'autres de statut privé, notamment les commerces. Personne ne songe sérieusement que le petit commerce puisse devenir un jour un service de droit public, et chacun le sait indispensable à la vie d'un centre urbain.

Il en va de même pour les logements : rien n'est mort le soir comme un quartier sans habitation.

Les bureaux y sont également nécessaires ; rien ne dit d'ailleurs que des services publics ne viendront pas s'y installer.

Plus particulièrement, la réservation, pour le garage à déloger du carrefour, d'un emplacement différent et plus vaste a été critiquée comme une place trop favorable réservée à une activité à la fois privée et anti-écologique.

Sur ce point ma position sera plus nuancée : il me faut rappeler que les créateurs de centres commerciaux considèrent généralement un garage – ou au moins une station service – comme souhaitable en complément des commerces, en raison de l'actuelle répartition des fonctions du couple, le mari-chauffeur accompagnant l'épouse-acheteuse. Toutefois, un autre garage existe déjà à proximité. Le maintien ou non du garage contesté est plutôt à étudier en fonction du coût de l'indemnité d'éviction si on ne peut le reloger.

**Globalement,** je crois devoir indiquer que, sur le plan de l'urbanisme, l'opération envisagée me paraît très satisfaisante tant dans son principe que dans son emprise et son programme, ainsi d'ailleurs que dans son montage juridique sous forme de bail à construction sur un sol restant propriété municipale.

Cette position résulte notamment des études d'aménagement que j'ai eu à examiner dans le cadre de ma mission.

Je crois devoir signaler, pour terminer, que le phénomène de contestation qui devient désormais presque de règle face à toute proposition d'urbanisme me paraît fort positif dans la mesure où il témoigne d'un intérêt nouveau pour le phénomène urbain, et où il peut permettre de faire échec à des projets néfastes comme certains ont pu être réalisés dans le passé en l'absence d'une telle réaction populaire.

Mais faute, jusqu'à présent, d'une pédagogie suffisante en la matière, ce phénomène présente trois faiblesses sérieuses :

– il comporte trop souvent des réactions épidermiques qui ne prennent pas en compte l'ensemble des problèmes réellement en cause ;

– il traduit le plus volontiers une volonté d'immobilisme qui n'est pas forcément l'attitude la plus responsable dans un monde qui change, qu'on le veuille ou non ;

– il met en échec le plus facilement les opérations publiques, et spécialement celles dont l'initiative est municipale (donc localement vulnérable), alors que ce type d'opération est en général le moins critiquable et le plus proche des besoins réels : dans ce cas particulier, je considère même que l'opération est presque exemplaire.

L'accord assez général constaté sur l'essentiel du projet en témoigne d'ailleurs.

# Les « Travaux communaux »

Plusieurs membres de la Municipalité ont déjà fait le point, ou feront le point, dans le Bulletin Municipal sur la situation des secteurs dont ils ont été chargés dans le cadre du mandat que vous leur avez confié en 1971 pour gérer la ville.

Il me revient de vous parler d'un secteur important, celui des « travaux communaux ».

Pour faire face à des besoins de plus en plus nombreux, la Municipalité dispose de services techniques, dont le rôle essentiel est :

- d'une part, d'assurer l'entretien du domaine municipal (bâtiments communaux tels que la Mairie, les écoles, les salles de réunions ; voies communales, espaces verts, etc...);

- d'autre part, de participer à l'étude et d'assurer le contrôle des travaux neufs effectués dans notre ville.

## L'organisation des services techniques

Les services techniques de la ville, placés sous l'autorité d'un directeur, regroupent actuellement 71 agents municipaux, titulaires ou temporaires, ce qui représente environ la moitié du personnel communal. Ils comportent six secteurs :

- un secrétariat ;
- la voirie ;
- les ateliers municipaux ;
- le garage municipal ;
- le service d'architecture ;
- la cellule d'urbanisme.

La direction des services techniques, les services d'architecture, d'urbanisme et de la voirie sont maintenant installés au 15, avenue de Verdun, dans l'ancien bâtiment de la Direction Départementale de l'Équipement (division Sud) qui est loué à la Ville par le Département ; les ateliers et le garage se trouvent rue des Imbergères, au dos du groupe scolaire du Centre.

**Le Service de la Voirie** est chargé du nettoyage, de l'entretien et de l'amélioration des voies communales, ainsi que de leur éclairage. Il assure l'enlèvement journalier des ordures ménagères, l'entretien et l'aménagement des jardins (Jardin de la Ménagerie et petits jardinets), la mise en œuvre du plan communal de circulation et de stationnement (signalisations diverses, signalisations lumineuses), la création et l'entretien des réseaux d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, l'aménagement et le contrôle des réseaux de distribution d'eau, de gaz et d'électricité en liaison avec les syndicats intercommunaux intéressés, l'entretien et le fonctionnement du cimetière communal.

Ce service regroupe 33 personnes dont :

- 16 cantonniers ;
- 8 jardiniers ;
- 7 éboueurs.

**Les ateliers municipaux** sont chargés de l'entretien courant des bâtiments communaux. Ils comportent une dizaine de compagnons de divers métiers : menuisiers, serruriers, maçons, couvreurs, électriciens.

Les ateliers et garages municipaux sont actuellement installés rue des Imbergères dans des locaux datant de 40 ans, époque où la population de notre ville ne dépassait pas 8 000 habitants. L'aménagement de locaux plus grands et dotés d'un équipement satisfaisant devient maintenant indispensable. Des études sont en cours et la prochaine Municipalité aura des décisions à prendre dans ce domaine.

**Le garage municipal.** Pour faire face aux divers besoins de la ville, le garage dispose de 19 voitures contre 14 en 1971, à savoir :

- 4 bennes à ordures ménagères ;
- 2 bennes travaux ;
- 7 camionnettes ;
- 4 voitures légères ;
- 1 engin de chantier ;
- 1 balayeuse aspiratrice de caniveau.

Ce parc automobile est entretenu et conduit par 12 personnes dont 3 mécaniciens et 8 conducteurs.

**Le Service d'Architecture** est chargé du gros entretien et des travaux neufs. Les moyens propres des services municipaux ne sont en effet prévus que pour assurer le nettoyage et le petit entretien du domaine municipal et la réalisation de travaux neufs d'importance limitée. Dès qu'il s'agit de travaux d'une certaine importance et à priori de constructions neuves, la ville, maître d'ouvrage, fait appel à des entreprises privées. Les maîtres d'œuvre sont selon les cas les services techniques de la ville, les services techniques départementaux ou des architectes désignés par la Municipalité. Un architecte dit architecte municipal est plus spécialement chargé des travaux de gros entretien des bâtiments existants.

Le rôle du service d'architecture est de préparer les cahiers des charges des diverses commandes sur factures et appels d'offres à effectuer, de réaliser ces opérations, de contrôler la conformité des travaux effectués et de vérifier les mémoires des entrepreneurs avant paiement.

**La Cellule d'Urbanisme** s'occupe des études concernant les documents d'urbanisme, tels que permis de construire, plan d'occupation des sols, etc... A l'occasion d'études particulièrement importantes telles que la rénovation du Centre de Sceaux, elle fait appel à des bureaux d'études spécialisés, ses moyens propres étant insuffisants.



Le nettoyage mécanique n'exclut pas le figolage à la main.

# aux » à Sceaux

## Les principaux travaux exécutés au cours des six dernières années

La liste complète de tous les travaux décidés par le Conseil Municipal et effectués depuis 1971 par les services techniques de la ville, ou sous leur contrôle, serait trop longue à énumérer, mais il me semble utile d'indiquer, secteur par secteur, les principales réalisations pour permettre aux Sceauxiens de se rendre compte de l'importance des travaux décidés et réalisés depuis 1971 et de ceux dont la réalisation est prochaine.

### Viabilité

#### Réseau d'évacuation des eaux pluviales

##### 1971

– Avenue Jules-Guesde, boulevard Desgranges, avenue des Quatre-Chemins, Parc de Sceaux.

##### 1972

– Rue Jean Mascré, rue Pierre-Curie, boulevard Colbert, rue Michel-Voisin, rue Houdan (entre l'avenue de la Gare et la rue du Maréchal-Joffre).

##### 1973

– Rue Mademoiselle Mars.

##### 1975

– Rue Houdan (partie piétonnière).

##### 1976-1977

– Doublement du collecteur des Blagis, de la rue du Docteur Roux à l'avenue Le Nôtre (en cours).

##### 1977 – En projet

– Avenue du Président Franklin-Roosevelt.

#### Réseau d'évacuation des eaux usées (égouts)

##### 1973

– Rue du Docteur-Thore.

La ville de Sceaux est maintenant équipée entièrement du système séparatif d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées indispensable. Les travaux restant à faire dans les prochaines années concernent essentiellement des renforcements nécessaires dans certaines voies dont l'équipement est ancien. Le nettoyage et l'entretien des réseaux communaux sont assurés sur contrat par une firme spécialisée.

### Voirie

##### 1971

– Rue Jean-Masqué, rue du Docteur-Berger, virage rue du Docteur-Berger, rue Paul-Couderc : réfection totale de la chaussée et des trottoirs.



**Pierre MONCEAUX**  
Maire adjoint  
délégué aux Travaux

– Entretien de voirie, constructions de trottoirs : rue Pierre-Curie (partie), avenue du Président Franklin-Roosevelt (partie).

##### 1972

– Aménagement de 80 aires de stationnement : avenue Georges-Clémenceau.

– Aménagement de 65 aires de stationnement et élargissement de chaussée : rue Houdan (entre la place de la Mairie et l'avenue des Quatre-Chemins).

– Entretien de voirie, construction de trottoirs : avenue du Président Franklin-Roosevelt, rue du Lycée, rue Raymond-Gachelin, rue Houdan, avenue Georges-Clémenceau, avenue des Quatre-Chemins.

##### 1970 à 1974

– Construction de trottoirs : Quartier du Parc.

##### 1974

– Construction de trottoirs : rue du Lycée, rue Gaston-Lévy, place du Général-de-Gaulle.

– Ilôt directionnel : rue Paul-Couderc, avenue Alphonse-Cherrier.

##### 1975

– Construction de trottoirs : rue des Filmins, rue Michel-Voisin (partie), boulevard Colbert (partie), rue Gaston-Lévy (partie), sentier des Hauts-Sablons.

– Construction et aménagement d'une zone piétonne : rue Houdan entre la Place du Général de Gaulle et la rue de Penthièvre, de longueur 220 m et de surface 1 900 m<sup>2</sup>.

– Réfection et élargissement de chaussée : boulevard Colbert.

– Aménagement de 100 aires de stationnement et élargissement de la chaussée : rue de Fontenay.

##### 1976

– Réfection de la chaussée : avenue des Quatre-Chemins.

– Aménagement de 10 aires de stationnement : rue Seignelay.

##### 1977

– Constructions de trottoirs, réfection de chaussée : avenue de la Gare (travaux effectués dans les premiers mois de 1977).

– Réfection totale des rues des Clos Saint-Marcel et Achille-Garnon (décision prise, financement demandé).



Les travaux de l'avenue de la Gare

Comme on peut le voir la remise en état de l'ensemble des rues et trottoirs de la ville se poursuit de façon régulière ; il s'agit d'opérations indispensables mais dont le coût nécessite l'étalement dans le temps. En ce qui concerne les trottoirs, deux types de revêtement de qualité ont été retenus, l'asphalte pour le centre et les matériaux enrobés pour le reste de la ville. L'ancienne technique d'empierrement avec gravillonnage qui conduit à une moindre solidité et à des rejets de gravillons, n'est plus utilisée que pour des réparations ponctuelles ou des remises en état provisoires dans les rues dont les trottoirs n'ont pas encore pu être traités en asphalte ou en enrobé. A titre indicatif, nous signalons que le coût du m<sup>2</sup> de trottoir en asphalte rouge sur fondation de béton est actuellement de l'ordre de 100 F le m<sup>2</sup>, celui d'un revêtement bi-couche rose (émulsion et gravillon porphyre rose) de 40 F le m<sup>2</sup>, ce qui explique que l'aménagement souhaitable ne puisse se réaliser que progressivement en fonction des urgences ou des opérations de réfection totale de rues.

## Éclairage Public

### 1971

– Remplacement et renforcement d'éclairage public : avenue de Verdun, rue Raymond-Poincaré, avenue des Quatre-Chemins.

– Mise en place d'un réseau d'éclairage de trottoir : avenue du Président Franklin-Roosevelt.

### 1972

– Remplacement et renforcement de l'éclairage public : avenue de Camberwell, rue Houdan entre l'avenue des Quatre-Chemins et la place de la Mairie.

### 1975

– Même chose : rue de Fontenay, avenue de la Gare.

### En projet

– Même chose : rue Achille-Garnon, rue des Clos Saint-Marcel (décidé, financement demandé), avenue Cauchy, avenue Alphonse Cherrier, rue Voltaire, Quartier du Vieux Sceaux.

La politique suivie en matière d'éclairage public ces dernières années a été une augmentation progressive du degré d'éclairage dans toutes les rues par remplacement des foyers à lampes incandescentes par des lampes fluorescentes. Ce remplacement est maintenant terminé. Dans les prochaines années des améliorations seront à apporter ponctuellement là où cela s'avèrera nécessaire.

## Jardin de la Ménagerie

### Jardinets

#### Massifs fleuris

Entretien permanent du Jardin de la Ménagerie où une aire de jeux d'enfants a été aménagée et de nombreux bancs installés.

Des jardinets ont été progressivement réalisés dans tous les carrefours où cela était possible.

### 1975

– Carrefour rue Gaston-Lévy – rue Houdan : 400 m<sup>2</sup>.

– Angle rue du Docteur-Roux – Avenue Georges-Clémenceau : 500 m<sup>2</sup>.

– Angle rue Houdan piétonne – Place du Général de Gaulle : 200 m<sup>2</sup>.

### 1976

– Angle rue des Coudrais – rue des Aulnes : 200 m<sup>2</sup>.

### 1977

– Avenue de la Duchesse du Maine.

### En projet

– Trottoir Est rue Voltaire.

Depuis 1971, des massifs fleuris ou des bacs à fleurs ont été installés :

– carrefour, rue Albert 1<sup>er</sup> – rue Raymond-Poincaré ;

– rue de Penthièvre ;

– avenue de Camberwell ;

– avenue des Quatre-Chemins ;

– carrefour du Petit-Chambord ;

– angle avenue Alphonse-Cherrier – rue Paul Couderc ;

– rue du Docteur-Berger ;

– avenue de la Gare ;

– rue de Fontenay ;

– carrefour, avenue du Général-Leclerc – avenue de la Duchesse du Maine.

Une politique systématique de plantation d'arbres dans les rues de Sceaux partout où cela s'est avéré possible a été poursuivie ; il y a actuellement dans les rues de notre ville 2 546 arbres dont 180 ont été plantés depuis 1971.

Ces diverses réalisations montrent le souci qu'a eu la Municipalité de conserver et développer le caractère vert et fleuri de notre ville auquel tous les Scéens sont particulièrement attachés.

## Signalisations lumineuses

Des signalisations lumineuses ont été progressivement réalisées à tous les carrefours

dangereux pour permettre la circulation sans danger des piétons, en particulier des enfants et des personnes âgées.

### 1972

– Place du Général de Gaulle – rue de Fontenay – rue Houdan – avenue Charles-Péguy.

– Avenue Claude-Perrault – avenue du Président Franklin-Roosevelt – rue Lakanal – boulevard Colbert.

– Rue Houdan – rue du Maréchal-Joffre.

– Rue Houdan – avenue de la Gare.

### 1973

– Allée d'Honneur – avenue Claude-Perrault – Avenue Le Nôtre.

### 1975

– Avenue Raymond-Poincaré – avenue Georges-Clémenceau – rue de Marne – rue de Bagneux.

### 1976

– Rue Houdan – rue du Docteur-Berger.

– Rue du Docteur-Berger – rue des Écoles.

### 1977 – En projet

– Boulevard Colbert – rue de Seignelay – avenue Carnot.

– Rue Houdan – rue Aubanel (projet décidé et financé).

– Avenue Alphonse-Cherrier – rue Jean-Michaut – avenue Cauchy (projet à l'étude).

## Plaques lumineuses indicatrices de rues

### 1973

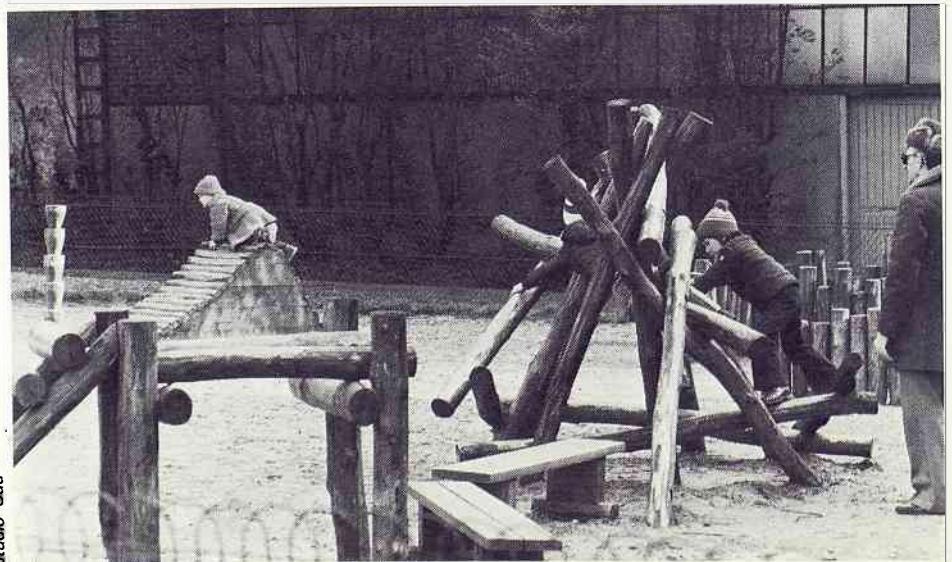
– Rue Houdan – avenue de Camberwell – avenue de Verdun – avenue Raymond-Poincaré – avenue Georges-Clémenceau.

### 1974

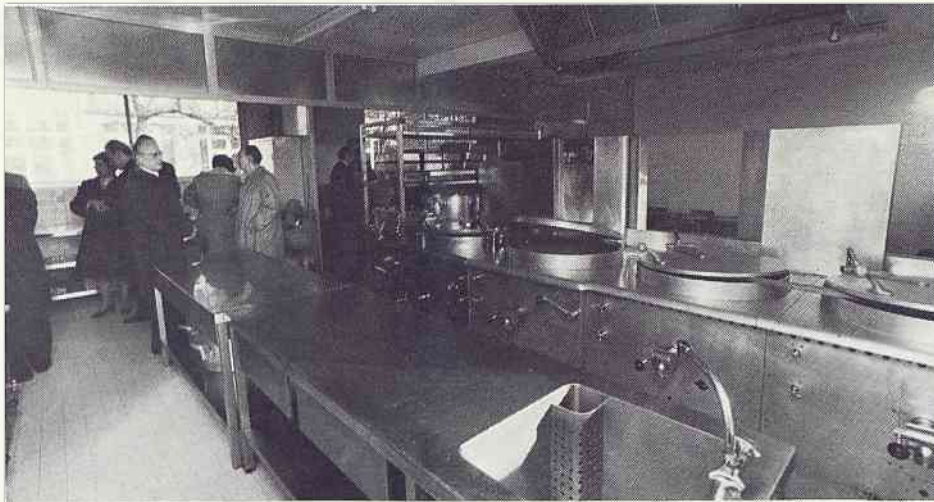
– Avenue du Président Franklin-Roosevelt – boulevard Colbert – avenue Le Nôtre – avenue Claude-Perrault.

### 1975

– Avenue des Quatre-Chemins – avenue du Général-Leclerc.



Les jeux en bois naturel du Jardin de la Ménagerie



La nouvelle cuisine du restaurant scolaire (le jour de son inauguration officielle)

### 1977 – En projet

– Place du Général-de Gaulle – rue Voltaire – avenue Cauchy – avenue Alphonse-Cherrier – avenue Paul-Langevin – avenue Jean-Perrin – avenue de Bourg-la-Reine (projet décidé et financé).

Sceaux a été une des premières villes de notre région à doter progressivement ses rues de plaques lumineuses rendant plus aisée la circulation nocturne.

### Équipements divers (dont parking)

#### 1972

– Parc de stationnement de la Gare de Robinson : 300 places.  
– Pose de canalisation d'eau potable de 1 500 mm : avenue Claude-Perrault – boulevard Colbert – rue Michel-Voisin – rue du Lycée – rue de Fontenay.

#### 1973

– Parc de stationnement de la gare de Sceaux : 150 places.

#### 1974

– Remplacement d'une conduite d'eau avenue de la République.  
– Institution du stationnement payant : 175 places sur les parkings de la place du Général-de-Gaulle et Penthièvre/Houdan.

#### 1975/1976

– Installation de bornes de protection de trottoirs contre le parking sauvage : avenue Camberwell, avenue Paul-Langevin, rue de la Flèche – rue de Fontenay – rue des Coudras (en partie).

#### 1976

– Aménagement d'une contre-allée de stationnement avenue Camberwell : 40 places de stationnement avec parcmètres.  
– Installation de 15 abris-bus aux principaux arrêts d'autobus et de minibus.

### 1977 – En projet

– Aménagement d'un parking de 50 places (et construction d'une halte-garderie) entre la rue Houdan et la rue des Clos Saint-Marcel.

Entre 1971 et 1976 la politique d'aménagement de parkings et aires de station-

nement de la Municipalité a permis de faire passer le nombre de places de stationnement public de 334 à 689 places ; au début de 1977, 40 nouvelles places s'y ajouteront.

### Gros travaux d'entretien

#### 1971

– Réfection des façades du groupe scolaire du Centre.

#### 1972

– Restauration des façades du Petit-Château.

#### 1973

– Réfection du parquet de la salle des sports des Clos Saint-Marcel.

#### 1975

– Aménagement du deuxième étage de la Maison des Jeunes et de la Culture, rue des Écoles.

– Restauration de la nef collatérale gauche et de la sacristie de l'Église Saint-Jean-Baptiste.

#### 1976

– Aménagement d'une classe pour amblyopes au groupe scolaire du Petit-Chambord.

#### 1971 à 1976

– Réfection systématique des peintures des bâtiments scolaires et autres édifices communaux.

#### 1975/1976

– Réaménagement des locaux de la Mairie.

### Constructions neuves Génie civil

#### 1971

– Construction du marché de Robinson.  
– Construction d'un bâtiment de service et d'un mur de clôture au cimetière.

#### 1972

– Remise en état des murs intérieurs de l'Église Saint Jean-Baptiste.  
– Installations de plein air du stade des Clos Saint-Marcel.

– Aménagement provisoire du rez-de-

chaussée de la propriété, 5, rue des Imbergères pour la M.J.C.

#### 1973

– Agrandissement du groupe scolaire des Clos Saint-Marcel par la construction de 3 classes maternelles et 4 classes primaires.

#### 1974

– Construction de locaux provisoires annexes à la Mairie pour le service du personnel et le service social.

#### 1975

– Construction du gymnase du Centre, rue des Imbergères : 3 salles, 1 500 m<sup>2</sup> utiles.  
– Aménagement du sous-sol de la Bibliothèque municipale pour les réserves.  
– Aménagement du Conservatoire, 34, boulevard Desgranges.

#### 1976

– Installation d'une nouvelle cuisine pour le restaurant scolaire au groupe scolaire du Centre et aménagement de 2 réfectoires.

#### 1976/1977

– Construction du Gymnase des Blagis, rue Léo-Delibes : 1 200 m<sup>2</sup> utiles.

#### 1977

– Construction d'une école maternelle de 4 classes au groupe scolaire des Blagis.

### Projets à l'étude pour 1977 et les années ultérieures

- Aménagement de locaux d'accueil pour l'association « Jeunes dans la Cité », rue du Docteur-Roux.
- Extension de la résidence pour personnes âgées, 21, rue des Imbergères.
- Renouvellement de la toiture de l'ancienne Mairie, 68, rue Houdan.
- Construction d'une école maternelle de 5 classes, Sentier de la Tour
- Construction d'une crèche de 60 lits, 12, avenue de la Gare.
- Rénovation du secteur du Centre de Sceaux : îlot Charaire et îlot Benoit.
- Constructions d'ateliers et de garages municipaux.
- Aménagement du Jardin de la Ménagerie.
- Agrandissement de la Mairie.

Cette longue liste des principaux travaux réalisés depuis 1971, sur décision du Conseil Municipal, montre l'effort considérable accompli au cours de son dernier mandat par la Municipalité de Sceaux pour répondre aux besoins des habitants de notre ville dans tous les domaines de sa compétence.

Les réalisations sont particulièrement nombreuses et les services techniques de la ville doivent en être félicités, car ils ont réussi, dans des conditions souvent difficiles, à exécuter les décisions prises par un Conseil Municipal et une Municipalité qui se sont toujours montrés très exigeants dans l'intérêt général.

**Pierre MONCEAUX,**  
Maire adjoint

Rappelons d'abord ce qu'est la Caisse des Écoles. C'est un établissement public chargé de promouvoir, d'organiser et de gérer les œuvres périscolaires. Tous les habitants peuvent y adhérer.

Il a à sa tête un Comité d'administration composé de 17 membres, dont 6 seulement sont conseillers municipaux. Il est présidé par le Maire.

Il jouit ainsi d'une autonomie qui est un gage d'efficacité.

La Caisse des Écoles dispose d'un secrétariat dont le dévouement n'a plus besoin d'être démontré. Il vient d'être doté de nouveaux bureaux, mieux agencés, qui permettront d'accueillir les familles dans de meilleures conditions.

Mais la Caisse des Écoles doit faire face à de nombreux problèmes, parmi lesquels la gestion d'œuvres sociales telles que :

- les restaurants scolaires ;
- les colonies de vacances ;
- les centres de loisirs ;
- les centres aérés.

## Les restaurants scolaires

Le constant accroissement du nombre de mamans qui travaillent et le fait que le lieu de travail soit éloigné de plus en plus du domicile contraignent nombre de parents à confier leurs enfants à la cantine.

En 6 années, le nombre des enfants inscrits est passé de 644 à 949, ce qui représente une augmentation de 30 % des effectifs.

Servir autant de repas n'est pas chose facile. Il s'agit de le faire dans les meilleures conditions possibles. Sans négliger la qualité des mets et le bon équilibre en calories, ni la surveillance des petits pensionnaires, tout en maintenant un climat qui rappellera celui de la famille.

Un diététicien participe à l'établissement des menus. Les enfants sont accueillis dans des salles à manger insonorisées, d'aspect agréable. Un personnel compétent et efficace assure la distribution des repas, surveille les enfants, aide au besoin les plus petits.



La salle à manger à l'École maternelle du Centre



Colonie 1976 à Laguirole

Une entreprise de restauration se charge de fournir les denrées et dirige la préparation des repas, qui est assurée par le personnel de la cantine. Les menus, composés spécialement pour les besoins des enfants sont soumis à une commission spécialisée, où les chefs d'établissement et les parents d'élèves sont largement représentés.

Certaines familles ont pu s'étonner du prix des repas. Les responsables de la Caisse des Écoles font remarquer que la qualité de ces repas est unanimement reconnue. D'autre part, dans le prix de revient il faut faire entrer la rémunération du personnel de service et de surveillance. Enfin la somme demandée aux familles est proportionnelle à leurs ressources ; elle varie de 2,50 F, pour un quotient familial inférieur à 450 F, à 9,50 F si le quotient est supérieur à 2 200 F.

(Rappelons que l'on obtient le quotient familial en divisant le montant des ressources mensuelles de la famille par le nombre de personnes dont elle se compose.) Même la participation maximale est encore inférieure au prix de revient.

Le budget de la cantine accuse un net déficit, qui doit être couvert par une subvention importante de la Ville (417 000 F).

## Les colonies de vacances

Une autre activité importante de la Caisse des Écoles, ce sont les colonies de vacances.

Les adultes salariés ont des « congés payés » qui durent de 4 à 5 semaines. Les enfants, eux, sont libres environ



# des Écoles



Centre Municipal des  
Loisirs :  
Carnaval 1976



Centre aéré :  
sortie  
à Babyland

deux mois et demi. Pendant ces grandes vacances, un trop grand nombre d'entre eux offrent le triste spectacle d'enfants errant dans les rues, exposés à toute sorte de dangers.

A ce problème, les colonies de vacances apportent une solution bénéfique, aussi bien du point de vue physique que du point de vue moral.

L'hiver, ce seront les champs de neige et le ski. L'été, les plaisirs de la mer et de la montagne.

Le coût de ces vacances n'est pas un obstacle. La Caisse des Écoles pratique des tarifs dégressifs et procure des bourses de trousseau en fonction des ressources des familles.

Le nombre des lieux d'implantation des colonies d'été, d'hiver et de printemps est passé de 7 en 1971 à 10 en 1976.

## Le Centre Municipal des Loisirs

Le Centre Municipal des Loisirs se charge d'accueillir, les mercredis et autres jours de congé scolaire, les enfants que les parents veulent bien lui confier et les laisse choisir leurs occupations suivant leurs goûts.

La Caisse des Écoles dispose à cet effet de plusieurs centres d'activité.

● **Une section sportive**, qui permet de pratiquer le football, le hand-ball et d'autres sports et qui obtient chaque année des résultats fort intéressants lors des compétitions entre différentes équipes du département des Hauts-de-Seine.

● **Une section « arts et loisirs »**, destinée surtout aux jeunes enfants, et qui leur permet de se livrer à des travaux manuels dirigés et à la lecture, de faire des promenades, d'organiser des jeux.

● **Un centre « maternel »**, où les mamans qui travaillent ou qui ont trop à faire, peuvent laisser leurs tout-petits. Ils sont confiés à une équipe toute dévouée et qualifiée, qui les accueille dans les locaux de l'école des Blagis ; les enfants y sont conduits soit directement, soit par un car qui effectue le ramassage.

Enfin, à l'intention de tous les enfants qui fréquentent le Centre Municipal des Loisirs, sont organisés des cours de tennis, de judo, de dessin et de danse.

La Caisse des Écoles peut se féliciter que le nombre d'enfants inscrits au Centre Municipal des Loisirs soit passé de 350 en 1970 à 515 en 1976.

## Les centres aérés

Ils sont chargés d'accueillir, durant les congés scolaires, les enfants qui leur sont confiés.

Les enfants peuvent y prendre le repas de midi et un goûter leur est servi.

Ajoutons que la Caisse des Écoles prend en charge le salaire des éducateurs à qui sont confiés les enfants handicapés.

Toutes ces activités de la Caisse des Écoles ne sont possibles que grâce à la subvention accordée par la commune (1 million de francs actuels en 1976).

Ce bref exposé permet, croyons-nous, de mesurer les services rendus par la Caisse des Écoles. Il est regrettable que son rôle social échappe à beaucoup de nos concitoyens. Il faut espérer qu'ils auront à cœur à l'avenir d'aider cet organisme dans sa tâche, soit en collaborant à sa gestion, soit en lui faisant de temps à autre un don en argent, si modeste soit-il, ou, tout du moins, en devenant adhérent.

**P. CARAMAN,**  
Conseiller municipal délégué

# Les relations internationales

La Ville de Sceaux est jumelée depuis 1963 avec **Brühl (R.F.A.)** et depuis 1970 avec **Royal Leamington Spa (Grande-Bretagne)** qui, en 1973 s'est jumelée avec Brühl.

Dès le début, le **Centre Scéen des Amitiés Internationales** a eu la charge de réaliser les échanges les plus divers avec nos deux villes jumelles.

**La Ville de Brühl** est située entre Cologne et Bonn et compte environ 45 000 habitants. On y trouve le château « *Augustsburg* » qui était la résidence du Prince Électeur de Cologne. Le parc, qui borde le château, a été tracé par un élève de Le Nôtre.

Brühl est plus étendue que Sceaux et atteint une superficie de 36 km<sup>2</sup>. Sa zone industrielle abrite le siège allemand des usines Renault. Elle possède de nombreux établissements scolaires et a une intense activité culturelle et sportive.

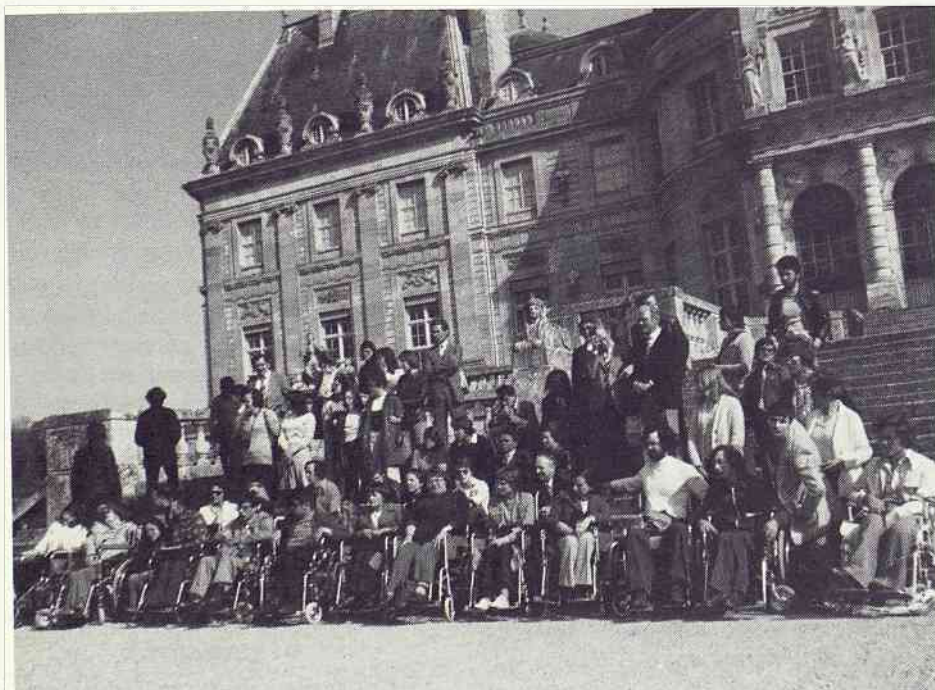
**La Ville de Royal Leamington Spa** est située à environ 25 km de Coventry et 50 km de Birmingham. Cette cité est principalement résidentielle et se trouve dans la région où l'on parle « *l'anglais pur* » ; sa situation à 10 km de Stratford-upon-Avon, cité natale de Shakespeare, en est l'explication.

Comme toute ville anglaise, Royal Leamington Spa regorge d'associations de toutes sortes, féminines, culturelles et sportives.



*A Douvres, en septembre 1976, une délégation de Sceaux revenant de Royal Leamington Spa*

*Les jeunes handicapés de Sceaux, Royal Leamington Spa et Brühl à Vaux-le-Vicomte en mai 1976*



Avec nos villes jumelles, les possibilités d'échanges sont donc très grandes et, petit à petit, les adhérents du C.S.A.I., à tour de rôle, ont eu la possibilité de créer des liens d'amitié avec les Anglais et les Allemands.

Depuis 5 ans, les échanges triangulaires du club des Dauphins de la Piscine de Sceaux et des jeunes handicapés physiques, sont réalisés avec le plus grand succès.

Le Lycée Lakanal est jumelé avec le Lycée de Brühl. La Chorale « *A Cœur Joie* », l'École de danse des Blagis, le club de ping-pong, etc... sont jumelés avec les associations correspondantes et les échanges se font régulièrement.

Enfin, chaque année, une délégation d'adultes de Sceaux se rend dans l'une ou l'autre de nos villes jumelles et, réciproquement, nous recevons une délégation identique.

Nous avons encore de très nombreux projets et le Centre Scéen des Amitiés Internationales, largement ouvert à tous les habitants de la Commune, s'emploiera pour le bien de tous à les réaliser.

**Jacques STEVERLYNCK**  
Conseiller municipal  
Président du C.S.A.I.

# Office de Tourisme Syndicat d'Initiative

Le Syndicat d'Initiative de Sceaux est en constante progression et tout est mis en œuvre pour rendre le maximum de services.

Notre Syndicat d'Initiative est devenu le premier de France pour le chiffre d'affaires réalisé par la vente de billets de chemin de fer. Nous sommes en effet passés d'un chiffre d'affaires de 128 000 F en 1968 (date de la création de cette activité) à plus d'un million de francs (actuels) en 1976.

La qualité de l'accueil...



Depuis février 1976, l'installation du terminal électronique, dont nous assumons les charges, apporte une très grande rapidité dans la délivrance des billets et la réservation des places pour l'ensemble du réseau français. Le terminal permet aussi de retenir billets et places deux mois avant la date prévue pour le voyage.

Les voyageurs S.N.C.F. ne sont pas les seuls favorisés. Le Syndicat d'Initiative délivre maintenant régulièrement les divers titres de transport pour toutes les compagnies aériennes mondiales.

Il a été ajouté en 1976 une nouvelle activité : délivrance des billets pour les « forfaits-tourisme » grâce à un accord avec l'ensemble des sociétés spécialisées.

Les Scéens peuvent également obtenir au Syndicat d'Initiative des places pour les différents théâtres parisiens, mais certaines catégories de places seulement ; le prix en est un peu plus élevé qu'à la caisse du théâtre ; ceci n'est pas de notre fait, mais est provoqué par l'Agence centrale, car le service du Syndicat d'Initiative est gratuit.



... et l'efficacité

D'autres activités, au service de la population, sont en préparation et je passe sous silence les innombrables informations que le Syndicat d'Initiative donne chaque jour verbalement ou par écrit aux Scéens et aux autres français et étrangers qui s'intéressent à notre ville ou y ont affaire.

Je peux dire qu'en peu d'années, le Syndicat d'Initiative est devenu un service public municipal indispensable.

**Le Président,**  
**Jacques STEVERLYNCK**

## Office de Tourisme Syndicat d'Initiative

**68, rue Houdan  
(Ancienne Mairie)**

**92330 SCEAUX**

**Tél. 661.19.03**

**Heures d'ouverture**

Du mardi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h  
Le samedi de 9 h à 11 h 45

### Chemin de fer

- Emission de tous billets S.N.C.F. : congés annuels, touristiques, billets de famille, groupes normaux, carte Vermeil, familles nombreuses, abonnements, trains auto-couchettes...
- Billets de wagons-lits.
- Réservation de places pour toutes destinations par poste électronique.

**Nota :** Il est rappelé que vous pouvez obtenir deux mois jour pour jour avant la date de votre départ la totalité de vos prestations. **Pensez dès maintenant à réserver pour les vacances de printemps (2 au 17 avril 1977).**

### R.A.T.P.

- Vente des tickets de métro et autobus, cartes hebdomadaires.
- Délivrance de la Carte orange.

### Minibus de Sceaux

- Vente de tickets.
- Validation de la carte orange.

### Avion

- Délivrance de billets de toutes compagnies pour toutes destinations.

### Auto

- Location de voitures sans chauffeur.

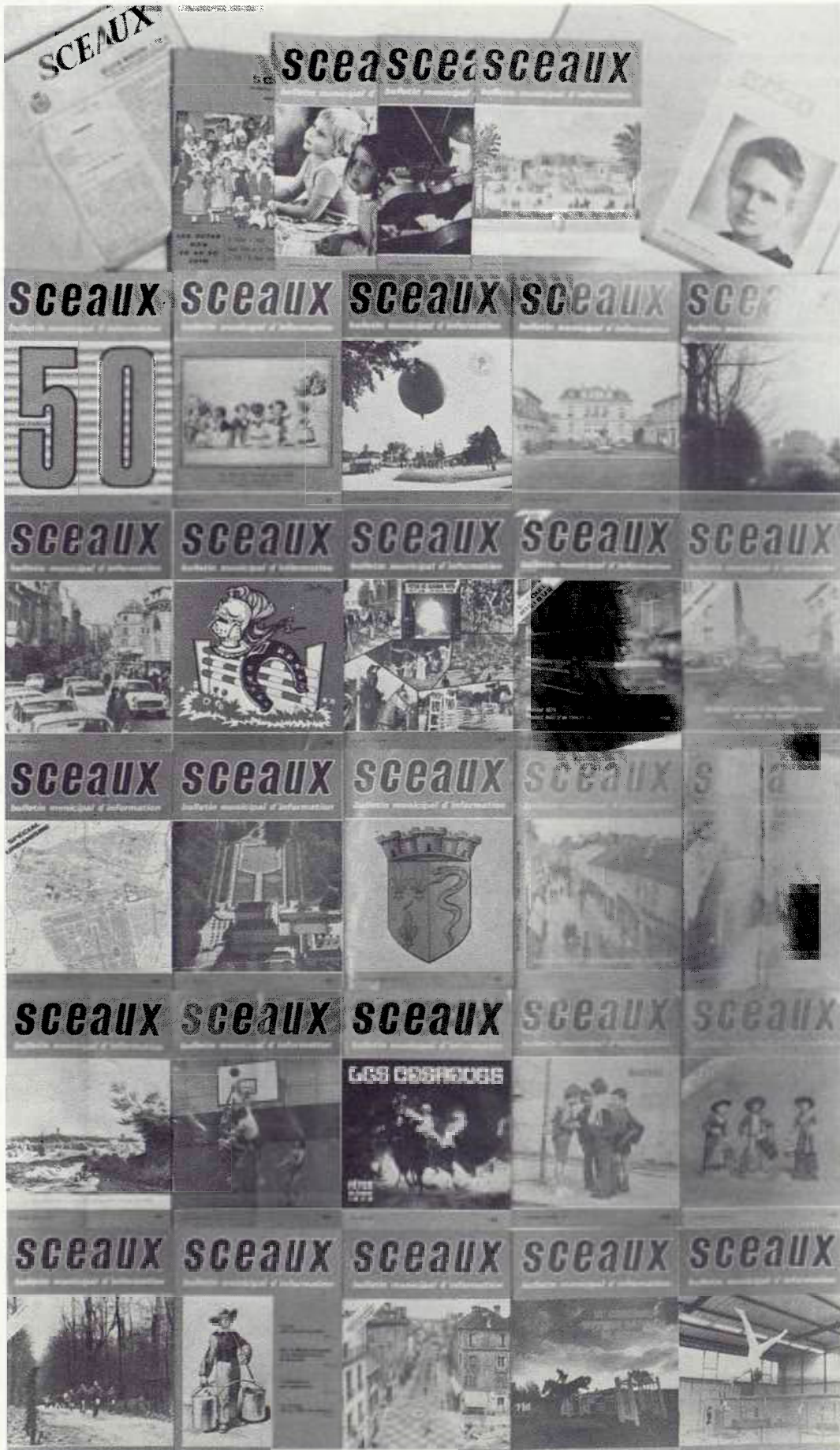
### Tourisme

- Informations locales et régionales. Dépliants et programmes. Renseignements hôteliers.
- Forfaits : documentation, information, réservations auprès des principaux tour-opérateurs pour toutes formules de vacances et week-end en France et à l'étranger ; séjours clubs ou hôtels, circuits libres ou organisés, croisières.

### Spectacles

- Location pour la plupart des théâtres et cabarets parisiens.

# Six ans d'informa



# ation municipale

## LE BULLETIN MUNICIPAL

Créé en 1960 - 45 parutions jusqu'en 1970

**De 1971 à 1977**

**30 parutions - 1 072 pages d'information**

**2 numéros spéciaux « Urbanisme »**

**Des éditoriaux, des articles de fond, des études, des monographies,  
une foule d'informations de toutes sortes**

**MAIS AUSSI**

**335 insertions des associations de Sceaux**

---

## LE GUIDE-ANNUAIRE MUNICIPAL

6 éditions de 1967 à 1977

La dernière édition parue en janvier :

Un mode d'emploi

**POUR VIVRE A SCEAUX**



## Les délégués départementaux de l'Éducation Nationale

L'existence et le rôle des délégués départementaux de l'Éducation Nationale (ex-délégués cantonaux) sont, non seulement mal connus, mais parfois ignorés. C'est pourquoi il a été jugé utile d'apporter ici quelques précisions indispensables devant permettre de mieux connaître l'action de ces délégués.

Signalons tout d'abord que ceux-ci sont désignés pour une période de trois ans renouvelable par le Conseil départemental de l'Éducation Nationale sur proposition du président de la délégation cantonale.

Les délégués sont appelés à remplir auprès des écoles primaires et maternelles une mission de vigilance et de sauvegarde. Ils doivent avant tout être laïques et dévoués à l'école publique. Ce sont des auxiliaires bénévoles qui se constituent en délégation par canton, se réunissent au moins une fois par trimestre sous la présidence de l'un d'eux. L'inspecteur départemental primaire et l'inspectrice des écoles maternelles du département assistent également à ces réunions au cours desquelles sont débattus tous les problèmes qui se posent dans la circonscription et parfois à l'échelon national.

Chaque délégué visite annuellement une ou plusieurs écoles de la localité. Le directeur de l'établissement visité accueille le délégué comme un défenseur de l'enseignement laïque et de son groupe scolaire. Cette visite s'effectue de préférence pendant les heures de classe. Après un dialogue qui s'établit ensuite avec le directeur, le délégué rédige un rapport qu'il adresse à l'inspecteur d'Académie, une copie étant transmise au maire de la commune qui est ainsi informé.

Ce rapport consigne toutes les observations ou suggestions ayant trait à la vie matérielle de l'école (locaux, hygiène, sécurité, matériels scolaires et d'enseignement, patronages, classes de neige, emplois d'enseignants à pourvoir, etc.).

Cette vérification ne peut porter sur les programmes et la pédagogie. Toutefois, le délégué peut et doit s'assurer que l'enseignement dispensé est conforme aux lois relatives à la laïcité.

Il doit être également en contact avec les associations de parents d'élèves afin que puissent aboutir favorablement les réformes estimées nécessaires. Enfin, il participe aux commissions extra-municipales traitant des questions scolaires de la commune.

*(Communiqué de l'Union des délégués départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine.)*

Ajoutons que les rapports de synthèse établis par les délégués départementaux sont une source de renseignements utiles pour les municipalités et même pour le Ministère de l'Éducation.

## Classes de neige

Les deux premières classes de neige organisées par la Ville de Sceaux en 1977 ont séjourné à Pelvoux (région de Briançon) au mois de janvier.

Le très bon accueil, la compétence et le dévouement du personnel d'encadrement et en particulier des instituteurs, une bonne organisation ont permis d'assurer le succès de ce séjour en montagne très apprécié par tous les enfants.



## Bibliothèque municipale

La Bibliothèque Municipale fait ses comptes : à la fin de l'année 1976, on dénombrait 3 262 lecteurs inscrits se répartissant en 2 503 adultes inscrits au Petit Château, 167 adultes inscrits à l'annexe des Gémeaux et 592 enfants (Petit Château). Ces lecteurs ont emprunté 60.029 livres pendant l'année 1976. Ce chiffre est bien sûr en diminution par rapport à 1975, du fait de la fermeture pendant deux mois et demi l'été dernier pour permettre le réaménagement intérieur (Voir B.M.I. n°s 73 et 74) et l'inventaire. Mais le rythme des prêts et des réinscriptions

permet d'augurer une amélioration certaine pour 1977.

L'année ayant été très chargée avec le réaménagement intérieur, les activités d'animation ont été réduites, excepté les deux conférences faites aux Gémeaux dans le cadre du thème du trimestre : « *L'enfant dans le monde moderne* » et l'exposition de livres d'étrennes présentée également au Centre d'Action Culturelle en décembre jusqu'à Noël. Des catalogues illustrés ont été remis aux visiteurs. Des séances spectacles de présentation étaient réservées pour les écoles.

## Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles publiques (Fédération Cornec)

Voici donc un trimestre écoulé. Que pouvons-nous dire ? Bien sûr, à la suite de nos démarches pressantes et conjointement à la Municipalité de Sceaux, nous avons pu obtenir la réouverture des classes, l'une abusivement supprimée au Centre, et les deux autres simplement nécessaires aux groupes scolaires du Petit-Chambord et du Centre. Mais nous n'avons pu obtenir les demi-décharges de cours tellement indispensables pour nos directrices de l'école primaire des Blagis et de l'école maternelle du Centre.

Enfin, en ce qui concerne les remplacements de maîtres absents, la situation est catastrophique. A l'école du Petit-Chambord, il a fallu des démarches vigoureuses et nombreuses pour obtenir le remplacement d'une maîtresse en congé de maternité : congé prévu pourtant ; et remplacement trop tardif pour laisser le temps à la maîtresse en instance de départ de mettre son successeur au courant de son enseignement !

Au Centre, le bilan est éloquent : à l'école maternelle, 30 jours et 8 jours sans remplaçants ; à l'école primaire, 18 jours et 18 jours sans remplaçants.

Et, à l'heure où cet article est rédigé, à l'école primaire, une classe est sans maître, et à l'école maternelle, deux classes sont sans maîtresses depuis la rentrée !

Toutes nos démarches ont été vaines jusqu'à présent. D'après l'aveu de l'Inspecteur d'Académie lui-même, c'est d'au moins 90 maîtres remplaçants que nous avons besoin dans le département des Hauts-de-Seine.

Or, de combien en disposons-nous ? 16 !!

Et combien de congés-maternité sont-ils prévus ? 18 au second trimestre !!

Les parents nous ont ainsi exprimé à nouveau leur confiance et leur volonté de voir défendre les principes de démocratie, laïcité et gratuité qui nous sont chers, et de veiller à faire appliquer notre idéal d'une école accessible à tous dans une réelle égalité des chances.

Alors remplacer les maîtres en congés de courte ou de longue durée, il n'en est évidemment pas question !

Le Ministre HABY est tellement conscient de cette situation qu'il avait décidé de supprimer les stages de formation obligatoire des instituteurs ; ce qui aurait eu pour effet de « libérer » les 75 remplaçants prévus. Devant les protestations énergiques générales, le Ministre a dû renoncer à faire exécuter cette décision. Dans un budget de pénurie, la seule solution est bien sûr de prendre à Pierre pour donner à Paul !

Mais dans un Gouvernement conscient de devoir assurer l'enseignement des enfants, la seule solution est de débloquer les crédits nécessaires au recrutement des maîtres remplaçants.

Une pétition le réclamant circule à Sceaux actuellement. Mais aurons-nous gain de cause ? Arriverons-nous à faire prendre conscience aux responsables de leurs devoirs et des risques qu'ils font encourir à la scolarité et à l'équilibre de nos enfants ?

Dans nos lycées, ce sont les effectifs des classes (de premier cycle surtout) qui nous ont mis en alerte. Mais nos démarches pour tenter de faire améliorer cet état de fait sont restées vaines.

Quant aux élections qui se sont déroulées au mois d'octobre pour désigner les représentants des associations de parents d'élèves au conseil d'administration des lycées, elles ont démontré une fois encore la fidélité de notre électorat.

Lors de nos Assemblées Générales, dans le courant du premier trimestre scolaire, nous avons élu les comités de nos différents groupes d'écoles et de nos deux lycées. Voici les noms des nouveaux responsables :

### LYCÉE MARIE-CURIE

**M. KOEHLIN**

29 bis, rue des Coudrais  
92330 SCEAUX  
Tél. 350.42.57

### LYCÉE LAKANAL

**M. SPINDLER**

27, avenue du Plessis-Robinson  
92290 CHATENAY-MALABRY  
Tél. 660.39.23

### GRUPE SCOLAIRE DU CENTRE

**M. MESSERI**

28, avenue Alphonse-Cherrier  
92330 SCEAUX  
Tél. 702.38.67

### GRUPE SCOLAIRE DES BLAGIS

**M. CABE**

54, rue des Coudrais  
92330 SCEAUX  
Tél. 350.75.69

### GRUPE SCOLAIRE DU PETIT-CHAMBORD

**M. BOULLE**

16, résidence du Petit-Chambord  
92340 BOURG-LA-REINE  
Tél. 350.79.66

### GRUPE SCOLAIRE DES CLOS SAINT-MARCEL

**M. LERNER**

33, avenue Jules-Guesde  
92330 SCEAUX  
Tél. 660.67.39

	Suffrages obtenus	Pourcentages de voix	Nombre de représentants élus
Lycée Marie-Curie			
● Association Cornec.....	353	43,37	3
● Association Lagarde.....	299	36,73	2
● Association autonome.....	162	19,90	1
Lycée Lakanal			
● Association Cornec.....	463	35,55	2
● Association Lagarde.....	517	39,67	2
● Association Autonome.....	323	24,78	1



# Le 2<sup>e</sup> cross de la Ville

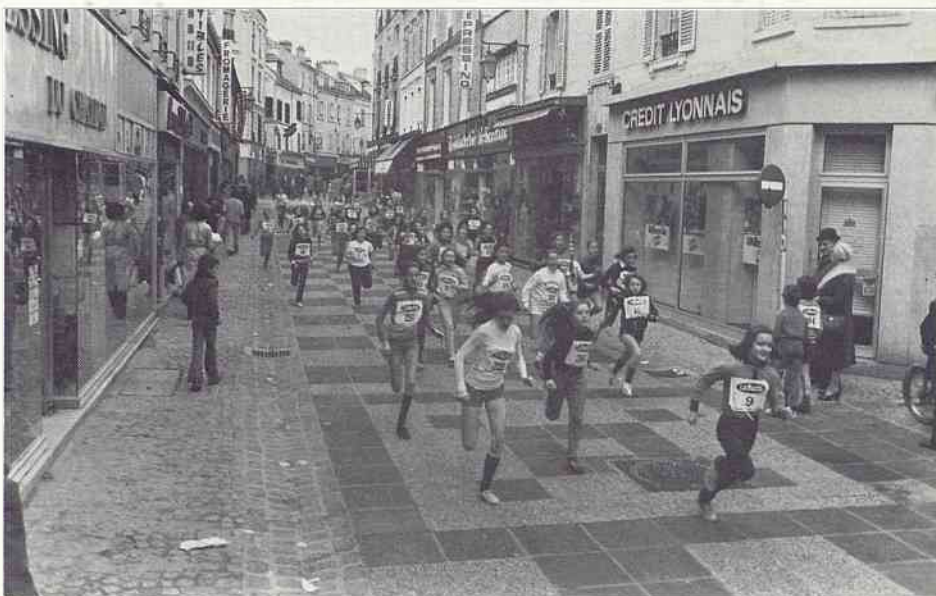
Le deuxième Cross de la Ville de Sceaux, qui s'est déroulé dans la matinée du dimanche 13 février 1977 dans les rues du centre de la ville, le Parc de Sceaux et le Jardin de la Ménagerie, a été un succès complet : 1 118 inscrits (contre 652 l'année dernière), environ 1 000 participants, 837 concurrents classés, toutes les catégories représentées (de 10 à 86 ans) avec deux catégories particulièrement étoffées : 197 « *benjamins garçons* » et 371 « *seniors hommes* ». Et puis, bien entendu, une foule de spectateurs : parents, amis, supporters et autres personnes venues par curiosité ou par hasard. Bref, une animation comme Sceaux n'en connaît qu'au moment des Fêtes du mois de juin.

Une nouvelle fois, le succès remporté est le résultat d'une large et excellente collaboration entre le Comité Municipal des Fêtes, dont l'équipe est animée par Jean-Louis OHEIX, Conseiller municipal, l'Office Municipal des Sports, que préside Roger JECHOUX, Maire adjoint, et les professeurs d'éducation physique et sportive des établissements secondaires de la ville : Mme GUERREAU (Lycée Lakanal), Mme JUNGBLUNTH (Externat Sainte-Jeanne-d'Arc), M. TRIPIER (Lycée Marie-Curie), ainsi que d'autres collègues venus en renfort le jour de l'épreuve. Une mention particulière doit également être faite pour les « *permanents* » des deux associations organisatrices : Françoise MILLET, Secrétaire du Comité des Fêtes, et Jean-Claude FREMAUX, Directeur de l'OMS, dont la tâche a été particulièrement lourde pendant la semaine précédant le Cross.

Il faut également citer tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont prêté leur concours aux organisateurs : les Services techniques de la Ville, la Police, la Gendarmerie, la Croix-Rouge ; qu'ils en soient très chaleureusement remerciés ainsi que les commerçants qui ont doté le Cross de prix de valeur : Domi-Sport et GA Sport de Sceaux, Smash-Sport de Bourg-la-Reine, sans oublier Charles « *Lolo* » BERGER, donateur de kilos de confiserie très appréciée (et également concurrent chez les vétérans).

Ces prix ont été remis avec les récompenses officielles – coupes, médailles et breloques – dans la salle de l'ancienne Mairie, pleine à craquer, par diverses personnalités (voir photo ci-contre) dont la présence a été ressentie comme un encouragement de qualité par les organisateurs.

Un dernier mot : il y a les plus fortes probabilités pour que se déroule en février ou mars 1978 le troisième Cross de la Ville de Sceaux... tradition oblige désormais.



*Les benjamins dans la rue piétonne*



*Les benjamins dans le Parc de Sceaux*



*Le départ des seniors*





Monsieur le Maire s'adresse au nombreux public qui attend la remise des récompenses.



La remise des récompenses se déroule en présence de M. Gisclard, Sous-Préfet d'Antony, M. Vauclair, Député, Mme Arnoux, Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, M. Boué, Inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports



M. Mesplou, doyen de l'épreuve (86 ans) reçoit la médaille du plus âgé à l'arrivée des mains de M. Guldner

## BENJAMINS FILLES Classement individuel (sur 54 inscrits)

1. SALPHATI Laurence
2. LANNOU Sylvie
3. LENSEIL Christine
4. MATHIOU Nadia
5. RIGAL Nathalie
6. COMBAZ Marie
7. JEAN-PIERRE Aude
8. DUMORA Chantal
9. BARGOIN Karine
10. BOLOMEY Charlotte
11. POMMIER Anne
12. PODEVIN Évelyne
13. HIRSCH Isabelle
14. GUYOMARD M.-Hélène
15. GUEZILLE Valentine
16. RENAUD Nathalie
17. BRUNEAU Hortense
18. LE NOACH Valérie
19. LAFOND B.
20. PICHOURON Véronique
21. NICOD Guillemette
22. LEMOINE Ségolène
23. RICOMMARD M.-Franç.
24. MORTAL Anne
25. FILLON Nathalie
26. DUMORA Dominique
27. POMMIER Béatrice
28. LAGADEC Jocelyne
29. SCHENKEL Isabelle
30. BEC Valérie
31. GUILLOU Corine
32. TINLOT Isabelle
33. JOURDES Catherine
34. BERRIER Virginie
35. DENIS Charlotte
36. TELLIER Laurence
37. THION Laurence
38. PICHOURON Vliérie
39. VILDY Sophie
40. POTTIER Sophie
41. ERRARD Dominique
42. BACQUE Catherine
43. GUITOU Élisabeth

## Classement par équipe

1. Externat Sainte Jeanne-d'Arc

## BENJAMINS GARÇONS Classement individuel

(sur 197 inscrits)

1. LE GOFF Michel
2. BRÉMOND Vincent
3. CARMARA David
4. CLÉMENT Patrick
5. SCEMAMA Jacques
6. ADIDA
7. GROSDÉMANGE
8. BISOT Benoît
9. MICHEL
10. LE NOACH Marc
11. TIRCAZES Marc
12. KAPPS Pierre
13. TALBOT Jean
14. BOIGEOL Alban
15. LAJOURNADE Thierry
16. ENGERAN J.-Paul
17. RASTELLI Pascal
18. CLÉMENT
19. LEVY Maurice
20. CASAMAYOU Jean
21. PRIGENT Alain
22. KIESPERT Sylvain
23. DILMAN BERKAN
24. BERNARD Franck
25. GLOUX Hervé
26. POUPARD
27. BELLUZ Bernard
28. LADOUX Marc
29. DU DUO
30. PERSE Benoît
31. VELU Thierry
32. BOSSARD J.-Louis
33. GILAISEAU J.-Marc
34. RAZEL J.-Claude
35. CLAVERIE Karol
36. POULIQUEN J.-Gaël
37. DUCROS
38. MALOSSE J.-Philippe

39. ABRAHAM Bruno
40. ESCOUBET
41. ROUSSEAU Valéry
42. GIRONDIN Mathieu
43. GAVEAU
44. CRETE J.-Noël
45. DUSOURD Stéphane
46. BIHEL Benoît
47. POMMIER Philippe
48. CONSIGLIO François
49. MARINVIMT Joël
50. DENORMANDIE Nicolas
51. PRIMO François
52. NOUAIL-DECE Frank
53. MULS Guillaume
54. GRIS
55. DUMORA J.-Claude
56. WEMELLE Alain
57. FRITEL Jérôme
58. POTIER Christophe
59. MOURA Henri
60. CREPIN Ludovic
61. CHAUFOUR Xavier
62. CASSEGRAIN Christ.
63. D'ANDRIA
64. BARTHÉLÉMY Marc
65. GUINOT Philippe
66. RIGOT Lionel
67. COURTOIS Laurent
68. LAPLANE
69. LOMBARD Benoît
70. BLUM
71. DESGRANGES Arnaud
72. BLONDEL François
73. GOSTERAS Olivier
74. WERNER Patrick
75. EYSCHENNE Éric
76. GUILLAUME Antoine
77. GINOLIN J.-Luc
78. COURTEAUX
79. ROSSET Cyril
80. WILLAIME Éric
81. COUSINET
82. BOUDIER Frédéric
83. BUSNEL
84. MAAG Benoît
85. DUFOURCQ-LAGELOUSE Antoine
86. REYNIER Philippe
87. RUBAT-DUMERAC Hervé
88. DAVID Éric
89. MAHIOUT Karim
90. LE LOUARNE Yannick
91. JAMOIS Philippe
92. GUILLIN Didier
93. OHEIX Laurent
94. MEN GUY Franck
95. JAMOIS J.-Marc
96. TROECH Laurent
97. DUVAL Philippe
98. BARTHÉLÉMY Gilles
99. PLANCHE Olivier
100. LEBAS Pascal
101. CLUZEAU Thierry
102. CAPILON Michel
103. BOLLA Jérôme
104. MARÉCHAL Philippe
105. CHARASSE Rémy
106. MONTEIL Philippe
107. BOUCLIER Philippe
108. DUMAS Benoist
109. DORIER Hervé
110. ROSSAND Rémi
111. POIRSON Lionel
112. SALLES
113. DUMAS Pierre-Louis
114. DURESNE Éric
115. MISCOPEIN Christophe
116. VALLOT Denis
117. LACORRE Frédéric
118. CASTEYDE Thierry
119. BOUDIER Marc
120. RIGOT Franck
121. SEGONDS Éric
122. AURY Didier
123. PICHOURON J.-François
124. PRUD'HOMME Laurent
125. LACROIX Ludovic
126. LETOUZEY Éric
127. JULE Hervé
128. APPRIOU Alain
129. THIVET J.-Loup
130. MOUTHON Étienne
131. BAICRY Jérôme
132. FRESNEAU
133. PETIT Vincent

# La Hutte

31, avenue de la  
Division - Leclerc  
92 - ANTONY  
☎ 666-02-13

**VETEMENTS — SPORTS — CAMPING**  
Tennis - Equitation - Location Skis et Chaussures



51. POTTEMBOURG Wendula
52. SCHLULTZE Ruth
53. BONTE Chantal

#### Classement par équipes

1. Association Sportive et Athlétique Scéenne (section tennis)
2. Amicale Saint Jean-Baptiste - Sainte Jeanne d'Arc
3. « Les Escargots »

#### SENIORS HOMMES

##### Classement individuel

(sur 371 inscrits)

1. BLOYET Michel
2. PETIT Jean-Louis
3. BENARD Patrice
4. NEVEU Christian
5. HOVIND Kai
6. LEGAC Jacques
7. KERGOAT Éric
8. FROIDEVAUX Michel
9. CAVE Christian
10. FAY Daniel
11. MENNIER-COLIN Michel
12. OBIN Gérard
13. SORNAY Gilbert
14. CHAISE Daniel
15. EUGÉNIE Jean
16. DELAPORTE Dominique
17. GUERGENTON
18. MEYER Didier
19. BEAUVY Éric
20. PUTEAUX Étienne
21. ARNOULT Daniel
22. BLOT Christian
23. LAVELLE Patrick
24. BAUFUME Bruno
25. DELVAL Michel
26. BARRE Christian
27. LAFON Michel
28. IEVA Michel
29. FRESSE Roland
30. COURTOIS Alain
31. GALERAUD Christian
32. MOALIC Auguste
33. MOLLET Philippe
34. JACQUET Alain
35. MOUSSA Jean
36. MADON Daniel
37. MIGEON Michel
38. JEANPIERRE Marc
39. DE STE MARIE Bruno
40. ESPINOUSE Christian
41. EYCHENNE Bernard
42. BERILLE J.-Marie
43. BRIAND Alain
44. BESLOT Claude
45. FORET Patrick
46. BARBELLION Gilles
47. CHANE ALUNE Yvon
48. RONQUANT Claude
49. BOUTIN Stéphane
50. GRANGIER Philippe
51. BRICKAERT François
52. BOULOGNE Patrice
53. LE GALL Dominique
54. BROUSSEAU Gilles
55. LAILLY Patrick
56. ROBERT Jack
57. GUINOT Daniel
58. FRETIN Michel
59. BONNET Patrick
60. TALBOT J.-Louis
61. DEMAZIERE Pascal
62. AVAJAN Louis
63. GHILARDI Francis
64. HUBERT Gérard
65. BOUTRY Philippe
66. CHAUDRON Maurice
67. PORCHER Daniel
68. ALLAIN Serge
69. DELCROS Bernard
70. BRUN Philippe
71. MEISSONNIER Guy
72. DESGOGES Claude
73. BAUFUME Alain
74. LAURENSOU Jacques
75. JUINO Pierre
76. DELACROIX Hervé
77. MALOSSE Patrick
78. POMEAU Yves
79. LEMAITRE Pascal
80. GAUTHE Pierre
81. LEPRETTE Rémy
82. VERNAY Pierre
83. BROUSSE Pierre
84. ALBOUYS Jean-Paul

85. DESTAING Jean-Denis
86. LAVELLE Bernard
87. FLATTOT Pierre
88. FREDON Guy
89. AUREY J.-Jacques
90. RIVRON Jean-Paul
91. ANDRE-PIERRE Claude
92. POINTEREAU Philippe
93. DENIS Jean-Luc
94. COTILLON Michel
95. DUGAS Jean
96. FARNABE Arcade
97. BOUCAIRE Philippe
98. VAUDOU Vincent
99. LEBAILLEUX Jean-Louis
100. DIGUET Joël
101. BOUTIN François
102. BOISSAC Emmanuel
103. POLINE Marc
104. AGBO Bruno
105. LIVROZET Dominique
106. GEORGEVAIL Michel
107. BOULEY Jean-Claude
108. GUILLAUMET Jacques
109. IMMELER Jean-Michel
110. JEANDEL Denis
111. BIHET Patrick
112. PAGES Michel
113. NAVAILLES Jean
114. GOUVES Bernard
115. ROBERT Jean-Paul
116. QUINTIN Jean
117. AUGUIN Daniel
118. BIECHERER François
119. DANÉY Philippe
120. PITON Daniel
121. LE COMTE Jean-Michel
122. RAZE Daniel
123. WOYNAR Stephen
124. SINGER Patrick
125. LE NOACH Ronan
126. HOFFMEYER Bernard
127. LECOMTE Raynald
128. IANNETTA Alain
129. MARTIN Norbert
130. LELIÈVRE Jean-Paul
131. MELON Gérard
132. POUILLER Jean-Pierre
133. SZYMANEK Rodolphe
134. BRUSSET Alain
135. DERRIEN François
136. CHALVERT Jean-Pierre
137. JESBAC Bertrand
138. D'ANDRILLAT
139. BAUFUME Philippe
140. DROUOT Éric
141. GILLE Jean-Claude
142. BOUVIER Jean-Christian
143. GEFFROS Claude
144. LAMARQUE Jean-Pierre
145. NOUAÏLE Xavier
146. MARIE Guy
147. BONTE Jean-Marie
148. FAIDHERBE Jacques
149. DEWIMILLE Claude
150. DUBOIS Jean-Luc
151. MAILLOT Jean-Pierre
152. MEILLAUD André
153. GUILLAUMET Jean-Marc
154. AVOINE Hervé
155. PICHOURON Michel
156. BLANCHARD Jean-Claude
157. GUY Jean-Michel
158. ROSAN René
159. BASSI Marc
160. JALARD Pierre
161. MITJAVILLE Pierre
162. DESMET Alain
163. BONHOMME Alain
164. COURTOIS Alain
165. GALUINAUD
166. WARO Marc
167. CARTERON Daniel
168. DUJARDIN Gérard
169. GIRARD Renaud
170. GIRAULT Jacques
171. ROUSSEL Philippe
172. GOMULLINSKI Lucien
173. VIGNEAU Gérard
174. LAWLESS Bernard
175. JANNIER J.-Jacques
176. BEJANNIN J.-Christophe
177. SANSOVINI J.-Pierre
178. BOLLA Michel
179. PEINOT J.-Claude
180. O'KIEFF Terry
181. MARIETTE Bernard
182. LASVEAUX Bernard
183. CARDON Hervé
184. DURANTIN J.-François

185. PASSAL Jean
186. COIGNEAU Claude
187. RICHARD Patrick
188. GORGEON Daniel
189. BARSE Michel
190. MOULARD Jean-Louis
191. BITAN Marc
192. BLONDEL Robert
193. GHIGO Bernard
194. MEHEUT Yves
195. GERARD Claude
196. TESSIER Michel
197. DARPIN Jacques
198. BUCAILLE J.-François
199. BOURGUIGNON Pascal
200. JAMOIS Bernard
201. CARDINO Christian
202. SOUFI Machemi
203. DE MAINTENANT
204. MAUGE François
205. OLLIVE Henri
206. LAROCHE Yves
207. LEPOUTRE François
208. GODBERT Bernard
209. CHEVAL Gilles
210. ERRARD Jacques
211. FLAHAUT Guy
212. BONTE Christian
213. RENARD Alain
214. JACQUET J.-Pierre
215. LAGLENNE J.-Jacques
216. GORIN Jean
217. GIRONDE Paul
218. MEURICE J.-Jacques
219. LE GUEN Philippe
220. MEHEUT Bernard
221. BOYET Didier
222. DAUY Marc
223. PARIS Guy
224. BOISSAC Éric
225. LEBAS Claude
226. JANNIERE Daniel
227. VIGNAUX Albert
228. GUILLIER J.-Pierre
229. STEPHANY Patrick
230. PAUL Patrick
231. ROZE J.-Marc
232. ALBERT Pierre
233. ZADEBEC
234. REYNIER J.-Pierre
235. CHAPELAIN André
236. PIERRE
237. ARCHAMBAULT Éric
238. LEMOINE Jean-Marc
239. FROGER Hermann
240. DUSSOURT Jean-Paul
241. MEHEUT François
242. DELAURY Luc
243. DUPAY Jean-Noël
244. MELLIN Pierre
245. CHABAS Jean-Daniel
246. BEAUDESSON Dominique
247. TROBOA Yannick
248. JAMOIS Michel
249. HUTTEPAIN Jean-François
250. HOUILLON Cyril
251. PORTE Bernard
252. GOURDEAU Gérard
253. DUFAY Maurice
254. COTTE Michel
255. DINGREVILLE Michel
256. MAZIGH Freddy
257. HOOPER Antony
258. LATERRIERE Marcel
259. DAHMEN René
260. LATERRIERE Philippe
261. DULAC Yves
262. BLAISE Richard
263. CHALLET Bernard
264. FLEHO Jean-Claude
265. GERVAIS
266. WEISSEN BACHER Guy
267. DRONIOU Émile
268. GARCIN Gilbert

#### Classement par équipes

- (sur 17 équipes inscrites)
1. Compagnie de Sapeurs-Pompiers de Bourg-la-Reine
  2. « Les Escargots »
  3. Équipe de la Faculté de Droit de Sceaux
  4. Équipe 8 000 tours
  5. « 34 Bonnet »
  6. Équipe internationale
  7. Alcatel Sports
  8. Équipe de la Gendarmerie de Sceaux

9. « Les Six de Sceaux »
10. Amicale Saint Jean-Baptiste - Sainte Jeanne d'Arc

#### VÉTÉRANS FEMMES

##### Classement individuel

(sur 14 inscrits)

1. BOURDEIX Anne-Marie
2. MAILLEUX Martine
3. GRAND MOUGIN Marie-Yvette
4. BOUDIER Nicole
5. PERESSONI Suzanne
6. SEMSLAT Agnès
7. HERSEN Nicole
8. DUBOUIS Nadia
9. RAVENNE Madeleine
10. SIROT Yvette

**La plus âgée à l'arrivée:** RAVENNE Madeleine

#### VÉTÉRANS HOMMES

##### Classement individuel

(sur 74 inscrits)

1. GAUTHIER Raymond
2. MASSE Paul
3. COUTURIER Jean
4. MAHIEU Pierre
5. LARIGAUDERIE Guy
6. EYSCHENNE Henri
7. BAUDOT Michel
8. PARAVANO Sylvio
9. CAMUS Yves
10. RUIZ Roland
11. CHARLOIS
12. APERTET Jacques
13. BATIFOL Edmond
14. MARIE Jacques
15. VASSEUR Guy
16. TIRCAZES René
17. JERPHAGNON Jean
18. CHANAT Raymond
19. JAILLARD Henri
20. LAUROUA Jean
21. FREMEAU Claude
22. WANG Willy
23. GRANDMOUGIN André
24. MIGNOT Claude
25. PERESSONI René
26. FURAGE Alain
27. HENNECANT Michel
28. ROSSET Xavier
29. DUFOURCO-LAGELOUSE Mich.
30. DEQUEKER Jacques
31. MILLET André
32. RAVENNE André
33. DASQUET
34. JILALI
35. BOURDEIX Jean-Claude
36. CHEVALIER Pierre
37. MOMMEJA Élie
38. BONNARD Jean
39. CHATILLON Jean
40. DACHARY André
41. SAINT-REQUIERT Léon
42. MONDANGE Paul
43. TINTIGNAC Jean-Pierre
44. BEAUDESSON Bernard
45. DUPEUX Claude
46. LEBORGNE Claude
47. CREPIN LEBLOND Michel
48. LE DIVELEC Cyril
49. KROT Christian
50. BOUGE Jacques
51. BISSONNIER Louis
52. DARRIGRAND André
53. OBIN Georges
54. CETTOUR Henri
55. COTTEN Roland
56. DE CARNE Christian
57. KERGUEN Guy
58. GUILLAUMET Jean-Henri
59. BELLET Gilbert
60. BOUCLIER Dominique
61. COUSIN Paul
62. CARDON Guy
63. BICAIS Roger
64. BERGER Lolo
65. MESPLOU Pierre
66. AUBERLER Marc

**Le plus âgé à l'arrivée:** MES-  
PLOU Pierre, né en 1891.

# Inauguration du Gymnase du Centre

Le 7 janvier 1977 Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine est venu à Sceaux pour inaugurer le nouveau gymnase du centre. Il était accompagné de Monsieur le Sous-Préfet d'Antony et de nombreuses autres personnalités étaient présentes ; en particulier M. MAZEAUD, ancien Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, M. VAUCLAIR, Député, les directeurs et directrices des écoles ou lycées, les responsables sportifs scolaires, les responsables des différents clubs.

Après une visite des différentes salles dans lesquelles fonctionnaient les activités habituelles – escrime, judo, gymnastique aux agrès – tous les invités se retrouvèrent dans la grande salle.

Monsieur le Maire, dans son allocution, indiqua sa satisfaction de voir réalisé un équipement sportif qui était vivement souhaité. Il rappela le chemin difficile que doit parcourir un projet entre sa conception et sa réalisation ; ce chemin était d'autant plus compliqué, pour ce gymnase, qu'il s'agissait de transformer un projet standard pour l'adapter à un quartier et à un environnement qui méritaient d'être traités avec ménagements. Il constata, ensuite, l'utilité réelle de ces installations dont les quatre salles d'entraînement sont occupées 176 heures chaque semaine presque exclusivement par des scolaires et des associa-

*De nombreuses personnalités entourent M. Guldner pendant son allocution. Parmi celles-ci (face à lui) : M. Claude Charbonniaud, Préfet des Hauts-de-Seine ; M. Paul Vauclair, Député ; M. Jean Giscard, Sous-Préfet d'Antony ; M. Pierre Mazeaud, ancien Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports ; Mme Jehanne Arnaud, Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports.*



tions sportives. Finalement il indiqua qu'il passe dans ce gymnase environ 15 000 personnes par mois, ce qui prouve combien cet équipement était nécessaire.

Dans sa réponse, Monsieur le Préfet félicita le Maire pour les réalisations existantes et montra sa connaissance des dossiers de la commune en souhaitant que les autres projets en cours arrivent à maturité et que

l'utilité de ces équipements se démontre de la même façon.

Après cette partie officielle, un buffet réunissait les invités. Signalons que la réception annuelle du Maire et du Conseil municipal eut lieu à la suite et dans la même salle. Ainsi de nombreuses personnes qui n'auraient peut être pas eu l'occasion de venir dans ce gymnase ont eu la possibilité de le visiter. **R.J.**

## Piscine des Blagis

### La kermesse nautique du 6 mars 1977

Chaque année, l'Association de la Piscine des Blagis attire l'attention des Scéens par une activité qui intéresse les sportifs ou les « moins sportifs »...

1977 verra une kermesse où tous les jeunes de 5 à 16 ans, sachant nager, pourront participer aux courses attractives et aux jeux nautiques.

Le programme, animé par les Maîtres nageurs et les « Dauphins », sera varié. Gageons que le public s'amusera autant que les acteurs !

### A l'eau les adultes !

L'expérience des « Dauphins », qui ont inauguré leur section « adultes » au mois de septembre dernier, semble positive.

Les jeunes qui boudaient cette séance du jeudi entre 19 h 15 et 20 h 15 ont été remplacés par des personnes pleines de bonne volonté qui viennent nager pour leur détente ou pour leur santé.

Après trois mois d'exercices, chacun s'est aperçu des progrès qu'il a pu faire : la peur de l'eau s'est estompée, les problèmes respiratoires se sont améliorés et leur style est devenu plus efficace.

Encore trois mois et nous constaterons qu'il y aura moins de sourires crispés.

## La Boule Scéenne

Dans notre précédent compte rendu (B.M.I. n° 74), il y avait lieu de lire : M. A. PERROT, Président du Comité Bouliste des Hauts-de-Seine ; et, d'autre part, que la Coupe offerte les 6 et 7 novembre par la Bijouterie Charles Gérard récompensa les gagnants du troisième concours, la doublette scéenne de Bruno FACHAUX.

L'Assemblée générale annuelle de la B.S. a eu lieu le 15 janvier, salle de l'Ancienne Mairie, sous la présidence de M. Charles CHADENIER.

Malgré les rigueurs du temps, une bonne assistance a participé à cette réunion dont l'ordre du jour, comme tous les ans, était assez chargé.

L'allocution d'ouverture du Président fut suivie d'une minute de silence, observée à la mémoire des sociétaires défunts MM. SMITH et SAINT-MARC. Des souhaits de bon rétablissement furent exprimés en commun pour nos camarades malades.

Lecture fut faite des divers rapports de séance. Les comptes de 1976 furent approuvés et le budget prévisionnel pour 1977 examiné. L'équilibre financier de la B.S. au cours du prochain exercice nécessita l'adoption, par l'Assemblée, d'une augmentation des cotisations de l'ordre de 20 %, ce qui permettra, en outre, de combler le léger déficit enregistré fin 1976.

Le renouvellement du Comité de direction vit l'élection, à l'unanimité, de deux nouveaux membres, MM. Laurent TORRE et Patrick FRAIOLI.

Entracte traditionnel avec la Galette des Rois, mais réhaussé cette année par une surprise de taille : la projection d'un film réalisé par notre Sociétaire, M. DELAUNAY : images animées de la vie du club en 1975 et 1976. Ayant recueilli sur le vif bon nombre de nos boulistes dans leurs évolutions, cet excellent film déclencha rires et commentaires des plus joyeux. M. DELAUNAY reçut une véritable ovation, méritée par la qualité de son œuvre et exprimant les remerciements de l'assistance.

La lecture des résultats sportifs de l'année et la remise des récompenses témoignèrent du niveau d'activité des joueurs de la B.S. dans les compétitions régionales et mirent en évidence, en particulier, les nombreux succès obtenus par les jeunes : P. et B. FACHAUX, D. HAMON, J.-C. LACOSTE et Patrick GESCHIECK.

Après l'examen des questions diverses et la courte allocution de clôture du Président, la séance fut levée à minuit.

## Les Amis du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique de Bourg-la-Reine/Sceaux

On trouvera ci-dessous les résultats enregistrés par les élèves au terme des concours d'admission au Conservatoire supérieur de Musique de Paris :

– Anne Bacquerisse, 19 ans, élève de Mme Le Dentu, admise en classe de harpe ;

– Françoise Bidault, 23 ans, élève de Mme Christol, admise en classe de chant ;

– Isabelle Goldblatt, 14 ans, élève de Mme Thomas, admise en classe préparatoire de piano ;

– Anne Vigneau, 19 ans, élève de M. André, admise en classe de basse ;

– Isabelle Vigneau, 14 ans, admise en classe supérieure de piano.

En outre, Diane Niederman, 20 ans, élève de Mlle Grandin et de MM. Bihoreau et Martino, a été admise au Conservatoire national d'Art dramatique.

### Le séjour d'été

Du 5 au 25 juillet, dix-sept filles et dix garçons, élèves du Conservatoire, âgés de 10 à 18 ans, se sont retrouvés au château de Tous-les-Mesnils, situé à Ouville-la-Rivière, à quelques kilomètres de Dieppe, pour se perfectionner dans leur instrument et s'initier aux joies de la musique de chambre.

Dix-huit d'entre eux étaient des « anciens » de 1975, car c'est la deuxième année consécutive que les Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux organisaient ce séjour, dirigé par M. VIGNEAU. Cinq autres professeurs complétaient l'encadrement artistique, dont il n'est pas besoin ici de souligner la haute qualité, qui est celle de notre Conservatoire.

L'objectif principal de ce deuxième séjour était le développement de la pratique instrumentale collective. Aussi l'essentiel des activités musicales avait-il été orienté vers la musique de chambre qui possède un caractère éducatif spécifique car elle oblige les jeunes musiciens à écouter les autres. C'est là un prolongement heureux du travail réalisé au Conservatoire durant l'année scolaire, où, faute de temps suffisant, les enfants regrettent bien souvent de ne pouvoir s'adonner davantage à cette activité de groupe. Pendant le séjour musical au contraire, ils sont disponibles, aussi ont-ils fait des progrès spectaculaires, grâce à un emploi du temps judicieusement partagé entre leçons individuelles, travail personnel, et travail d'ensemble dirigé.

Les répétitions d'ensemble groupaient de 3 à 6 instrumentistes selon les œuvres, et même un petit orchestre de 22 jeunes a pu être formé : il s'est fait entendre aux concerts de Graincourt et d'Ouville.

Nullement saturés, beaucoup assistaient aux séances de travail de leurs camarades, enrichissant ainsi leur culture musicale.

Et parfois, certains ensembles se réunissaient spontanément pour retravailler sans l'aide de leur professeur : résultat encourageant pour leur future pratique d'amateur quand, devenus adultes, ils devront ne compter que sur eux-mêmes.

En dépit d'une proportion trop importante de pianistes, l'éventail des instruments représentés – flûte à bec, flûte traversière, hautbois, violon, violoncelle et harpe – a permis de monter 20 ensembles.

On travaillait beaucoup à Tous-les-Mesnils, mais il y avait aussi de nombreux moments de détente, favorisés par les

donnés dans deux églises : à Graincourt le 18 juillet, à Luneray le 24 juillet et, enfin, pour clôturer le séjour, le 25 juillet, dans la salle des fêtes d'Ouville-la-Rivière sous la présidence du Maire, Maître PAUMIER. M. THIEULIN, Maire de Bourg-la-Reine, nous fit aussi le grand honneur d'assister à ce dernier concert.

Les 14 œuvres présentées ont montré de la part des interprètes une sensibilité et une maturité musicale rares chez des enfants de cet âge : le public, étonné et enthousiaste, l'a si bien senti que plusieurs personnes, conquises à Luneray, sont revenues le lendemain à Ouville. La presse régionale d'ailleurs, outre deux reportages faits au château, a salué dans plusieurs articles élogieux la qualité artistique de ces interprétations. Quelques ensembles ont également participé à l'animation d'une messe et de la fête locale. Voilà donc la réputation de notre Conservatoire bien établie dans ce coin de Normandie.



Concert donné à l'église de Graincourt : l'orchestre jouant Corelli

grands espaces du parc et par le beau temps perpétuel de cet été exceptionnel. Il y eut de farouches tournois de ping-pong, et surtout des jeux interminables le soir sur les pelouses, car le coucher de soleil était bien tardif...

Et puis, dès la fin des cours, c'était la ruée vers les vélos et les voitures qui emmenaient tout le monde à la plage de Quiberville.

Il y eut aussi le jeu de piste et le mémorable carnaval du 14 juillet où l'imagination créatrice de chacun a pu se donner libre cours.

Après cette pause, le travail reprit avec plus d'enthousiasme encore, stimulé par la perspective de plusieurs concerts. Ils furent

Pour terminer, rappelons que quelques œuvres préparées à Tous-les-Mesnils ont été présentées à Sceaux le 28 novembre et le 4 décembre. On remarquait dans l'assistance M. MONCEAUX, Maire adjoint, MM. LESUR et STEVERLYNCK, Conseillers municipaux de Sceaux, et M. DEBOUZY, représentant M. GINOUX, Député des Hauts-de-Seine. Grâce au reportage filmé qui fut projeté en deuxième partie et où chacun put se reconnaître, tous les participants du séjour étaient heureux de se retrouver dans l'ambiance joyeuse et familiale de ces trois semaines de vacances musicales.

Pour tous renseignements concernant l'Association « Les Amis du Conservatoire », s'adresser à M. Jean FRIBERG, 702.34.20.

## Centre des Jeunes des Blagis

### Week-end de ski

Le Centre des Jeunes des Blagis (C.J.B.) organisait l'an dernier, pour la première fois, des week-ends de ski de fond à Gérardmer dans les Vosges. Près de 100 personnes de 18 à 60 ans sont parties se dépayser au cours de quatre week-ends. A la suite de ce succès et pour répondre aux nombreuses demandes, nous avons décidé de vous proposer huit week-ends de ski de fond (qui s'adressent à toutes personnes débutantes ou non de plus de 18 ans) dont les prochains auront lieu :

- les 5 et 6 mars 1977 ;
- les 12 et 13 mars 1977 ;
- les 19 et 20 mars 1977.

Ces week-ends de ski de fond se déroulent à Gérardmer dans les Vosges, et vous sont proposés pour 190 F. Ce prix comprend :

- le transport par car ;
- l'hébergement et la nourriture ;
- les skis, les bâtons, les chaussures ;
- le moniteur de ski de fond ;
- les assurances ;
- l'accompagnateur du Centre des Jeunes des Blagis.

**Renseignements et inscriptions :** Centre des Jeunes des Blagis, 48, rue de Bagneux - Tél. 702.05.24 (tous les matins sauf jeudi) ou 702.56.74.

### STEVE WARING le 30 mars 1977 à la salle des Fêtes de Fontenay-aux-Roses

A la suite du spectacle des Tri-Yann, un sondage par questionnaire a été effectué auprès des spectateurs, pour savoir quel artiste ils désiraient entendre. Étant arrivé en première position, nous invitons, pour le 30 mars 1977, Steve Waring. Avec ce chanteur, nous pourrions nous adresser à deux publics : l'un, celui des enfants, l'autre, les adultes et adolescents, aimant le folk.

A l'inverse de ses ancêtres, Steve Waring émigre en sens inverse ; venu pour acclimater le folksong en France, il balade sa mine sympathique, sa barbe claire et sa voix marrante (critique de Dijon). En parlant, dialoguant avec les gens, en faisant participer la salle, comme il en a le secret, il remonte aux sources même du folk authentique : une chanson populaire, entrée dans le quotidien, le concret, le vécu.

Il entonne avec la force éclatante, la franchise percutante qui était celle des Noirs aux États-Unis, blues après blues, qui par-



Steve Waring

lent du bâton, d'émigrés, des H.L.M., d'hommes perdus dans la civilisation moderne et de pays nostalgiques, de cafard et de soleil.

Les petites lampes du plafond se transforment sur ses lèvres, et à vue d'œil, en étoiles nocturnes, les petits garçons blonds se hissent sur la scène et entrent droit dans ses chansons. Il raconte comment le bateau de pêche « Bluebird » a été coupé en deux, un jour, par un paquebot, comme un

morceau de yaourt. Il mime les bruits du moteur et le cri des grenouilles, il joue des ragtime, et des ondes de gaieté soulèvent la salle. Il faut dire qu'il a une façon bien particulière de jouer des cordes métalliques de sa guitare : du pur folk américain.

Les transitions ? Inutiles. Pour lui, il n'est pas de cloison entre le vocal et l'instrumental : ce dernier n'est que « *chanson sans paroles* » (la dernière heure). →

Steve Waring, c'est surtout l'imagination. On a l'impression, à l'écouter, qu'il ne sait absolument pas quelle chanson il va interpréter « ensuite ». Son répertoire est riche et son talent est varié. Pas étonnant qu'on lui ait décerné le Grand Prix de l'Académie Charles-Cros.

Cette soirée pourrait s'intituler « *Divers aspects de la Guitare* », puisque la première partie du spectacle sera faite par les animateurs guitare du C.J.B. :

– **guitare classique** : Philippe Vanderstichele (Fontenaysien) et Daniel Gutenberg joueront « *Invitation* » de Jean-Sébastien Bach, et une Sonate.

– **guitare accompagnement** : Sébastien Deslouis (Jean-Pierre Parrayon) interprétera des chansons dans le style cabaret, de sa composition.

Prix des entrées : adhérents C.J.B. : 15 F. Non adhérents : 20 F.

### Steve Waring et les enfants

Steve Waring est l'un des rares chanteurs à faire un spectacle destiné aux enfants de 6 à 14 ans.

Les spectacles musicaux pour enfants étant rares, il nous a semblé intéressant de le proposer aux enfants le 30 mars 1977 également, à 15 heures.

A travers son spectacle, les enfants peuvent apprendre à se servir de tuyaux en caoutchouc, d'objets de récupération, comme d'instruments de musique. Par la fraîcheur qu'il apporte et le bonheur qu'il crée chez tous les jeunes spectateurs, à l'image de sa « *Baleine Bleue* », tous les enfants devraient apprécier Steve Waring.

Prix des entrées : groupes : 5 F - Individuel : 8 F.

#### Renseignements et réservations :

Centre des Jeunes des Blagis, 48, rue de Bagneux - Tél. 702.05.24 (tous les matins, sauf jeudi) ou 702.56.74.

## Initiation artistique Association Cultuelle de Sceaux et du Val-de-Bièvre

### Nouveau Bureau

Présidents :

– Section Musique : M. Christian GOUIN-GUENE.

– Section Arts plastiques : Mme Huguette GRAUX.

Présidente déléguée : Mlle Jacqueline LANDE.

Secrétaire : Mme Pierrette LEFEVRE.

Secrétaire adjointe : Mme Annie BAYON.

Trésorière : Mme Janine PERACHON.

Trésorière adjointe : Mlle Gaude LEFEBURE du BUS.

### Centres de fonctionnement

#### A Sceaux :

– Centre socio-culturel des Blagis, 2, rue du Docteur-Roux.

– Animathèque-M.J.C., 21, rue des Écoles (Musique).

**A Châtenay-Malabry** : 20, rue du Professeur-Roger-Leroux (Arts plastiques).

**A Bourg-la-Reine** : 8 bis, boulevard Carnot. Création d'un cours de reliure.

### Renseignements

**Par correspondance** : Mme Bayon, 100, rue Roger-Salengro à Châtenay-Malabry.

**Par téléphone** : Mlle Lalande au 660.54.92, les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 11 h 30.

## Blagis Bibliothèque

Le Bureau de l'Association Blagis-Bibliothèque, invite les lecteurs, adhérents depuis plus d'un an devenus par ce fait associés, à participer à l'Assemblée générale qui aura lieu le samedi 5 mars à 16 h 30 au Centre Social des Blagis, 2, rue du Docteur-Roux.

L'Assemblée générale permettra aux lecteurs les plus fidèles de se rencontrer, de se tenir au courant de la vie de leur bibliothèque, mais aussi de prendre position, lors des discussions des points de l'ordre du jour, de juger les résultats obtenus et d'orienter les projets et les choix futurs (leur voix est toujours attendue et entendue, en ce qui concerne le choix des livres, l'organisation des permanences, et les modifications apportées ou à apporter dans le montant des cotisations ou des prêts).

Indépendamment de ces aspects pratiques, la présence de nombreux participants à l'assemblée générale est toujours un incontestable encouragement pour le petit groupe de bénévoles qui assure tout au long de l'année, permanence après permanence, l'accueil des lecteurs et leur propose, non sans difficultés parfois, le plus grand nombre des meilleurs livres possibles, dans un large éventail de style et d'orientation.

Depuis quinze ans, Blagis-Bibliothèque vit par ses lecteurs et pour ses lecteurs et encore une fois, son Bureau compte sur eux et les attend amicalement.

#### A.P.N.B.

L'Association Philatélique et Numismatique des Blagis est ouverte aux collectionneurs de timbres et monnaies tous les dimanches matin de 10 h à 12 h, dans les locaux du Centre socio-culturel des Blagis, 2, rue du Docteur-Roux à Sceaux.

## Amicale des Officiers de réserve des Hauts-de-Seine Section de Sceaux

Les officiers de réserve de la Section de Sceaux se sont réunis le vendredi 22 octobre 1976 dans la salle de l'ancienne Mairie sous la présidence de Monsieur le Général GALHARAGUE.

Le Capitaine de réserve honoraire CELO a fait part des regrets du Président départemental CLAVERIE de ne pouvoir être présent, empêché par le décès d'un membre très proche de sa famille.

Monsieur l'Intendant ASSIÉ, Trésorier général de l'U.N.O.R. a donné un compte rendu de la visite du Bureau de l'U.N.O.R. à Monsieur le Président de la République. Cet exposé clair et précis a été très apprécié.

La séance s'est poursuivie par le compte rendu du 46<sup>e</sup> Congrès de l'U.N.O.R. à l'île de la Réunion et par une causerie faite par l'un des congressistes, le Capitaine CÉLO, sur les îles de la Réunion et Maurice.

Après un bref historique de l'île de la Réunion, il donna ses impressions de voyageur découvrant la beauté sauvage de cette île, l'amabilité, la complaisance, la gentillesse de ses habitants et insista sur son importance stratégique dans l'Océan Indien. Seule base occidentale, avec l'atoll de Diégo Garcia aménagé par les U.S.A., elle permet d'assurer la libre circulation des navires et protège la principale route du pétrole.

L'île Maurice, très différente, attire les touristes par la beauté de ses plages et son charme oriental.

Cette causerie a été agrémentée par la projection de belles diapositives prises pendant et après le congrès.

Monsieur le Général GALHARAGUE a pris ensuite la parole pour montrer l'intérêt attaché à ce département d'outre-mer.

Puis un film sur les manœuvres de l'armée russe fut présenté.

En fin de soirée, les officiers et les dames qui avaient bien voulu accompagner leur mari se sont retrouvés, dans une ambiance très amicale, autour d'un buffet.

Les officiers de réserve trouveront auprès de notre camarade CÉLO (8, avenue de Verdun - Tél. 702.44.66), Président de la Section locale, des bulletins d'adhésion à l'Amicale ainsi que le meilleur accueil pour tous les renseignements qui leur seraient nécessaires.

# Association des Anciens Combattants de Sceaux

L'Assemblée générale de l'Association s'est tenue le dimanche 9 janvier, à 10 heures, dans la salle des fêtes de l'ancienne Mairie, sous la présidence de Georges BRIZOU.

Après avoir présenté ses vœux aux très nombreux présents ainsi qu'à leurs familles pour l'année qui commence, le président souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents, présente les excuses de ceux qui sont retenus chez eux par leur état de santé et demande qu'un moment de recueillement soit observé en mémoire des camarades décédés au cours de l'année 1976 : Auguste LHERMITTE, Raoul D'ERFURTH, Jean-Marie BOREL, Dr André GUÉRIN, Émile RICHARD, Jean-Baptiste MARTIN, Louis VOVARD, Paul BIDAULT.

Le Secrétaire général Henri LÉBOURGEOIS donne ensuite lecture de son compte rendu moral pour l'année écoulée, d'où il ressort que l'Association maintient ferme ses activités. Il expose, en particulier, que l'Association a été représentée par lui-même et le porte-drapeau adjoint aux cérémonies qui ont eu lieu à Verdun le 13 juin pour commémorer le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la grande bataille dont le souvenir est resté si vivace chez les anciens de 14-18. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Puis c'est au tour du Trésorier général Romain MARIE de présenter son rapport sur les résultats financiers de l'exercice écoulé. Résultats nets et précis qui rencontrent l'assentiment général. L'augmentation de la cotisation, portée à 10 francs, est adoptée pour couvrir certaines augmentations de dépenses et maintenir une trésorerie à l'aise qui permette d'envisager l'avenir sans inquiétude. Les comptes du Trésorier sont approuvés à l'unanimité.

Le Président :

- Rappelle que le transport gratuit sur les différentes lignes de la Région Parisienne a été accordé, en 1976, aux Anciens de 14-18 par le Conseil général des Hauts-de-Seine. Ceux qui ne l'ont pas encore fait doivent s'adresser à la Mairie pour en faire la demande. La délivrance de la carte aménageuse demande environ 2 mois.
- Rappelle que les droits des combattants volontaires de la Résistance peuvent être reconnus sans forclusion d'aucune sorte.
- Indique à nouveau que les anciens d'Algérie peuvent demander la carte du combattant sous certaines conditions.
- Exprime sa satisfaction de ce que l'Association ait pu, cette année encore, faire bénéficier ses membres âgés de 75 ans et plus d'un petit cadeau de fin d'année.

● Remercie les commerçants de la Ville pour l'intérêt qu'ils portent et le soutien qu'ils apportent à l'Association, et les membres du Conseil d'administration pour leur dévouement désintéressé.

● Informe l'Assemblée que Erwin GULDNER, Maire de Sceaux, Conseiller général et membre de l'Association, vient d'être promu au grade de Commandeur dans l'Ordre National du Mérite. L'Assemblée lui adresse ses félicitations.

● Enfin, donne lecture des principaux passages du rapport adopté le 7 février 1976 par l'Assemblée générale de l'Union Fédérale de la Région Parisienne. Les termes de ce rapport sont approuvés, et le point relatif à ce que d'aucuns ont convenance d'appeler le malaise de l'Armée donne l'occasion à Erwin GULDNER d'exprimer son sentiment sur ce point, et d'attirer l'attention sur le danger que pourrait courir notre pays s'il ne consentait plus à faire l'effort nécessaire pour assurer sa défense.

Il est procédé au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration. Sont réélus : Georges BRIZOU, Marcel LELIBOUX, Romain MARIE, Paul RALITERA. Est élu : Émile GENY, en remplacement du regretté Paul BIDAULT.

Avant de lever la séance, le Président fait appel aux Anciens Combattants non organisés pour qu'ils rejoignent l'Association qui accueille, sans distinction d'aucune sorte, tous ceux qui sont possesseurs de la carte du combattant.

La séance est levée à 11 h 30.

A la suite de l'Assemblée générale du 9 janvier, le Conseil d'administration se trouve composé comme suit :

Président ..... Georges BRIZOU  
1<sup>er</sup> Vice-Président ..... Louis DASVID  
2<sup>e</sup> Vice-Président ..... Émile FAYE  
Secrétaire général ..... Henri LÉBOURGEOIS  
Secrétaire adjoint ..... René LESAGE  
Trésorier général ..... Romain MARIE  
Trésorier adjoint ..... Robert ROGER  
Porte-drapeau ..... Joseph CADORET  
Porte-drapeau adjoint ..... René CONTANT  
Administrateurs : Charles BERGER, Émile GENY, Edmond GUILLOIS, Marcel LELIBOUX, Roger MOLINET, Raymond POUTIER, Paul RALITERA, Pierre SARRAZIN, Pierre SAULET, Georges THIÉBAULT.  
Commissaires aux comptes : Robert QUINTERO, Jacques REGNIER, Guy SEGONDS.

**Le Secrétaire général,  
Henri LÉBOURGEOIS**

## Société intermunicipale Mutualiste des 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris

(Ancienne Société Mutualiste de Saint-Jean-Baptiste de Sceaux)

L'article paru récemment nous a valu de nombreuses demandes de renseignements, prouvant s'il en était besoin l'utilité des sociétés mutualistes.

Notons toutefois que nous n'avons pu donner satisfaction à toutes des demandes car l'âge limite fixé pour les inscriptions est de 60 ans : la Mutualité est basée sur l'esprit de prévoyance et de solidarité de ses membres, nous ne saurions trop insister sur ce point.

1976 s'achève et nous profitons de ce propos pour communiquer les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1977 pour les assurés sociaux :

● Catégorie B 1

- adulte : 95,00 F par trimestre au lieu de 91,00 F ;

- enfant : 63,00 F par trimestre, sans changement ;

● Catégorie B 2

- adulte : 116,00 F par trimestre au lieu de 107,00 F ;

- enfant : 74,00 F par trimestre, sans changement.

Nous sommes persuadés que nos sociétaires apprécieront l'effort accompli pour maintenir des tarifs acceptables pour tous, de même que la décision prise par le Conseil d'administration de ne pas augmenter la part des enfants ceci pour aider les familles qui ne subiraient ainsi qu'une actualisation très minime.

Pour ceux de nos adhérents qui bénéficient du remboursement intégral du ticket modérateur (20 ou 25 % non remboursables par la Sécurité sociale) nous avons passé des accords avec quelques dispensaires situés dans le 8<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissement : en se procurant un bon de prise en charge auprès de nos services administratifs la gratuité des soins leur est assurée.

Les personnes intéressées par les avantages de la Société Intermunicipale Mutualiste (assurés sociaux, non assurés sociaux, travailleurs non salariés) peuvent demander tous renseignements :

- au Siège administratif : 38, rue des Apennins, 75850 PARIS CEDEX 17 - ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h - métro : Brochant ou Guy-Moquet - autobus : 31, 54, 74, 66, 81 - Tél. 628.05.77 et 228.17.22 ;

- au bureau d'accueil de la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement : 16-20, rue des Batignolles - ouvert le matin de 9 h à 11 h 45 - deuxième étage, porte 205.



# U.N.A.F.A.M.

## Union des Familles de Malades Mentaux

### Activités dans le vingtième secteur de psychiatrie

Dans le cadre de la loi destinée à lutter contre la maladie mentale, il a été créé vingt et un secteurs de psychiatrie générale dans le département des Hauts-de-Seine.

Afin de coordonner nos efforts, nous avons dans l'intérêt des malades et des familles, sollicité du docteur PADOVANI, Médecin-Chef du 20<sup>e</sup> secteur qui couvre les communes de Châtenay-Malabry, Fonte-

nay-aux-Roses et Sceaux, une rencontre entre le personnel soignant de son service et les délégués locaux de l'U.N.A.F.A.M.

Cette rencontre a eu lieu, dans un esprit de mutuelle compréhension, le 12 octobre dernier au dispensaire d'hygiène mentale, 136, avenue de la Division-Leclerc à Châtenay-Malabry.

En outre, au cours d'une réunion d'information organisée par Mme NIESS, Assistante sociale responsable de Circonscription, les délégués locaux de l'U.N.A.F.A.M. ont pu faire connaître les buts et les réalisations de leur Association.

D'autre part, un séminaire a eu lieu au C.R.E.P. de Châtenay-Malabry les 22 et 23 octobre à l'intention des responsables de l'U.N.A.F.A.M. Des membres du 20<sup>e</sup> secteur participaient à ces travaux.

Ces diverses activités montrent aux familles tout l'intérêt et le dévouement que l'U.N.A.F.A.M. porte à leurs malades. Elles peuvent elles aussi les aider en adhérant à notre Association.

Pour tout renseignement écrivez à la responsable de l'U.N.A.F.A.M. chargée du 20<sup>e</sup> secteur d'hygiène mentale, 95, rue Houdan, 92330 Sceaux.

## Sceaux Accueil

Sceaux Accueil est rattaché à l'Accueil des Villes Françaises qui regroupe actuellement 395 villes-accueils.

Cette Association, libre de toute attache politique ou confessionnelle, a pour but l'adaptation et l'intégration des nouveaux venus. Elle veut lutter contre leur isolement en créant des liens amicaux entre nouveaux et anciens habitants dans le respect réel de chacun.

La population de Sceaux étant en majorité une population active, elle subit toutes les mutations qui touchent actuellement le monde du travail et l'anonymat qui en

découle. Chaque jour nous voyons des camions de déménagement... Ces nouveaux habitants peuvent se sentir isolés, parfois désarmés face à leurs problèmes d'installation dans un milieu différent de ce qu'ils ont connu jusque-là.

Pour favoriser les rencontres entre anciens et nouveaux arrivés, nous proposons des activités culturelles, sportives et de loisir, car il dépend de chacun de nous que notre ville soit vivante, faite pour chacun en se prêtant aux échanges qui font l'intérêt de l'existence. Dans cette optique, une permanence est maintenant à votre disposition, tous les lundis, de 14 h à

16 h 30, 8, rue Florian, où nous espérons pouvoir vous donner, en amie, tous les renseignements désirés, tant sur nos activités que sur les ressources de la ville et de la région.

Ainsi souhaitons-nous contribuer à réaliser notre raison d'être : que chaque Scéen et chaque Scéenne se sente plus heureux dans sa ville.

Marie-Jeanne LUCIUS  
Tél. 661.12.81

Jany BRIALY  
350.77.03

Marie-Rose GOSSE  
350.78.24

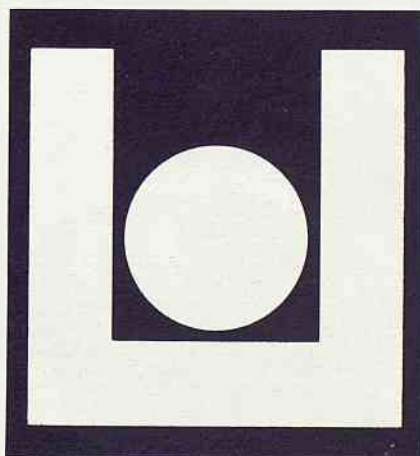
## Amnesty International

« *Amnesty International* » a été créée en 1961 par une poignée de juristes émus par la dégradation des droits et des libertés dans le monde, bouleversés notamment par l'usage de plus en plus systématique de la torture comme moyen de gouvernement. La défense des droits et libertés en général étant prise en charge par d'autres organisations, les créateurs du mouvement se sont donnés un autre but : les prisonniers d'opinion, et une méthode : l'adoption de cas individuels.

« *Amnesty* » base son action sur les articles 18, 19, 5 et 6 de la déclaration universelle des droits de l'homme signée le 10 décembre 1948 à Paris, par l'Assemblée générale de l'O.N.U. « *Amnesty International* » demande l'amnistie et la libération de tous les prisonniers détenus du seul fait de leur opinion et n'ayant pas commis d'actes de violence ou d'incitation directe à la violence. « *Amnesty International* » réclame également le strict respect des règles minimales à observer pour le traitement des prisonniers et veille particulièrement à ce que, selon la déclaration des droits de l'homme, nul ne soit soumis à la torture ou à tout autre traitement inhumain ou dégradant. Parmi ces traitements, « *Amnesty International* » inclut la peine de mort.

Les principes de son action sont :

- **la stricte légalité** : « *Amnesty International* »



nal » n'utilise que de moyens légaux, mais de tous les moyens légaux ;

- **la stricte impartialité** : elle maintient la balance égale, quelles que soient les actions menées, entre les pays de l'Est, les pays de l'Ouest, et les pays non alignés ;

- **l'internationalisme** ; « *Amnesty International* » est un mouvement international ; c'est une organisation non gouvernementale ; elle est accréditée auprès de l'O.N.U., elle a des représentants en contact avec toutes les institutions internationales dont l'U.N.E.S.C.O. et le Conseil de l'Europe.

Yehudin MENUHIN (Grande-Bretagne), Danilo DOLCI (Sicile), Gunnar MYRDAL (Suède), G. LA PIRA (Italie), Alan PATON (Afrique du Sud), et d'autres personnalités font partie du Comité international de patronage. La section française est présidée par M. le Professeur Hubert THIERRY et comprend, entre autres personnalités d'honneur, MM. P. EMMANUEL de l'Académie française, R. ERRERA, Maître des requêtes au Conseil d'État, M. le Professeur JANKELEVITCH, le Président J. MECH, P. TEITGEN, Maître des requêtes au Conseil d'État, P. VIDAL-NAQUET.

« *Amnesty* » a animé en 1972-1973 une campagne pour l'abolition de la torture. Elle a décidé de proclamer l'année 1977 « *année du prisonnier d'opinion* ». Le dernier rapport annuel de l'organisation révèle qu'en 1975-1976, les droits de l'homme ont été bafoués dans 112 pays et que la torture y est pratiquée couramment dans plus de 60.

Un groupe « *Amnesty International* » a été créé récemment en banlieue sud et a commencé à fonctionner en octobre 1976. Ceux qui souhaitent, soit participer à son action, soit demander une information plus précise, soit aider financièrement (les dépenses de courrier sont considérables) peuvent s'adresser au responsable local : Christian AILHAUD 1, rue du Maréchal-Foch, 92330 SCEAUX. Tél. 686.30.84 (bureau).

## Fête de Noël du troisième âge



Studio Sud

Nous, les anciens, aimons tant cette fête de Noël, que c'est de plus en plus nombreux que nous nous sommes retrouvés aux Gémeaux le 22 décembre. Comment fera-t-on l'an prochain, faudra-t-il repousser les murs ?

Malgré l'absence regrettée de Monsieur le Maire, nous avons passé un excellent après-midi, sous la présidence de M. LOURADOUR, Maire adjoint, qui sut nous dire avec beaucoup de cœur, les vœux de la Municipalité. A la sortie, bonbons, fleurs et cigarettes firent bien des heureux. Merci à tous ceux qui ont organisé cette fête.

Une ancienne

## Noces d'Or de M. et Mme VAN BELLE



Studio Sud

C'est un mariage peu banal qui se présenta à la Mairie le 18 décembre : il réunissait, outre les époux, leurs enfants, petits-enfants, frères, sœurs, neveux, amis... mais il s'agissait d'un mariage de « 50 ans ». Et pourtant, si ce n'était la joyeuse couronne qui les entourait qui eut pu croire que M. et Mme VAN BELLE avaient déjà 50 ans de ménage ? M. le Maire, qui présidait, sut évoquer leur carrière à tous deux et marqua spécialement toute l'activité de Mme VAN BELLE sur le plan social dans la commune (Bureau d'Aide Sociale, Croix-Rouge, etc.). Après la remise de la médaille souvenir et des fleurs, chacun se retrouva une coupe à la main pour fêter les jubilaires.

Puissent-ils fêter encore de nombreux anniversaires et jouir longtemps de l'affection de tous.

G. LACOUR

## M. Erwin Guldner promu au grade de Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Parmi les récentes nominations dans l'Ordre national du Mérite, il en est une qui nous a particulièrement réjouis, celle de notre Maire. M. Erwin GULDNER a, en effet, été promu au grade de Commandeur.

Cette promotion est faite au titre du Ministère de la Justice et vient, donc, récompenser essentiellement les mérites de M. GULDNER comme Conseiller d'État. On sait qu'en dehors de ses fonctions normales au sein des différentes formations de cette haute Assemblée, M. GULDNER a été chargé de missions délicates : il a, notamment, présidé le Comité interministériel de sélection des administrateurs civils nommés au tour extérieur, la Commission de répartition des personnels de l'ex-O.R.T.F. entre les nouvelles sociétés de radio et de télédiffusion, la commission de réforme de l'assurance-maladie des travailleurs indépendants (commerçants, artisans, médecins, etc.).

Mais la cravate de Commandeur de l'Ordre du Mérite lui a été accordée aussi en considération de ses autres titres et notamment des fonctions électives qu'il exerce : Maire de Sceaux, Conseiller général des Hauts-de-Seine, Conseiller régional d'Ile-de-France.

Sa carrière est trop remplie pour que nous puissions en retracer toutes les étapes. Rappelons seulement les principales.

M. GULDNER a commencé sa vie professionnelle comme rédacteur à la Présidence du Conseil, puis au Ministère de l'Intérieur. Puis il a été, pendant plusieurs années, Conseiller au Tribunal administratif de Strasbourg.

Lieutenant d'infanterie pendant la guerre de 1939-1945, il a fait partie du 5<sup>e</sup> bureau de la 1<sup>ère</sup> Armée française, puis du Cabinet civil du Général Koenig, Commandant en chef français en Allemagne.

De 1947 à 1952 il a appartenu à plusieurs cabinets ministériels, avant de devenir Commissaire du Gouvernement près les formations contentieuses du Conseil d'État.

En 1958, il a participé à la rédaction de notre nouvelle Constitution.

De 1959 à 1965 il a été Directeur du Commerce intérieur au Ministère des Finances et des Affaires économiques et, de 1965 à 1970, il a été détaché du Conseil d'État pour remplir les fonctions de Directeur général du Groupe des Assurances Nationales.

Il est certain que sa longue expérience administrative ainsi que sa présence au Conseil général et au Conseil régional lui permettent de mieux servir les intérêts de notre commune.

Nous, qui voyons M. GULDNER à l'œuvre depuis des années, nous sommes heureux que le Gouvernement ait rendu hommage à ses qualités et à son infatigable dévouement au service public.

Nous adressons à notre Maire nos plus chaleureuses félicitations.

H.W.

## Période du 4 novembre 1976 au 15 janvier 1977

### NAISSANCES

Jérôme, Jean, Robert MICHELET - Patrick, Bruno, Daniel GIOVANSILY - Étienne, André, Jean BRUN - Élodie, Anne CORBEL - Karine, Christiane, Yvette LAURENT - Cynthia, Émilie KEMPFER - Camille, Hélène, Amande, Marie CAZIN d'HONINCHUN - Karine, Lydia BELFORT - David, Ivar, Alex BENOUAISCH - Marie-Emmanuelle, Lynda CHARLES - Alexandre COLLIN - Marion, Claire, Anne DUNAIS - Alexandre, Patrick, Didier VARAIN - Juliette, Nicole COURTEL - Gilles JAUNEAU - Céline, Rozenn LELEY - Géraldine, Sophie RUELLE - Louis-David, Marie, Jacques, André, Maurice DURON - Sandrine, Noëlle LETERTRE - Édouard, Michel, Marie RAIX - Liv, Astrid, Kim-Chi PHAM-HUU-TRI - Camille, Jeanne, Gabrielle LORENZETTI - Patrick, Marie, Georges PINARD LEGRY - Diego LARRAIN - Mélanie, Évelyne, Marie ASTIER - Guilhem, Pierre, André MESTRE - Franck, Philippe TICHIT - Sylvain, Jean-Yves BENOIT.

### MARIAGES

François, Alain KUPPERSCHMITT et Martine, Jeannine CHANGEUR - Maurice, Édouard BRAUN et Nicole, Henriette BRUSLE - Bruno, Jacques, Robert, Charles de BOURSETTY et Hélène, Marie, Françoise HERZOG - Claude, Alain MIRAUULT et Marie-José, Jeannine JOUBERTON - Pierre, Léopold, Raymond CORDIER et Maurice, Michel, Robert MOREL - Jean-François, Maurice, Denis GOULE et Patrick, Henri

ROGER - Philippe, Henri, Pierre LENIOBEY et Élisabeth, Madeleine, Odette ROUX - Serge, Robert, Marcel RENOARD et Nadine FABRIES - Joël, André, Edmond, Olivier SCHWARTZ et Christiane, Paule FORT - Marek, Igor, Jerzy DOSZLA et Claudine, Marie, Huguette SIMON - Patrick, Philippe DELABRUYERE et Sylvie, Marie, Antoinette CHARPENTIER - Christian, Jean, Antoine SCREMIN et Claire, Anne-Marie GITS - Gérard, Georges ARIBOT et Éliane, Maurice SOROMAN.

### DÉCÈS

Marie FABRY, Veuve CABANNES - Jean-Baptiste, François, Marie MARTIN - Berthe, Rosalie BOYER, Épouse MAIN - Marthe, Françoise, Louise, Berthe PELLORCE, Veuve JULLIEN - Émile, Jean RICHARD - Anna, Jeanne, Madeleine VALERY, Épouse CHARDONNET - Marie, Pauline BELOEIL, Veuve BERTHET - Catherine, Marguerite HERRESTAL, Veuve FOURNIER - Jeanne, Juliette, Eugénie AUBLE, Veuve PARISELLE - Jeanne, Marie, Marguerite, Georgette GENIN, Veuve LESTRAT - Pierre, Édouard, Émile BALLANDRAS - Émilienne, Léontine SAINTARD, Veuve BOURACHOT - Nelly, Lucie, Valérie MAHIEU, Épouse PAQUET - Marie, Anne TOULLEC, Veuve BERNARD - Jean, Edmond ZERR - Maryse, Éliane, Thérèse BRUN, Épouse MAHIOUT - Louise FOURRIER, Veuve CLOUQUEUR - Augustine, Eugénie JAMAIS, Veuve JACQUEMAIN - Henri, Paul, René PERIGUEUX -

Roger, Joseph, Marie RIO - Marguerite, Suzanne, Anna BELLEMENT, Veuve COURBEZ - Armand, Philippe, Louis RERAT - Jean KOVALEVSKY - Valérie, Michèle LETERTRE - Marcel, Léon FORGEAU - Louis, Étienne CATTOIS - Michel JEAN - Louis, Étienne VOVARD - Marius, Gilles VERGER - Raymond, Louise PEROT - Claude, Jean-Marie, Émile ROUSSEY - Gilbert, Louis Jacques DENIAU - Émile BEAUGRAND - Élie BIJAOU - Georges, René DODO - Yvonne, Jeanne, Marie LABY, Veuve LANDMANN - Paul, Émile BIDAULT.

### Personnes décédées en dehors de Sceaux, n'y étant pas domiciliées, et inhumées au cimetière communal dans leur caveau de famille

André DAVID-MOUGEL, décédé le 6 novembre 1976 à Vaucresson (Hauts-de-Seine). Marcelle LANGE, née BEUZEVILLE, décédée le 14 novembre 1976 à Montrouge (Hauts-de-Seine). Jeanne VOILLEMONT, née BRUGNOT, décédée le 14 novembre 1976 à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise). Joseph GAUTIER, décédé le 30 novembre 1976 à Clamart (Hauts-de-Seine). Madeleine ROGE, née EVRAT, décédée le 1<sup>er</sup> décembre 1976 à Ouzouer-sur-Loire (Loiret). Émilie VILQUIN, décédée le 5 décembre 1976 à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement. Raymond GRANDIER, décédé le 9 décembre 1975 à Ballainvilliers (Essonne). Denise LEBRAUD, née LEGRAND, décédée le 9 décembre 1976 à Antony (Hauts-de-Seine). Marcel BOUSSAC, décédé le 30 décembre 1976 à Clichy (Hauts-de-Seine).

## Des Scéens à l'honneur

### Médaille d'Honneur du Travail

#### Médaille Grand Or

M. Achille BARBOUTEAU, 140, avenue du Général-Leclerc.

#### Médaille d'Or

M. Gaston BAUDRY, 6, rue Alain-Fournier.  
M. Charles COTTENCIN, 44, avenue Jean-Perrin.  
M. Jacques DELRIEU, 7, allée Bernadotte.  
Mme Marie-Louise MAIRE, née BÉCHONNET, 41, rue des Coudrais.  
M. René SAUSSINE, 15, rue des Coudrais.

#### Médaille Vermeil

M. Jean-François BARDOUX, 2, allée des Troènes.  
M. Claude COHEN, 4, boulevard Desgranges.  
Mme Marcelle DELORS, née JARZAC, 21, rue de Penthievre.  
M. Georges GARDES, 9, rue Marc-Sangnier.  
M. Jean PERRIN, 22, rue Achille-Garnon.

#### Médaille Argent

M. Jacques BARRAGAN, 144 bis, avenue du Général-Leclerc.  
M. Maurice BODART, 7, rue des Mésanges.  
M. Edgar DIETZ, 10, rue Berlioz.  
M. Marcel ENARD, 12, boulevard Desgranges.  
M. Claude FALIEU, 16, boulevard Colbert.  
Mme Micheline FALIEU, née FERRAND, 16, boulevard Colbert.  
M. Georges FRANÇOIS, 19, rue des Mésanges.  
M. Jean-Pierre GRANDCHAMP, 6, rue Mozart.  
M. Octave HORON, 38, rue de Fontenay.  
Mme Jacqueline LAGARRIGUE, née PAULET, 2, allée Désirée-Clary.  
M. Fernand LEBARS, 154, rue Houdan.  
M. Raymond LE JAN, 14, rue de Bagneux.  
M. Pierre LE REBOUR, 19, rue Mozart.  
M. Bernard LESAGE, 15, rue des Aulnes.  
M. Étienne PIERRE, 70, boulevard Desgranges.  
M. Louis PONS, 28, rue des Clos Saint-Marcel.  
Mme Gilberte RAYER, née GOVERNE, 2, rue Marc-Sangnier.  
M. Pierre ROBERT, 8, avenue Carnot.  
M. Pierre SENANEUCH, 26, avenue Clémenceau.

### Ordre national de la Légion d'honneur

#### Au grade de Chevalier

M. Michel COMBARNOUS, Maître des requêtes au Conseil d'État, 12 bis, rue Jean-Mascré.  
M. Raymond RAVENEL, Ingénieur, 29, rue Paul-Couderc.

### Ordre national du Mérite

#### Au grade d'Officier

M. Paul LAROCHE de ROUSSANE, Magistrat, 4, avenue Arouet.

#### Au grade de Chevalier



M. Roger CAMUS, Professeur d'éducation physique, 18 bis, rue des Imbergères.

# quick services infirmiers

**660 73 17**  
**350 44 43**

Piqûres - Perfusions  
Pansements  
Prélèvements  
de laboratoires

Toilette aux grands  
malades alités  
Gardes de nuits

24 h sur 24 Dimanches et Fêtes

105 rue Boucicaut - Fontenay-aux-Roses

Permanences assurées de 9 h à 13 h et de 16 h à 20 h

## AMBULANCES MUNICIPALES

TOUTES DISTANCES

**NUIT et JOUR - Tél.: 631.69.22**

175, rue de la Porte-de-Trivaux

92140 CLAMART

SANTE - CONFORT - SERVICE - Vente et location de cannes et béquilles - Matériel médical



Seule société agréée pour  
les transports des malades,  
indigents, relevant des bureaux  
d'aide sociale des communes



86, rue Houdan  
☎ 661-16-26

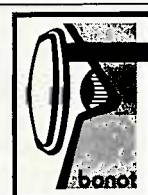
### C. BONOT

OPTIQUE - PHOTO

Opticien adaptateur de lentilles (souples et dures)

**SCEAUX**

151, rue Houdan  
☎ 350-29-38



Agréée et conventionnée par la Sécurité Sociale - Caisses civiles militaires et agricoles -  
les principales mutuelles S.N.C.F. article 115 accidents du travail

## CLINIQUE CHIRURGICALE

**SERVICE D'URGENCE PERMANENT**

40, RUE D'ESTIENNE-D'ORVES

FONTENAY-AUX-ROSES

AMBULANCE JOUR ET NUIT

CHIRURGIE GENERALE - CHIRURGIE VASCULAIRE ET  
OSSEUSE - UROLOGIE - NEUROLOGIE - NEURO-CHIRURGIE -  
GYNECOLOGIE - ORL - OPHTALMOLOGIE - RADIOLOGIE  
GENERALE, VASCULAIRE, NEURO-RADIOLOGIE - ELECTRO-  
ENCEPHALOGRAPHIE - RADIOLOGIE DENTAIRE, PANORAMIC -  
VERTEBROGRAPHIE - KINESITHERAPIE - BALNEOTHERAPIE  
PODOLOGIE (SEMELLES ORTHOPEDIQUES) - PEDICURIE

**Tél. : 660.88.11**



**RUE PIÉTONNE A SCEAUX - ☎ 661.09.71**

**vous attend...**

# Services de garde

**Du dimanche 6 mars au dimanche 24 avril 1977**

## Médecins

### Mars

#### Dimanche 6 mars

Dr PERIE, 31, rue des Pépinières..... 702.65.48

#### Dimanche 13 mars

Dr RENAULT, 112, rue Houdan ..... 661.19.93

#### Dimanche 20 mars

Dr SILBERT, 5, boulevard Colbert..... 661.07.82

#### Dimanche 27 mars

Dr VERDON, 31, rue des Pépinières..... 702.65.48

## Pharmaciens

#### Dimanche 6 mars

M. VARIN, 45, rue Houdan ..... 661.00.91

#### Dimanche 13 mars

M. LEBLANC, 51, rue de Bagneux ..... 661.10.59

#### Dimanche 20 mars

Mme PIQUET-KUNTZ, 144, bis, av. Gal-Leclerc 350.03.00

#### Dimanche 27 mars

Mlle LACOUR, 127, rue Houdan..... 661.00.76

### Avril

#### Dimanche 3 avril

Dr BENOUAISCH, 138, av. du Général-Leclerc .. 660.74.87

#### Dimanche 10 avril

Dr BESNARD, 46, av. du Président-Roosevelt ... 661.02.45

#### Lundi 11 avril

Dr BLANC, 81, rue Houdan ..... 661.17.28

#### Dimanche 17 avril

Dr BOUIN, 101, rue Houdan ..... 702.40.46

#### Dimanche 24 avril

Dr GALVIN, 53, av. Georges-Clemenceau..... 702.38.38

#### Dimanche 3 avril

Mme LAVERDET, 106, rue Houdan..... 661.00.62

#### Dimanche 10 avril

Mme MOUIEL, 43, rue des Coudrais ..... 702.40.44

#### Lundi 11 avril

Mme MOUIEL, 43, rue des Coudrais ..... 702.40.44

#### Dimanche 17 avril

Mlle WEBER, 7, avenue des Quatre-Chemins .... 661.16.12

#### Dimanche 24 avril

M. VARIN, 45, rue Houdan ..... 661.00.91

Une nouvelle entreprise d'ambulances à Sceaux  
(agrément n° 92-76-010)

## AMBULANCE PARIS-SUD

24 h sur 24 h

☎ 660-71-70

### OUVERTURE D'UN CABINET VÉTÉRINAIRE

M. LACOSTE Régis

Docteur Vétérinaire

Médecine - Chirurgie - Radiologie

2, rue de la Marne, 92330 SCEAUX

☎ 702.59.58

#### CONSULTATIONS

Lundi, mercredi, samedi, de 10 h 30 à 12 heures,  
tous les jours, de 17 h 30 à 19 h 30  
et sur rendez-vous

### CLINIQUE CHIRURGICALE JOFFRE 12, boulevard du Maréchal-Joffre 92340 BOURG-LA-REINE

Conventionnée  
avec  
Sécurité Sociale  
et Mutuelles  
Accidents du tra-  
vail

- Chirurgie générale et digestive
- Orthopédie - Traumatologie
- Gynécologie - Urologie
- Chirurgie des varices
- Chirurgie plastique et réparatrice
- Stomatologie
- Chirurgie maxillo-faciale
- Radiologie générale - Panoramic
- Télé-radiographie du crâne
- Laboratoire d'analyses

☎ 350.41.10

#### SERVICE D'URGENCES

Méto : Ligne de Sceaux - Station : Bourg-la-Reine  
Autobus : 197 - Station : Place de la Résistance



# office régional de l'habitat

AGENT IMMOBILIER FNAIM

153, av. du Gal-Leclerc - 92340 BOURG-LA-REINE

☎ 660-44-66

Ouvert de 9 h 30 à 19 h, sauf dimanche sur rendez-vous

VENTES

LOCATIONS

CONSTRUCTIONS

NEUVES



## VIEUX SCEAUX

Caractère, beau séjour dble sud cheminée, cuisine, 1 ch., s. de bns, dressing, ch. cent gaz. 200 000 F.

## SCEAUX Métro

Vaste séjour ouest, 3 gdes ch., belle entrée, gde cuis., 2 s. de bns claires, gd stg, tout petit imm. box inclus. 528 000 F.

## Métro SCEAUX-ROBINSON

Très bel appt bien décoré liv. double, gde loggia, 2 ch., cuis. équipée, cellier dressing, lux. s. de bns, ch. cent radiat, imm. récent gd stg, asc, jdins, box possible. 370 000 F.

## FONTENAY-AUX-ROSES

Beau séjour loggia ouest, 3 ch., gde cuis + coin repas, s. de bns + laverie, 2 dressings, gd cft, imm. récent asc, verdure. Garage inc. 342 000 F. + C.F.

## BOURG-LA-REINE Métro

Très agréable appt avec jdin privé sud beau séjour + 2 ch., cuis, séchoir, s. de bns, nbreux plac., ch. cent radiat, pt imm. récent pierre. 280 000 F.

## ANTONY Métro

Neuf gd stg asc, vue panoramique, beau liv. double balc, 4 ch., entrée, cuis., 2 bns, ch cent radiat, 3 parkings inclus. Except. 325 000 F.

## ANTONY Métro

Agréable Pav récent pierre, plain-pied s/beau jdin, liv. double, entrée, 3 ch., cuis, s. de bns, placards, ch. cent mazout, cave, garage. Except. 425 000 F.

## FONTENAY-AUX-ROSES

Très joli pav. récent, rez-de-jdin, 3 ch. lingerie, s. d'eau. R.-de-ch. : salon, s. à manger, 1 ch, cuis, s. de bns, ch. cent. mazout, beau jdin. 528 000 F.

## BOURG-LA-REINE Métro

Beau PAVILLON liv. double, cuis. 3 ch, s. de bns, ch. cent mazout, ss-sol total, garage, jdin. Except. 350 000 F.

## Métro SCEAUX-ROBINSON

Ultra résidentiel, très belle villa récente, luxueuse, réception 90 m<sup>2</sup> s/terrasse, belle cuis., 6 ch., 3 bns, lingerie, ch. service, ss-sol garage, beau jdin. 1 300 000 F

## ANTONY Métro

Pte rue calme près écoles commerces, charmant PAV. récent pierre, pl-pied, sur beau jdin, séjour, 2 ch., cuis., s. de bns, ch. cent gaz, cave, garage. Except. 300 000 F.

## ANTONY Métro

Belle maison récente liv double cheminée, gde cuis. équipée, 4 ch., s. de bns + s. d'eau, ss-sol garage, ch. cent. gaz très joli jdin 600 m<sup>2</sup>. Except. 700 000 F.

**RECHERCHONS APPARTEMENTS ET VILLAS DANS LA REGION — PAIEMENT COMPTANT**

**PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX**

### OFFRE D'EMPLOI

Cherche dame pour couture (entretien) chez moi, 2 fois par mois. Tél. 350.46.30.

### DEMANDE D'EMPLOI

Garde-malade, 43 ans, donnerait soins médicaux chez particulier de 9 h du matin à 16 h. Excellentes références. Tél. 747.10.66 de 12 h à 16 h et à partir de 17 h tél. 661.03.77.

### COURS PARTICULIERS

Licenciée en Anglais donnerait cours particuliers. Tél. 350.19.70.

Professeur diplômé de la Sorbonne, avec une grande expérience pédagogique, donne cours particuliers de Russe et d'Allemand selon les méthodes nouvelles et efficaces. Tél. 350.59.62.

Étudiant titulaire de la licence d'anglais-enseignement, préparant le C.A.P.E.S. et possédant une très grande maîtrise de l'anglais parlé, donnerait cours particuliers, tous niveaux. Tél. 702.96.17.

### ACHAT

Recherche piano droit d'occasion, avec cadre métallique si possible. Tél. 702.55.51.

### VENTES

A vendre sommier et matelas assortis (190x140), marque ONREV. Bon état. Prix : 250 F. Tél. 350.67.48 après 19 h.

Vends beau bahut provençal, plein bois, patiné, sculpté, belles ferrures. Tél. 661.02.97 entre 16 h et 20 h.

Vends ou échange : classeurs pour timbres-poste, très bon état; manuels du cours d'institut de contrôle de gestion. Accepte : matériel de pêche, outillage, timbres-poste. Tél. 702.61.56.

A vendre piano PLEYEL, moderne, droit, état neuf avec banquette réglable sycomore. Tél. 350.78.53.

A vendre deux machines à tricoter. L'une de marque SINGER, prix : 1 000 F, est disponible chez Mme LEVARD, 54, boulevard Péreire. Tél. 924.44.80. L'autre, de marque BROTHOR, sous garantie jusque 1978, est disponible chez Mlle DEROZIER, 17, rue des Imbergères, prix : 3 000 F. État neuf avec accessoires complets. Vente cause santé. Écrire à Mlle DEROZIER, 17, rue des Imbergères à Sceaux, 92330.

A vendre audio-visuel Anglais (2<sup>e</sup> degré, méthode, dictionnaire, 26 disques 33 tours). Prix : 300 F. Tél. 702.17.68 à partir de 18 h 30.

A vendre table de ferme ancienne (2 m x 0,75 m) et table de style Henri II. Combinaison 2 pièces pour sports d'hiver, taille 4 ans. État neuf. Tél. 661.09.04. Ne pas téléphoner entre le 20 et le 27 février.

Vends NB partitions neuves musique variétés 1/2 prix. Enveloppe philatélique premier jour sur soie. Canne à pêche lancer, neuve, avec moulinet, prix : 80 F. Tél. 702.85.01 le soir.

Vends skis ROSSIGNOL STRATO 102, longueur 2 m, fixations LOOK NEVADA plus N 17. Housse de transport. Prix à fixer aux environs de 400 F. Tél. 702.99.41 le soir.

Particulier vend salle à manger en chêne massif. Salon : 2 fauteuils et canapé en Dralon. Excellent état. Tél. 661.22.68.

Vends meuble-lit acajou, 120 de large, bon état. Prix : 500 F. Valeur 1.200F. Tél. 350.01.08 le soir.

Vends 404 Peugeot 1966, blanche, intérieur bleu, toit ouvrant. 1<sup>ère</sup> main, bon état, 90.000 km. Freins et pneus neufs. Prix : 3.000 F. Tél. 350.01.08 le soir.

Vends cause changement 2 grands fauteuils cuir, un bahut chêne clair (long. 1,27 m, larg. 0,50 m, haut. 1,02 m), un guéridon assorti, 4 pieds avec plaque de verre, une table en merisier (long. 1,50 m, larg. 0,70 m) avec rallonges et 6 chaises assorties. Tél. 702.70.44

A vendre très bel Airedale Terrier mâle, noir et feu, 14 mois, tatoué, vacciné, pedigree L.O.F., très affectueux et sociable. Tél. 350.13.31.

### IMMOBILIER

Particulier vend à Sceaux, appartement 3 pièces, tout confort dans résidence verdoyante 15 000 m<sup>2</sup>. Cuisine équipée et salle de bains claire carrelées. Nombreux placards aménagés. Balcon plein sud, sur verdure. Cave, parking. Métro à quatre minutes. Possibilité box individuel. Tél. 702.69.70 le soir.

Particulier cherche à Sceaux, Bourg-la-Reine ou proche, bel appartement 5 pièces ou villa. Tél. 350.35.61 le soir.

Entreprise recherche sur Sceaux (ou très proches environs) dépôt 100 m<sup>2</sup> pour stock matériel. Accès par véhicule très facile. Tél. 350.17.29 aux heures de bureau.

Recherchons 2, 3 ou 4 pièces, cuisine, salle de bains à Sceaux ou environs, dans pavillon ou petit immeuble au rez-de-Chaussée ou étage peu élevé. Écrire à M. et Mme DUBOIS, 11, allée Bernadotte, 92330 Sceaux.

A vendre chambre en rez-de-jardin à Sceaux, dans résidence du Parc de Sceaux. Eau, électricité, chauffage central, calme, verdure. Tél. 661.13.26.

Jeune fille étudiante cherche chambre indépendante, loyer modéré. Tél. 702.55.51 le matin.

### DIVERS

Trouvé chat gris rayé (1 an et demi - 2 ans) à l'entrée du Parc de Sceaux, près de l'Église, début janvier. Tél. 350.17.73, le soir.

Les annonces de la rubrique « Offres d'emploi » sont seules payantes à raison de 5 F H.T. la ligne de 38 signes ou espaces. Toutes les autres annonces sont gratuites; elles ne peuvent toutefois dépasser 10 lignes de texte (la ligne: 38 signes ou espaces).

Pour un cadre de vie  
de votre temps,

à **BOURG-LA-REINE**

72 et 81, boulevard du Maréchal-Joffre

☎ 660.34.88

**une équipe  
2 magasins**

# ROCHE BOBOIS

Pour vos cadeaux  
et listes de mariage :

## "la boutique"

78, boulevard du Maréchal-Joffre

☎ 702.67.80

**elf**

**STATION SERVICE "LA RESIDENCE"**

Gérant : J. GROLIER

**AGENT-RELAIS PEUGEOT**

Lavage — Graissage - Pulvérisation

Avenue Paul-Langevin - SCEAUX

☎ ROB. 85-23

**elf**

**AU DOMAINE ROYAL**

**TOUTE L'ALIMENTATION**

Dépositaire produits Hédiard et Fauchon

61, rue Houdan

\*

\*

\*

☎ 661-02-09

à votre service...

**L'OCEAN**

POISSONS ET CRUSTACES

ARRIVAGES DIRECTS

92330 SCEAUX



**B. COMBETTE Agent général**

Diplômé École Nationale d'Assurances

31 bis, avenue de Robinson - 92290 CHATENAY-MALABRY - ☎ 661.16.63



**Entreprise Générale d'Électricité**

INSTALLATIONS ET DEPANNAGES  
PAR UNE EQUIPE DE TECHNICIENS  
A VOTRE DISPOSITION

**R. SERVIGNAT & Cie**

12, rue des Ecoles ~ 92330 SCEAUX

☎ 350-17-29 +

**SPECIALISTES  
TELEVISION COULEUR**

agrés

PHILIPS - RADIOLA  
PATHE-MARCONI  
BARCO

## TÉLÉ-BLAGIS

CENTRE COMMERCIAL DES BLAGIS  
92330 SCEAUX - Tél. : 350-15-00



SPECIALISTES HAUTE-FIDELITE

agrés DUAL

INSTALLATION DE CUISINE  
DEVIS GRATUITS

**INSTALLATEURS  
MENAGISTES**

agrés E.D.F.

VEDETTE - BRANDT  
MIELE - PHILIPS  
RADIOLA - THERMOR

# MULTI

2 MAGASINS TOUT PRÈS

**SCEAUX**

(Gare de Robinson)

153, rue Houdan

**PARKING**

**PLESSIS-ROBINSON**

Parking devant le magasin

Place de la Libération

**PARKING**

**MULTI-SCEAUX**

s'excuse de la gêne  
apportée à ses clients  
pendant les travaux.

**MULTI-SCEAUX : BIENTOT  
votre parking à l'abri de la pluie  
et de nouveau, "circulation à sens unique"**

**Au cœur de Sceaux**

***Un vrai centre ville***

La rue Houdan (entre la Mairie et l'Église) et ses abords immédiats

**120 commerçants à votre service dont une cinquantaine  
dans la partie de la rue Houdan réservée aux piétons**